



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable DONALD H. OLIVER

Wednesday, February 2, 2005

Issue No. 6

Seventh meeting on:
Main Estimates 2004-05

INCLUDING:
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
Supplementary Estimates (A) for the fiscal year
ending March 31, 2005

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mercredi 2 février 2005

Fascicule n° 6

Septième réunion concernant :
Le budget principal des dépenses 2004-2005

Y COMPRIS :
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice
se terminant le 31 mars 2005

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Comeau Cools Downe Ferretti Barth	Harb * Kinsella (or Stratton) Massicotte Murray, P.C. Ringuette Stratton
---	--

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Harb is substituted for that of the Honourable Senator Stollery (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Biron is substituted for that of the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*December 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Massicotte is substituted for that of the Honourable Senator Day (*February 1, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Comeau Cools Downe Ferretti Barth	Harb * Kinsella (ou Stratton) Massicotte Murray, C.P. Ringuette Stratton
---	--

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Harb est substitué à celui de l'honorable sénateur Stollery (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Biron est substitué à celui de l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 15 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 1^{er} février 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 2, 2005
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 6:25 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Comeau, Cools, Downe, Ferretti Barth, Harb, Massicotte, Murray, P.C., Oliver and Ringuette (9).

In attendance: Guy Beaumier and Odette Madore, Research Officers, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 20, 2004, the committee continued its consideration of the examination of the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2005. (*For complete text of the Order of Reference, please see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESSES:*Green Municipal Investment Fund:*

Elisabeth Arnold, Director, Centre for Sustainable Community Development.

Canada Foundation for Innovation:

Eliot Phillipson, President and CEO;

Carmen Charrette, Senior Vice-President.

Canada Health Infoway:

Richard C. Alvarez, President and Chief Executive Officer.

The Chair made a statement.

Ms. Arnold, Mr. Phillipson and Mr. Alvarez made a statement and, together with Ms. Charette, answered questions.

At 8:27 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier intérimaire du comité,

Gérald Lafrenière

Acting Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 2 février 2005
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 25 dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Comeau, Cools, Downe, Ferretti Barth, Harb, Massicotte, Murray, C.P., Oliver et Ringuette (9).

Sont présents : Guy Beaumier et Odette Madore, attachés de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004, le comité poursuit l'examen du Budget principal des dépenses déposé devant le Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Fonds d'investissement municipal vert :*

Elisabeth Arnold, directrice, Centre pour le développement des collectivités.

Fondation canadienne pour l'innovation :

Eliot Phillipson, président-directeur général;

Carmen Charrette, première vice-présidente.

Inforoute Santé du Canada :

Richard C. Alvarez, président et chef de la direction.

Le président fait une déclaration.

Mme Arnold et MM. Phillipson et Alvarez font une déclaration et, avec Mme Charette, répondent aux questions.

À 20 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Tuesday, December 7, 2004

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, to which was referred the Supplementary Estimates "A" 2004-2005, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 16, 2004, examined the said estimates and herewith presents its report.

Respectfully submitted,

Le président,

DONALD H. OLIVER

Chairman

REPORT ON THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2004-2005

INTRODUCTION

The Senate Standing Committee on National Finance, to which were referred the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* has, in obedience to the Order of Reference of 16 November 2004, examined the said estimates and herewith presents its report.

The Committee held two meetings to review these supplementary estimates. On 23 November 2004, officials of the Treasury Board Secretariat, Mr. Mike Joyce (Assistant Secretary, Expenditure and Management Strategies) and Ms. Laura Danagher (Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate) appeared as witnesses and provided explanations on the structure and content of these supplementary estimates. On 30 November 2004, the Honourable Reg Alcock, President of the Treasury Board, explained further the changes to the government's spending plans contained in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*.

The *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* are the first of a set of supplementary estimates that will be issued in this fiscal year ending on 31 March 2005. Unless otherwise stated, all page references are from the document entitled *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*.

OVERVIEW

The Committee was pleased to see that a number of changes to the format of the supplementary estimates have been introduced with the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* to provide greater transparency and consistency of information in all Estimates documents. The principal changes in the format are:

- A ministry summary table preceding each ministry;
- An explanation of the gross funding requirements; and
- An explanation of funds available to offset new spending requirements.

Le mardi 7 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Budget supplémentaire des dépenses « A » 2004-2005, a, conformément à l'ordre de renvoi du 16 novembre 2004, examiné ledit Budget et présente ici son rapport.

Respectueusement soumis,

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2004-2005

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* a été renvoyé en conformité de l'ordre de renvoi du 4 novembre 2004, a examiné le document et présente maintenant son rapport.

Le Comité a consacré deux réunions à l'examen du budget supplémentaire. Le 23 novembre 2004, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, M. Mike Joyce (secrétaire adjoint, Secteur des stratégies de gestion et de dépenses) et Mme Laura Danagher (directrice exécutive, Division des opérations et prévisions de dépenses), lui ont fourni des explications sur la structure et le contenu du budget supplémentaire. Le 30 novembre 2004, l'honorable Reg Alcock, président du Conseil du Trésor, lui a expliqué les changements apportés aux prévisions de dépenses du gouvernement dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* est le premier de l'exercice finissant le 31 mars 2005. À moins d'indication contraire, les numéros de page renvoient au document intitulé *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*.

APERÇU

Le Comité se réjouit des changements qui ont été apportés à la présentation du budget supplémentaire en vue d'accroître la transparence et la cohérence de l'information dans tous les documents du budget des dépenses. Voici les principales caractéristiques de la nouvelle présentation :

- un tableau sommaire ministériel avant la section concernant le ministère;
- une explication des besoins bruts en financement;
- une description des fonds disponibles pour compenser les nouvelles dépenses prévues.

The introduction and summary tables have also been enhanced with the addition of:

- A reconciliation of planned spending to total Estimates to date;
- An overview of the major items being requested in these supplementary estimates;
- A standard object of expenditure summary;
- A summary of horizontal initiatives;
- A summary of one dollar items included in these supplementary estimates; and
- A summary of changes reflected in these supplementary estimates since the tabling of the Main Estimates.

Two useful tables provided in the supplementary estimates documents are reproduced below. Together, they summarize the changes proposed by the *Supplementary Estimates (A), 2004-05*.

Table 1 reveals that total budgetary expenditures will increase from \$183.5 billion reported in the Main Estimates to \$186.2 billion as a result of a net \$2.7 billion of new appropriations requested in the *Supplementary Estimates (A), 2004-05*.

TABLE 1
Budgetary Expenditures 2004-2005
(in Billions of Dollars)

Budget—March 2004			183.3
Estimates to Date			
- 2004-2005 Main Estimates	183.5		
- Supplementary Estimates (A), 2004-2005	2.7	186.2	
Adjustments			
- Expenditures charged to prior years	(2.8)		
- Impact of accrual accounting	(1.4)		
- Other adjustments	1.3	(2.9)	183.3

Source: *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, p. 8.

The majority of the expenditures (63.9%) listed in Table 2 are made up of statutory expenditures, that is, spending that does not require a vote. However, all of the increases requested through supplementary estimates require parliamentary approval. The *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* seek Parliament's approval to spend \$2.9 billion in voted expenditures. This represents a 1.56% increase over the 2004-2005 Main Estimates tabled in February 2004. The \$2.9 billion amount is offset by a \$0.2 billion decrease in projected statutory spending from amounts forecasted in the 2004-2005 Main Estimates. Thus, the net requirements for the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* total \$2.7 billion.

L'introduction et les tableaux sommaires ont également été améliorés grâce à l'ajout d' :

- un bilan des dépenses prévues qui établit un rapprochement avec le total des budgets des dépenses à ce jour;
- un sommaire des principaux postes demandés;
- un sommaire des dépenses par article courant;
- un sommaire des initiatives horizontales;
- un sommaire des postes de 1 \$;
- un sommaire des changements apportés depuis le dépôt du Budget principal des dépenses.

Deux tableaux du budget supplémentaire résument bien les changements proposés par le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*. Aussi sont-ils reproduits ci-dessous.

Le tableau 1 révèle que les dépenses budgétaires passeront des 183,5 milliards déclarés dans le budget principal à 186,2 milliards du fait de nouvelles affectations nettes de 2,7 milliards déclarées dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*.

TABLEAU 1
Dépenses Budgétaires 2004-2005
(en milliards de dollars)

Budget-mars 2004			183,3
Budget des dépenses jusqu'à ce jour			
- Budget principal 2004-2005	183,5		
- Budget supplémentaire (A) 2004-2005	2,7	186,2	
Rajustements			
- Dépenses imputées à des exercices antérieurs	(2,8)		
- Effet du passage à la comptabilité d'exercice intégrale	(1,4)		
- Autres rajustements	1,3	(2,9)	183,3

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, p. 8.

La plupart des dépenses (63,9 p. 100) énumérées au tableau 2 sont des dépenses législatives, c'est-à-dire des dépenses qui n'ont pas à être mises aux voix. Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* vise à faire approuver par le Parlement des dépenses votées de 2,9 milliards, soit une hausse de 1,56 p. 100 par rapport au budget principal déposé en février 2004. Le montant de 2,9 milliards est réduit d'une diminution de 0,2 milliard en prévisions de dépenses législatives par rapport au budget principal 2004-2005. Par conséquent, les besoins nets du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* totalisent 2,7 milliards de dollars.

TABLE 2
Estimates To Date For 2004-2005
(in Thousands of Dollars)

	TO BE VOTED	STATUTORY	TOTAL
Main Estimates			
Budgetary	65,252,204	118,302,991	183,555,195
Non-Budgetary	78,278	2,686,841	2,765,119
	<u>65,330,482</u>	<u>120,989,832</u>	<u>186,320,314</u>
Supplementary Estimates (A)			
Budgetary	2,891,097	(232,574)	2,658,523
Non-Budgetary	—	—	—
	<u>2,891,097</u>	<u>(232,574)</u>	<u>2,658,523</u>
Total Estimates To Date			
Budgetary	68,143,302	118,070,417	186,213,719
Non-Budgetary	78,278	2,686,841	2,765,119
	<u>68,221,580</u>	<u>120,757,258</u>	<u>188,978,838</u>

Source: *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, pp. 28-29.

MAJOR ITEMS IN THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2004-2005

Pages 9 and 10 of the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* contain an explanation of the major items included in these supplementary estimates. The following is a partial list.

A. Items Affecting More Than One Organization for Which Parliamentary Approval Is Sought

- \$1,011 million in funds being carried forward from 2003-2004. This is an approved budget management practice that provides departments with some flexibility to manage and/or implement initiatives over a multi-year planning horizon — all eligible departments and agencies;
- \$158 million in compensation adjustments to departments and agencies for recently negotiated collective agreements, up to 31 July 2004 — all eligible departments and agencies;
- \$132 million for Public Security Initiatives (e.g., Marine Security, Smart Border Initiative, National Security Policy) — 8 departments and agencies;
- \$131 million for initiatives to support the implementation of a common electronic infrastructure and multi-channel service delivery strategy (Government-on-Line) — 13 departments and agencies; and
- \$109 million to foster social and economic advancement through the support of research, knowledge dissemination and the commercialization of initiatives — 3 agencies.

TABEAU 2
Budgets des dépenses à ce jour pour 2004-2005
(en milliards de dollars)

	À VOTER	LÉGISLATIFS	TOTAL
Budget principal des dépenses			
Budgétaires	65 252 204	118 302 991	183 555 195
Non budgétaires	78 278	2 686 841	2 765 119
	<u>65 330 482</u>	<u>120 989 832</u>	<u>186 320 314</u>
Budget supplémentaire des dépenses (A)			
Budgétaires	2 891 097	(232 574)	2 658 523
Non budgétaires	—	—	—
	<u>2 891 097</u>	<u>(232 574)</u>	<u>2 658 523</u>
Total — Budgets des dépenses à ce jour			
Budgétaires	68 143 302	118 070 417	186 213 719
Non budgétaires	78 278	2 686 841	2 765 119
	<u>68 221 580</u>	<u>120 757 258</u>	<u>188 978 838</u>

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, pp. 30-31.

PRINCIPAUX POSTES DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2004-2005

Les pages 9 et 10 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* contiennent une explication des principaux postes budgétaires. En voici une liste partielle.

A. Postes touchant plus d'une organisation qu'il faut faire approuver par le Parlement

- un montant de 1 011 millions est reporté depuis l'exercice 2003-2004. Il s'agit d'une pratique de gestion budgétaire approuvée qui procure aux ministères une certaine souplesse en vue de gérer ou de mettre en oeuvre des initiatives sur un horizon de planification de plusieurs années — tous les ministères et les organismes admissibles;
- un montant de 158 millions pour ajuster la rémunération au sein des ministères et des organismes en vertu de conventions collectives négociées récemment, jusqu'au 31 juillet 2004 inclusivement — tous les ministères et les organismes admissibles;
- un montant de 132 millions pour des initiatives de sécurité publique (sécurité maritime, Initiative de la frontière intelligente, Politique sur la sécurité nationale, etc.) — 8 ministères et organismes;
- un montant de 131 millions pour appuyer la mise en oeuvre d'une infrastructure électronique commune et d'une stratégie de prestation de services multimodes (Gouvernement en direct) — 13 ministères et organismes;
- un montant de 109 millions pour stimuler le progrès social et économique en appuyant la recherche, la diffusion du savoir et la commercialisation des initiatives — 3 organismes.

B. Items Affecting a Single Organization for Which Parliamentary Approval Is Sought

- \$189 million for additional costs related to the Canadian Forces deployment in Afghanistan — National Defence;
- \$162 million for international assistance in Haiti and Afghanistan, as well as to meet commitments related to combating malnutrition and disease — Canadian International Development Agency; and
- \$92 million for three new UN peacekeeping operations in Burundi, Sudan and Haiti and for the increased costs of existing operations in the Democratic Republic of the Congo, in Ethiopia, in Eritrea, in Liberia and in Côte d'Ivoire — Foreign Affairs and International Trade (Foreign Affairs).

C. Statutory Items Increases

- \$304 million increase for activities to mitigate the impact of the Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) crisis — Agriculture and Agri-Food, Canadian Food Inspection Agency, Health;
- \$928 million increase in payments under the Transitional Industry Support Program, a program to assist the agricultural industry in its transition to new business risk management programming under the Agricultural Policy Framework — Agriculture and Agri-Food.

D. Statutory Items Decreases

- \$800 million largely due to a decrease in expected public debt charges relating to lower than forecast interest rates — Finance; and
- \$762 million relating to a revised forecast of transfer payments to provincial governments — Finance.

The overall decreases in all statutory items total \$1.6 billion and the total increases in statutory items equal \$1.4 billion, resulting in a net decrease of \$0.2 billion in planned statutory expenditures. The specific details are included in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*.

The *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* provides estimates of the spending requirements for all departments and agencies of the federal government. As usual, Senators showed interest in both the general spending plans and specific items in these new estimates.

B. Postes touchant une seule organisation qu'il faut faire approuver par le Parlement

- un montant de 189 millions pour des coûts additionnels liés au déploiement des Forces canadiennes en Afghanistan — Défense nationale;
- un montant de 162 millions pour l'aide internationale en Haïti et en Afghanistan et pour donner suite à l'engagement de lutter contre la malnutrition et la maladie — Agence canadienne de développement international;
- un montant de 92 millions pour trois nouvelles missions de maintien de la paix au Burundi, au Soudan et en Haïti, et pour couvrir les coûts supplémentaires liés à des opérations en cours en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Érythrée, au Liberia et en Côte d'Ivoire — Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères).

C. Augmentations de dépenses législatives

- un montant de 304 millions pour des activités conçues pour atténuer l'impact de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) — Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire, Santé;
- une somme de 928 millions pour des paiements dans le cadre du Programme transitoire de soutien à l'industrie, qui aide l'industrie agricole à faire la transition vers de nouveaux programmes de gestion des risques en entreprise en vertu du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture — Agriculture et Agroalimentaire.

D. Diminutions de dépenses législatives

- un montant de 800 millions principalement attribuable à la baisse prévue des frais de la dette publique en raison de taux d'intérêt plus bas qu'anticipé — Finances;
- un montant de 762 millions se rapportant à de nouvelles prévisions des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux — Finances.

Les diminutions de dépenses législatives totalisent 1,6 milliard et les augmentations de dépenses législatives 1,4 milliard, soit une baisse nette de 0,2 milliard des prévisions de dépenses législatives. Les détails figurent dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* offre une estimation des prévisions de dépenses de tous les ministères et les organismes du gouvernement fédéral. Comme de coutume, les sénateurs se sont intéressés à la fois aux plans de dépense généraux et à certains postes particuliers.

SUMMARY OF HEARINGS

A. Format Changes to the Estimates

In past reviews of the Estimates documents by the Committee, Senators expressed concerns about the presentation and format of these documents. Specifically, they wanted to see, within the Part II of the Estimates, more information on what the figures represent in terms of activity or programs. While there are numerous figures, Senators felt that there was not enough information to enable Parliamentarians to understand the reasons for new appropriations. During previous hearings, officials from the Treasury Board Secretariat agreed that some of the information provided in the supplementary estimates was rather cryptic. At those earlier hearings, they assured the Committee that efforts were under way to improve the reporting process. Mr. Joyce drew the Committee's attention to some of the format changes introduced in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, which include new summary tables and more detailed information. Specifically, he noted that:

- The "Summary of Changes to Voted Appropriations" tables are much more detailed and now contain information on new spending, the 2003 government-wide reallocation initiative, the net amount of spending authority being requested, and other information such as how offsets are being used;
- The "Ministry Summary" section now provides information on transfers between votes and transfers between organizations due to restructuring, as well as details of information on new appropriations; and
- The departmental tables were revised so that gross requirements and the amounts of authorities available for each individual organization are now displayed on each organization's table.

Mr. Joyce described this last change as "probably the most fundamental change that is being introduced in these supplementary estimates." He noted that it had been a long-standing practice to maximize the use of existing spending authority when requesting supplementary spending authority from Parliament. This meant that in the past, when existing spending authorities were no longer needed, they simply were used to offset departmental requests for new spending authorities, but they were not displayed in supplementary estimates. This raised concerns regarding a lack of transparency in reporting to Parliament. The new format addresses this issue by making this practice quite clear.

RÉSUMÉ DES AUDIENCES

A. Changements de présentation

Lors de leurs examens antérieurs du budget des dépenses, les membres du Comité ont trouvé à redire à la présentation des documents. Ils souhaitaient en particulier obtenir, dans la Partie II, plus d'information sur ce que les chiffres représentent en termes d'activités ou de programmes. Les chiffres abondent, mais ils estimaient ne pas disposer d'assez d'information pour comprendre les raisons des nouvelles affectations de crédits. Pendant des audiences antérieures, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont convenu que l'information contenue dans le budget supplémentaire était plutôt énigmatique. Ils ont alors assuré au Comité que des efforts étaient en cours pour améliorer le processus de communication des données. M. Joyce a porté à l'attention du Comité certains des changements de présentation intervenus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, dont de nouveaux tableaux récapitulatifs et une information plus détaillée. Il a noté en particulier que :

- les tableaux du « Sommaire des modifications apportées aux crédits votés » sont beaucoup plus détaillés et offrent désormais de l'information sur les nouvelles dépenses, l'Initiative de réaffectation des fonds de 2003, le montant net des autorisations de dépenser demandées et l'usage qui est fait des sommes compensatoires;
- le « Sommaire du ministère » offre désormais de l'information sur les virements opérés entre crédits et entre organismes pour cause de restructuration et des détails sur les suppléments demandés;
- les tableaux des ministères ont été révisés de manière à indiquer les besoins bruts et les autorisations disponibles de chaque organisation.

M. Joyce a qualifié ce dernier changement de « changement probablement le plus fondamental intervenu dans ce budget des dépenses ». Il a noté qu'il était depuis longtemps usuel de maximiser l'utilisation des autorisations existantes au moment d'en demander de nouvelles au Parlement. Il s'ensuit que, lorsque les autorisations existantes n'étaient plus nécessaires, elles servaient simplement à réduire les demandes de suppléments sans pour autant être indiquées dans le budget supplémentaire. La transparence de l'information communiquée au Parlement s'en trouvait diminuée. La nouvelle présentation règle la question en faisant ressortir clairement cette pratique.

In addition to these changes, the Committee was informed that the Treasury Board Secretariat is currently proposing to develop within a three-month period a comprehensive plan to improve reporting to Parliament. Improving the estimates documents would be part of this project. Mr. Joyce expressed the hope that the Secretariat would be able to consult with the Committee to seek its input into the development of this longer-term plan. In particular, he sought from the Committee an opportunity to consult with the Senators on how the Treasury Board Secretariat could best support the work of the Committee in examining the government's estimates.

The Committee is appreciative of the effort taken by the Treasury Board Secretariat to respond to the past desires of Senators to obtain in the estimates documents more information on the spending plans of the government. The Committee welcomes the Secretariat's invitation to consult the Senators on its work to enhance reporting to Parliament.

B. Treasury Board Vote 5 — Government Contingencies

Treasury Board may provide funding to departments and agencies for unforeseen expenditures. This type of funding is referred to as the Treasury Board Vote 5 funding or TB Vote 5 funding. There are two types of TB Vote 5 funding: permanent and temporary. Permanent funding is provided for pay list shortfalls such as severance pay and parental benefits, which cannot be predetermined. Temporary funding is provided for miscellaneous, minor and unforeseen expenditures which were not provided for in the Main Estimates and which are required before supplementary estimates are tabled. All TB Vote 5 items requested are listed in pages 62 and 63 of the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*.

The manner in which contingency funds are used under the TB Vote 5 has been a recurring concern for the Committee. In fact, on 6 June 2002, the Committee tabled a report containing nine recommendations regarding the working and implementation of TB Vote 5 funding of departments. In the spring of 2003, the Committee had on-going discussions with officials from the Treasury Board Secretariat on proposals to change the Treasury Board policy on the use of the TB Vote 5, on the vote wording and on the guidelines for its analysts. Minister Alcock told the Committee that he is now considering the following:

- Changes to the wording in the introduction of the Main Estimates to provide better context around the use of Vote 5;
- Alterations to the wording of the Vote, reflecting some of the suggestions included in the Committee's June 2002 report;
- An approved framework governing the use of Vote 5; and
- A set of Treasury Board approved guidelines or criteria to accompany the framework.

Le Comité a par ailleurs appris que le Secrétariat du Conseil du Trésor proposait de dresser d'ici six mois un plan complet d'amélioration de l'information communiquée au Parlement, y compris dans le budget des dépenses. M. Joyce a déclaré espérer que le Secrétariat pourra obtenir les vues du Comité sur l'élaboration de ce plan à long terme. En particulier, il a demandé à consulter les sénateurs sur la façon dont le Secrétariat du Conseil du Trésor pourrait le mieux aider le Comité dans son examen des prévisions budgétaires du gouvernement.

Le Comité est sensible aux efforts déployés par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour répondre aux vœux déjà exprimés par les sénateurs d'obtenir dans les documents budgétaires plus de renseignements sur les plans de dépense du gouvernement. Il accueille favorablement la volonté du Secrétariat de consulter les sénateurs au sujet des moyens d'améliorer l'information communiquée au Parlement.

B. Le crédit 5 du Conseil du Trésor — Éventualités du gouvernement

Le Conseil du Trésor peut fournir aux ministères et aux organismes des fonds en cas de dépenses imprévues. Prélevés sur le crédit 5 du CT, ces fonds sont permanents ou temporaires. Les fonds permanents sont alloués en réponse à des insuffisances liées à la paie, par exemple, au titre des indemnités de fin d'emploi et des prestations de congé parental, qui ne peuvent être déterminées à l'avance. Les fonds temporaires sont accordés en réponse à des dépenses diverses, mineures et imprévues, qui n'étaient pas couvertes dans le budget principal et doivent être engagées avant le dépôt du budget supplémentaire. Toutes les sommes prélevées sur le crédit 5 du CT figurent aux pages 64 et 65 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2004-2005*.

Les modalités d'utilisation du crédit pour éventualités sont un sujet de préoccupation récurrent du Comité. Le 6 juin 2002, le Comité a déposé un rapport contenant neuf recommandations concernant le fonctionnement et la mise en œuvre du crédit 5 du Conseil du Trésor au niveau des ministères. Au printemps 2003, le Comité a eu avec des fonctionnaires du Conseil du Trésor des discussions régulières sur des changements qu'il était proposé d'apporter à la politique du Conseil du Trésor sur l'utilisation du crédit 5, le libellé du crédit et les lignes directrices à l'intention de ses analystes. Le ministre Alcock a déclaré au Comité qu'il envisageait maintenant ce qui suit :

- des modifications au libellé de l'introduction du Budget principal des dépenses afin de mieux contextualiser l'utilisation du crédit 5;
- des modifications au libellé du crédit qui tiennent compte de certaines des suggestions contenues dans le rapport du Comité de juin 2002;
- l'adoption d'un cadre approuvé régissant de l'utilisation du crédit 5;
- un ensemble de lignes directrices ou de critères approuvés par le Conseil du Trésor devant accompagner le cadre.

Minister Alcock explained that he is currently considering the draft paper and consulting with other Parliamentarians and the Auditor General on this issue. He stated his intention to release the report before the end of December.

Two particular items on the list of TB Vote 5 in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* drew the interest of some Senators: \$16 million in payments to the Old Port of Montreal Corporation and \$35 million in payments to Marine Atlantic Inc. Mr. Joyce explained that the Old Port of Montreal Corporation had need for additional cash funding before it could submit its requirements through the supplementary estimates. The required amount related to payroll and contractual obligations. The \$35 million paid to Marine Atlantic was also authorized to cover a cash shortage in its operating budget that resulted from falling revenue due to a decrease in traffic and rising costs associated with fuel price increases.

C. Horizontal Initiatives

There is a new heading in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* for “horizontal items”, that is, the compilation of initiatives for which a number of departments are requesting funds. Pages 64 to 78 present a list of horizontal items for which additional funding is sought. The Committee commends the Treasury Board Secretariat for the improvement made in the supplementary estimates with respect to horizontal reporting. Senators believe that this is an important step in helping Parliamentarians to track information on initiatives undertaken by multiple departments.

Minister Alcock explained that the information provided on the horizontal items allows for better management. As he clearly pointed out: “You cannot manage what you do not see.” The information on horizontal items allows for better decision making and improved governance. In his view, however, the real challenge remains a search for an appropriate mechanism of governance across departments. Minister Alcock informed the Committee that the Treasury Board Secretariat, under the leadership of Mr. Bill Austin, Assistant Secretary, remains committed to working on this issue.

Some Senators raised the concern that horizontal initiatives may lead to duplication in the use of funds dedicated to the same policy objective. For instance, in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, both the Canadian International Development Agency and the Department of Defence are requesting funding for activities in Afghanistan. Mr. Joyce told the Committee that the Treasury Board Secretariat is also concerned about possible duplication. More precisely, he stated that: “Horizontal issues are taking on increased prominence within the Secretariat.”

Mr. Joyce went on to explain that the need to track horizontal spending is one reason that the Secretariat has embarked on a number of reporting initiatives. For instance, one is an information technology project called the Expenditure

Le ministre Alcock a expliqué qu’il examinait en ce moment le projet de document et consultait à ce sujet d’autres parlementaires et la vérificatrice générale. Il a déclaré son intention de publier le rapport avant la fin de décembre.

Deux des postes du crédit 5 du CT dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* ont attiré l’attention de certains sénateurs : 16 millions en versements à la Société du Vieux-Port de Montréal et 35 millions en versements à Marine Atlantique S.C.C. M. Joyce a expliqué que la Société du Vieux-Port de Montréal avait besoin d’argent supplémentaire avant de pouvoir faire connaître ses besoins par le truchement du budget supplémentaire. L’argent devait servir à payer des salaires et à remplir des obligations contractuelles. Le versement de 35 millions à Marine Atlantique visait également à combler dans son budget de fonctionnement un trou découlant d’un manque à gagner dû à la diminution du trafic et à l’augmentation du coût du carburant.

C. Initiatives horizontales

Il y a dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* une nouvelle rubrique consacrée aux « postes horizontaux », c’est-à-dire aux initiatives pour lesquelles plusieurs ministères demandent des fonds. On trouve aux pages 66 à 79 la liste des postes horizontaux pour lesquels un supplément est demandé. Le Comité félicite le Secrétariat du Conseil du Trésor de l’amélioration apportée au budget supplémentaire en ce qui concerne les initiatives horizontales. Les sénateurs croient que les parlementaires seront ainsi mieux à même de suivre l’évolution de ces initiatives.

Le ministre Alcock a expliqué que l’information sur les postes horizontaux permettait une meilleure gestion. « On ne peut pas gérer ce qu’on ne voit pas », a-t-il déclaré à juste titre. L’information sur les postes horizontaux contribue à améliorer la prise de décision et la gouvernance. Selon le ministre, cependant, il reste encore à trouver un mécanisme de gouvernance interministérielle. Il a informé le Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor restait déterminé à travailler à cet objectif sous la direction de M. Bill Austin, secrétaire adjoint.

Certains sénateurs ont déclaré craindre que les initiatives horizontales ne conduisent à un dédoublement des dépenses. Par exemple, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, l’Agence canadienne de développement international et le ministère de la Défense demandent tous deux des fonds pour des activités en Afghanistan. M. Joyce a dit au Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor craint lui aussi d’éventuels cas de double emploi. Il a même déclaré que les initiatives horizontales prenaient une importance accrue au sein du Secrétariat.

M. Joyce a expliqué ensuite que c’est justement pour mieux suivre l’évolution des dépenses horizontales que le Secrétariat a pris certaines initiatives en matière de déclaration des données. Il y a, par exemple, le projet de technologie de l’information

Management Information System (EMIS), which will allow the Secretariat to categorize and track departmental funding. This new system, which will be introduced once Treasury Board approval is obtained, is expected to allow the Secretariat and, ultimately, Parliamentarians and the general public, to better understand not only how departments and agencies are allocating the money that Parliament has approved within a department, but also to track items involving horizontal issues.

D. One Dollar Items

On page 14 of the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, it is explained that supplementary estimates often include what are known as "one dollar items." The one dollar item practice seeks an alteration in the existing allocation of funds that was initially authorized in the Main Estimates. The purpose of a one dollar item is not to seek new or additional funds, but rather to reallocate existing spending authorities between votes. According to the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, since estimates are budgetary items, they must have a dollar value. Therefore, the one dollar is merely a symbolic amount, as no new funds are requested. Page 79 provides a list of the one dollar items requested in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* by nine federal departments and agencies.

Some Senators noticed that the dollar value of the reallocation of funds requested under the one dollar item practice is not mentioned in the table provided in page 79 for two agencies, namely the Canadian International Development Agency (CIDA) and the Canadian Institutes of Health Research (CIHR). Ms. Danagher explained that in the case of CIDA there is not necessarily a transfer. The agency is seeking to reduce the ceiling on a loan issuance through Vote L25. Parliamentary authority is required to get the authority to change a loan issuance ceiling; hence the reason for using the one dollar item. In the case of CIHR, the Institutes are transferring their authorities from a contribution program into a grant program; thus, in this case, it is within the original vote. However, because of the change in profile for the program (i.e., increasing their grants budget), they need the authority of Parliament, and hence the one dollar vote item.

E. 2003 Government-Wide Reallocation Initiative

In its February 2003 Budget, the federal government committed to reallocate \$1 billion of existing non-statutory programs from lower to higher government priority areas in the fiscal year 2004-2005. Senators requested information on this reallocation initiative, as the contribution of each department and agency was not detailed in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*. Mr. Joyce explained that the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005* reflects only the balance of the \$1 billion government-wide reallocation initiative announced in the 2003 federal Budget; this amounts to some \$438 million. When added to the \$319 million

appelé Système d'information sur la gestion des dépenses (SIGD), qui lui permettra de catégoriser le financement des ministères et d'en assurer le suivi. Ce système, qui entrera en opération une fois obtenue l'approbation du Conseil du Trésor, est censé permettre au Secrétariat et, en fin de compte, aux parlementaires et au grand public de mieux comprendre non seulement comment les ministères et organismes répartissent l'argent que le Parlement leur accorde, mais aussi de suivre l'évolution des initiatives horizontales.

D. Postes de 1 \$

À la page 15 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, il est expliqué que le budget supplémentaire comprend souvent ce qu'on appelle des « postes de 1 \$ ». Le poste de 1 \$ vise à modifier la répartition des fonds déjà approuvés par le budget principal. Il ne vise pas à demander un financement nouveau ou additionnel, mais à redistribuer entre crédits des autorisations de dépenser existantes. Comme, selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, les prévisions constituent un poste budgétaire, elles doivent avoir une valeur monétaire. Or, aucun nouveau financement n'étant demandé, la somme de 1 \$ est strictement symbolique. À la page 80 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2004-2005* figure la liste des postes de 1 \$ demandés par neuf ministères et organismes fédéraux.

Certains sénateurs ont remarqué que le montant en dollars des réaffectations de crédits demandées sous forme de postes de 1 \$ n'est pas indiqué à la page 80 dans le cas de deux organismes, à savoir l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Mme Danagher a expliqué que, dans le cas de l'ACDI, il ne s'agit pas nécessairement d'un virement. L'agence cherche à réduire le plafond d'une émission de prêt par le truchement du crédit L25. Il faut pour cela obtenir l'autorisation du Parlement, d'où le recours au poste de 1 \$. Quant aux IRSC, ils transfèrent leurs autorisations d'un programme de contributions à un programme de subventions, ce qui ne change rien au crédit original. Cependant, comme ils modifient le profil du programme en augmentant leur budget de subventions, ils ont besoin de l'approbation du Parlement, d'où le recours au poste de 1 \$.

E. Initiative de réaffectation des fonds de 2003

Dans son budget de février 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à transférer un milliard de dollars des programmes non législatifs à des priorités plus élevées pendant l'exercice 2004-2005. Les sénateurs ont demandé des renseignements sur cette initiative parce que la contribution de chaque ministère et organisme n'est pas précisée dans le budget supplémentaire. M. Joyce a expliqué que le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005* ne rendait compte que du reste de l'initiative de réaffectation d'un milliard de dollars annoncée dans le budget fédéral de 2003, soit quelque 438 millions. Il faut ajouter à cela les 319 millions

already removed from departmental budgets in the 2004-2005 Main Estimates, and the \$246 million in cancelled allocations to departments from funding that was earmarked for departmental spending initiatives, the full \$1 billion has been achieved.

He also confirmed that the reallocated funding listed by department comes principally from within the affected departments and not from other departments. In addition, he confirmed that the Treasury Board Secretariat is monitoring the government-wide reallocation numbers closely to ensure that no misrepresentation of the spending plans arises. Part of the process is ensuring that departments change both their budgets and the authorities given by the Treasury Board and Parliament.

Mr. Joyce told the Committee that the \$1 billion has contributed to financing about 15% of the total new spending priorities announced in the 2003 federal Budget. He indicated, however, that it is not correct to link specific reallocation decisions to specific new expenditure priorities. The two decisions were made at separate times. As he stated, “there is not a one-to-one relationship” between the savings and the new priorities that were identified in the 2003 Budget.

Mr. Joyce explained that the savings that were identified by departments and agencies as part of their contribution towards the \$1 billion reallocation initiative were put by the Treasury Board into a “frozen lapsing allotment”. As a result, the departments and agencies were not able to exercise their full spending authority as previously authorized by Parliament. The frozen lapsing allotment is a power of the Treasury Board over appropriations declared surplus by a ministry. It is a control, below the vote level, that the executive, through the Treasury Board, can exercise to prevent the misuse of surplus funding authorities. In the context of the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, if the savings resulting from the reallocation initiative were the only transaction with respect to a ministry, then on pages 48 to 52 they appear as net contributors, as they have given up this amount. However, if the ministry at a later time in the supply cycle sought new appropriations through the supplementary estimates for an entirely unrelated matter, then the Treasury Board will offset the ministry’s request by freeing the appropriation available in its frozen allotment. The request for new appropriations will then be net of the previously frozen allotment. In this situation, the savings identified will be used by the same department but for other purposes.

Some Senators raised questions about the impact of the 2003 government-wide reallocation initiative on employment in the federal public service. They had concerns that the Treasury Board Secretariat did not have any regional employment information for each individual department and agency. Mr. Joyce told the Committee that it was his understanding that there were no

retranchés des budgets ministériels dans le Budget principal des dépenses 2004-2005 et les 246 millions d’abord affectés à des initiatives de dépense ministérielles, mais annulés par la suite, pour arriver au milliard visé.

Il a par ailleurs confirmé que les réaffectations de fonds ventilées selon les ministères viennent principalement des ministères touchés et non des autres ministères. Il a également confirmé que le Secrétariat du Conseil du Trésor suit de près l’évolution des réaffectations de fonds pour s’assurer qu’il n’y a pas manipulation des plans de dépenses. Il s’agit en partie de veiller à ce que les ministères modifient à la fois leurs budgets et les autorisations qu’ils obtiennent du Conseil du Trésor et du Parlement.

M. Joyce a déclaré au Comité que le milliard de dollars avait servi à financer environ 15 p. 100 de l’ensemble des nouvelles priorités de dépense annoncées dans le budget fédéral de 2003. Il a indiqué cependant qu’il ne convenait pas de rattacher telle ou telle décision de réaffectation à telle ou telle nouvelle priorité de dépense. Les deux décisions ont été prises à des moments différents. Il a dit qu’il n’y avait pas « de correspondance un à un » entre les économies et les nouvelles priorités annoncées dans le budget de 2003.

M. Joyce a expliqué que le Conseil du Trésor versait dans une «affectation de péremption bloquée» les économies identifiées par les ministères et les organismes dans le cadre de l’Initiative de réaffectation de un milliard de dollars. Les ministères et les organismes ne peuvent donc pas utiliser la totalité des autorisations de dépenser reçues du Parlement. L’affectation de péremption bloquée assure au Conseil du Trésor le contrôle sur les affectations déclarées excédentaires par les ministères et organismes. C’est un contrôle que l’exécutif, par l’entremise du Conseil du Trésor, peut exercer au-dessous du niveau du crédit pour empêcher la mauvaise utilisation des autorisations excédentaires. Dans le contexte du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005*, si les économies résultant de l’initiative de réaffectation sont la seule opération d’un ministère ou d’un organisme, celui-ci figurerait aux pages 49 à 54 comme contributeur net puisqu’il a renoncé à ce montant. Cependant, s’il cherche à obtenir par la suite dans le cadre d’un budget supplémentaire de nouvelles affectations de crédits pour une toute autre affaire, le Conseil du Trésor réduirait sa demande en puisant dans l’affectation bloquée. La demande de supplément serait alors nette de la somme auparavant bloquée. Le ministère ou l’organisme utiliserait les économies qu’il a identifiées, mais à d’autres fins.

Les sénateurs se sont interrogés sur l’impact de l’initiative de réaffectation des fonds de 2003 sur l’emploi dans la fonction publique fédérale. Ils trouvaient dommage que le Secrétariat du Conseil du Trésor n’aient pas données régionalisées sur l’emploi pour chacun des ministères et organismes. M. Joyce a dit au Comité qu’il croyait comprendre qu’il n’y avait pas eu de pertes

specific job losses as a result of the \$1 billion reallocation. He also stressed that the reallocation initiative took place within the context of the 2003 Budget, which led to an overall increase in federal government spending; some of this funding might have translated into additional jobs.

Some Senators also raised concerns about the impact of the government-wide reallocation initiative on regional economic development initiatives, as the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec and Western Economic Diversification were required to reallocate funds amounting to \$9 million, \$5 million and \$6 million respectively. Minister Alcock was asked to provide information on the percentage these three amounts represent in terms of the agencies' total budget. He was also asked to provide information on the low priorities that were affected by the reallocation. The Minister will provide a written response to these questions.

F. Sub-Committee of the Treasury Board on Expenditure Review

Senators were interested in the process of the Sub-Committee of the Treasury Board on Expenditure Review, which will result in \$12 billion in savings over a five year period. Minister Alcock told the Committee that the Treasury Board Secretariat is working with departments and agencies to identify items that could be candidates for reallocation, either through reduced spending or increased efficiency. The Sub-Committee of the Treasury Board on Expenditure Review will then prepare a report detailing which spending on low-priority items should be reallocated. This report will be forwarded to Cabinet, which will then decide which higher-priority items will be funded. The Minister made it clear to the Committee that the decision on which priorities to fund is not his decision, nor is it that of the Treasury Board. It will be a decision of government.

G. Strategic Issues in the Improvement of the System of Reporting to Parliament

In his opening remarks, Minister Alcock focussed on some of the strategic issues concerning the supplementary estimates and the way the Treasury Board reports to parliamentary committees. He acknowledged that Parliamentarians face significant challenges in carrying out their duties. He observed that Parliament receives hundreds of statutory reports from over 200 government organizations on matters as diverse as privacy, sustainable development, employment equity, alternative fuels and others. Indeed, the list alone of these reports exceeds 100 pages. Although there is much detailed information provided to Parliament, it does not guarantee clarity or understanding. The Minister recognized that Parliamentarians have long indicated a need for simpler, more integrated information, with more explanatory contexts and offering the opportunity to obtain more details. He reiterated the intent of the Treasury Board to carry out a program of change that will

d'emploi directement attribuables à la réaffectation du milliard de dollars. Il a souligné que l'initiative de réaffectation s'était déroulée dans le contexte du budget de 2003, lequel a conduit à une augmentation globale des dépenses du gouvernement fédéral, ce qui veut dire qu'une partie de cet argent a pu servir à créer des emplois.

Certains sénateurs se sont également déclarés préoccupés par l'impact de l'initiative de réaffectation sur les programmes de développement économique puisque l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest ont dû réaffecter 9 millions, 5 millions et 6 millions respectivement. Le ministre Alcock a été prié de fournir de l'information sur ce que représentent ces montants en termes de pourcentage du budget total des organismes ainsi que sur les initiatives faiblement prioritaires qui ont été touchées par la réaffectation. Le ministre fournira une réponse écrite à ces questions.

F. Sous-comité du Conseil du Trésor sur l'examen des dépenses

Les sénateurs se sont intéressés au processus du Sous-comité du Conseil du Trésor sur l'examen des dépenses, qui va réaliser des économies de 12 milliards de dollars sur cinq ans. Le ministre Alcock a dit au Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor collaborait avec les ministères et les organismes pour repérer les éléments susceptibles de réaffectation soit par réduction des dépenses ou augmentation de l'efficience. Le Sous-comité dressera un rapport indiquant en détail quelles dépenses affectées à des initiatives faiblement prioritaires devraient être réaffectées. Le Cabinet décidera ensuite des initiatives fortement prioritaires qui seront financées. Le ministre a déclaré clairement au Comité que ce n'est ni à lui ni au Conseil du Trésor qu'il incombera de décider des priorités à financer. La décision appartiendra au gouvernement.

G. Questions stratégiques liées à l'amélioration du système de présentation de rapports au Parlement

Dans son introduction, le ministre Alcock a mis l'accent sur certaines des questions stratégiques concernant le budget supplémentaire des dépenses et la façon dont le Conseil du Trésor rend des comptes aux comités parlementaires. Il a reconnu que les parlementaires sont confrontés à d'importantes difficultés dans le cadre de l'exécution de leur mandat. Il a fait remarquer que le Parlement reçoit des centaines de rapports prévus par la loi, provenant de plus de 200 organismes gouvernementaux et portant sur des questions aussi variées que la protection des renseignements personnels, le développement durable, l'équité en matière d'emploi et les carburants de remplacement, pour ne nommer que celles-là. En effet, à elle seule, la liste de ces rapports fait plus de 100 pages. Même si de nombreux renseignements détaillés sont présentés au Parlement, rien ne garantit qu'ils sont clairs ou faciles à comprendre. Le ministre a reconnu que les parlementaires réclament depuis longtemps des renseignements

enhance accountability in the government sector and increase the transparency of government spending decisions. He was especially interested in discussing the approach that is being taken by the Treasury Board Secretariat as it seeks to implement the required changes to the government reporting system.

Minister Alcock reminded the Committee that the Secretariat has begun to provide more detailed information in the supplementary estimates and in the public accounts. In addition, the Comptroller General is working to increase the number of reports that have auditable financial statements. In the short term, there are specific things that the Treasury Board Secretariat will do to improve the quality of reporting. For instance, it will soon provide an integrated set of guidelines to departments on the preparation of the Reports on Plans and Priorities and of the departmental Performance Reports. These guidelines will stress that these two reports must be better integrated and much more fact-based.

The Minister also highlighted a number of objectives that this exercise aims to achieve, including: the implementation of an approach to reporting that is intuitive, timely and easy to use; the creation of a system of cost information that is consistent and accessible, so that items can be tracked from one report to another; the development of a reporting structure that provides a balance between formal hard-copy reports and ongoing electronic updates; and the provision of information that is reflective of real performance and the real way that government is managed.

While numerous approaches will be used by the Secretariat to meet these objectives, one that is very promising, according to the Minister, is the provision of electronic reports that could be updated at any point in the year as new audits or evaluations are completed or as actual expenditure and performance data are updated in departmental systems. The use of electronic tools may also facilitate access to more detailed data and make it easier to identify expenditures that involve government-wide initiatives (horizontal items).

However, the introduction of electronic reporting is not without complications. An electronic reporting system would have to be introduced gradually because it could prove disruptive to the public service, which is unaccustomed to providing information that is both current and transparent. Minister Alcock stressed that both the employees and the managers in the public service will require time to develop the mind-set that is compatible with a more dynamic "evergreen" model of reporting government spending.

plus simples et cohérents qui contiennent davantage de contextes explicatifs et donnent la possibilité d'obtenir des précisions. Il a répété l'intention du Conseil du Trésor de mettre en œuvre un programme de changement qui améliorera la reddition de comptes dans le secteur public et augmentera la transparence des décisions du gouvernement en matière de dépenses. Il s'est montré particulièrement intéressé à discuter de l'approche adoptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour apporter les changements nécessaires au système d'établissement de rapports de gouvernement.

Le ministre Alcock a rappelé au Comité que le Secrétariat a commencé à fournir des renseignements plus détaillés dans le budget supplémentaire et dans les comptes publics. De plus, le Contrôleur général s'efforce d'augmenter le nombre de rapports contenant des états financiers vérifiables. À court terme, le Secrétariat du Conseil du Trésor prendra des mesures particulières pour améliorer la qualité des rapports. Par exemple, il fournira bientôt aux ministères un ensemble cohérent de lignes directrices sur la préparation du Rapport sur les plans et les priorités et du Rapport ministériel de rendement. Les lignes directrices préciseront que ces deux rapports doivent être mieux intégrés et fondés davantage sur des faits.

Le ministre a également attiré l'attention sur un certain nombre d'objectifs visés par l'exercice, notamment : l'application d'une approche intuitive, opportune et facile à utiliser pour l'établissement de rapports; la création d'un système d'information sur les coûts cohérent et accessible permettant le repérage de questions d'un rapport à l'autre; l'élaboration d'une structure d'établissement de rapports assurant un équilibre entre les traditionnels rapports imprimés et les mises à jour électroniques continues; la fourniture d'information reflétant le rendement réel et la façon dont le gouvernement est véritablement administré.

Le Secrétariat utilisera de nombreuses approches pour atteindre ces objectifs. L'une d'elles, que le ministre juge très prometteuse, consiste à fournir des rapports électroniques qui pourraient être mis à jour à tout moment pendant l'année, au fur et à mesure que de nouvelles vérifications ou évaluations sont faites ou que les données réelles sur les dépenses et le rendement sont mises à jour dans les systèmes ministériels. L'utilisation d'outils électroniques pourrait également faciliter l'accès à des données plus détaillées et le repérage des dépenses qui concernent des initiatives pangouvernementales (postes horizontaux).

L'instauration des rapports électroniques ne se fera toutefois pas sans problèmes. La mise en œuvre d'un système de rapports électroniques devrait se faire progressivement parce qu'elle pourrait perturber le fonctionnement de la fonction publique, qui n'a pas l'habitude de fournir de l'information à la fois actuelle et transparente. Le ministre Alcock a insisté sur le fait que les employés et les gestionnaires de la fonction publique auront besoin de temps pour acquérir la mentalité qui est compatible avec un modèle permanent et plus dynamique de rapport sur les dépenses publiques.

Another difficulty that could arise with the introduction of electronic reporting and the increasing ability of Parliamentarians, and perhaps citizens, to access detailed expenditure plans may be the tendency of everyone to want to micro-manage the public service. Although it is a good thing to provide details, because it provides transparency in government activities, there will always be a tendency to want to manage down to the lowest level. Minister Alcock believes that this tendency to micro-manage will manifest itself in ministers, at the Treasury Board Secretariat and in committees of Parliament. Many, armed with this new information, will want to second guess the spending decisions taken by public service managers. He suspects that the current work on defining accountability in government and the public service must establish clear objectives that will be used to assess the performance of deputies and senior staff.

H. Consultation with Parliament

Minister Alcock expressed the view that, as part of the process of reviewing the way in which the government reports its spending plans to Parliament, he would like to consult with the committees of Parliament. Rather than trying to devise a grand plan for consultation, he hopes to develop improved reporting practices through an ongoing dialogue with Parliamentarians. He informed the Committee that the Treasury Board Secretariat is currently examining the options available that present the most effective ways of engaging Parliamentarians in defining the information that Parliament needs.

In response to a Senator's question, the Minister acknowledged that the changes that he envisions will have a profound impact on the relationship among the various government departments. He is particularly aware that the application of information technology will have a major impact on the government. For instance, government has so many different operating arms that the first thing that is required is to develop a single government overview of all the organizations. He believes it is the role of the Treasury Board Secretariat to establish some level of standardization in the storage of information, and in ensuring its accessibility from one department to another. In contrast, specific operational activities, such as procurement, are best delivered through ministries such as Public Works and Government Services Canada. Meanwhile, Minister Alcock believes that Industry Canada's competence in the management of information needs to be replicated across all departments. The result of this exercise will be to move the public service into a new environment where employees become comfortable and able to functioning in a more transparent world. This is why, when the Treasury Board Secretariat implements initiatives such as "proactive disclosure", it does not centre the activity at Treasury Board but instead creates the framework and the structures that allow each department to carry out its own

L'instauration des rapports électroniques et les possibilités accrues des parlementaires, et peut-être des citoyens, d'avoir accès à des plans de dépenses détaillés pourraient favoriser la tendance de chacun à vouloir gérer la fonction publique dans les moindres détails. Même si la fourniture de détails est une bonne chose en ce sens qu'elle assure la transparence des activités du gouvernement, il y aura toujours une tendance à vouloir gérer jusqu'au niveau le plus bas. Le ministre Alcock croit que cette tendance à la microgestion se manifestera chez les ministres, au Secrétariat du Conseil du Trésor et au sein des comités parlementaires. De nombreuses personnes, fortes de cette nouvelle information, voudront deviner les décisions des gestionnaires de la fonction publique en matière de dépenses. Il croit que les efforts déployés actuellement pour définir la responsabilité du gouvernement et de la fonction publique doivent comporter l'établissement d'objectifs clairs qui serviront à évaluer le rendement des sous-ministres et des cadres supérieurs.

H. Consultation avec le Parlement

Le ministre Alcock aimerait consulter les comités du Parlement dans le cadre de l'examen de la façon dont le gouvernement présente ses plans de dépenses au Parlement. Plutôt que de s'efforcer de concevoir un vaste plan de consultation, il espère élaborer de meilleures pratiques d'établissement de rapports grâce à un dialogue permanent avec les parlementaires. Il a mentionné au Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor examine actuellement les options qui offrent les moyens les plus efficaces de faire participer les parlementaires à la définition de besoins du Parlement en matière d'information.

En réponse à la question d'un sénateur, le ministre a reconnu que les changements qu'il prévoit auront de grandes répercussions sur les relations entre les divers ministères fédéraux. Il sait plus particulièrement que l'application de la technologie de l'information aura une incidence majeure sur le gouvernement. Par exemple, le gouvernement a tellement de services opérationnels qu'il faut avant tout avoir un aperçu de l'ensemble des organisations. Selon le ministre, il revient au Secrétariat du Conseil du Trésor d'établir une certaine normalisation de l'entreposage de l'information et d'assurer l'accessibilité d'un ministère à l'autre. Par contre, les activités opérationnelles particulières comme l'approvisionnement sont mieux accomplies par des ministères comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. En attendant, le ministre Alcock croit que tous les ministères doivent acquérir les compétences que possède Industrie Canada en matière de gestion de l'information. Ainsi, la fonction publique passera à un nouvel environnement où les employés sont à l'aise et capables de travailler dans un contexte plus transparent. C'est pourquoi, quand le Secrétariat du Conseil du Trésor met en œuvre des initiatives comme la divulgation proactive, il ne concentre pas l'activité au Conseil du Trésor, mais crée plutôt le cadre et les structures permettant à chaque ministère de mener ses propres

proactive disclosure of information. Naturally, not all will be able to undertake all new initiatives. For the small agencies, it may be necessary to centralize some of the corporate functions. For the larger agencies, it is important that they not only develop the competence, but also adopt the underlying cultural change.

I. Internal Audits and the Role of Deputy Ministers

Internal audit is one of several tools that an organization may use to assess and monitor management practices and the achievement of its objectives. Within the federal government, internal audit is an important element in enabling deputy ministers to ensure that their departments have an effective internal control system. Internal auditors conduct risk-based audits and identify, when necessary, improvements in an organization's risk management strategy and practices, in its management control framework, and in the information systems it uses for decision making and reporting.

In recent months, the federal government has undertaken to bolster the internal audit across its departments and agencies. Effective 1 June 2004, the Office of the Comptroller General of Canada was re-established, with one of its key duties being to set or review financial, accounting and auditing standards and policies for the federal government. Then, on 18 November 2004, the President of the Treasury Board announced a multi-year initiative to strengthen the internal audit function across the federal government. This multi-year initiative, which was developed by the Comptroller General, will provide internal audit services to 63 departments and agencies that have limited or no internal audit resources.

Minister Alcock told the Committee that the Treasury Board Secretariat is committed to building the capacity needed for better independent and objective internal audit services. He also stated that the Secretariat is consulting key stakeholders, including the Canadian Institute of Chartered Accountants, on changes to internal audit policy and practices.

The Committee welcomes the multi-year initiative to strengthen the internal audit function in federal departments and agencies. However, some Senators remain concerned about the role of the deputy minister, which is not detailed in the new initiative. They asked questions about the role of the deputy minister in these major audit changes and restructuring that are taking place. Minister Alcock informed the Committee that the multi-year initiative seeks to make deputy ministers more accountable for the overall operations of their departments and to hold them to account for the outcomes.

activités de divulgation proactive de l'information. Naturellement, tous ne seront pas en mesure d'entreprendre toutes les nouvelles initiatives. Dans le cas des petits organismes, il pourrait être nécessaire de centraliser certaines fonctions; dans le cas des organismes de plus grande taille, il importera non seulement qu'ils acquièrent les compétences, mais également qu'ils modifient la culture sous-jacente.

I. Vérifications internes et rôle des sous-ministres

La vérification interne est l'un des outils dont un organisme peut se servir pour évaluer et surveiller les pratiques de gestion et l'atteinte des objectifs. Au sein du gouvernement fédéral, elle constitue un élément important qui permet aux sous-ministres de veiller à ce que leur ministère dispose d'un système de contrôle interne efficace. Les vérificateurs internes effectuent des vérifications fondées sur les risques et déterminent au besoin les améliorations à apporter à la stratégie et aux pratiques de gestion des risques de l'organisation, à son cadre de contrôle de la gestion et aux systèmes d'information servant à la prise de décisions et à l'établissement de rapports.

Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a entrepris de soutenir la vérification interne dans l'ensemble de ses ministères et organismes. Le 1^{er} juin 2004, le Bureau du Contrôleur général du Canada a été rétabli. L'une de ses fonctions principales consiste à établir ou à examiner des normes et des politiques en matière de finances, de comptabilité et de vérification pour le gouvernement fédéral. Puis, le 18 novembre 2004, le président du Conseil du Trésor a annoncé une initiative pluriannuelle visant à renforcer la fonction de vérification interne dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Cette initiative pluriannuelle, qui a été mise au point par le Contrôleur général, offrira des services de vérification interne à 63 ministères et organismes qui ont peu de ressources de vérification interne, voire aucune.

Le ministre Alcock a déclaré au Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor est déterminé à renforcer les capacités nécessaires pour offrir de meilleurs services de vérification interne indépendants et objectifs. Il a aussi mentionné que le Secrétariat consulte des intervenants clés, notamment l'Institut canadien des comptables agréés, au sujet des changements apportés aux politiques et aux pratiques de vérification interne.

Le Comité accueille favorablement l'initiative pluriannuelle visant à renforcer la fonction de vérification interne au sein des ministères et des organismes. Certains sénateurs restent toutefois préoccupés par le rôle du sous-ministre, qui n'est pas précisé en ce qui a trait à la nouvelle initiative. Ils ont posé des questions au sujet du rôle que joue le sous-ministre dans ces importantes activités de modification et de restructuration de la vérification. Le ministre Alcock a précisé au Comité que l'initiative pluriannuelle vise à obliger les sous-ministres à rendre plus de comptes au sujet des activités générales de leur ministère et à les tenir responsables des résultats.

J. Departmental Mandates

Some Senators were concerned that, over time, departments may have offered programs and services that did not clearly fall under their mandate. This tendency has been referred to by Minister Alcock as “mandate creep”. He explained that the growth in the mandate creep phenomenon may have occurred in response to legitimate demands. Nonetheless, Senators believe that it is worth asking whether departments are operating as efficiently as they could, because they are being asked to do more than they were originally intended to do.

Minister Alcock indicated that mandate creep may also be the way in which Parliament has chosen to fund initiatives. As Parliamentarians relaxed their vigilance in some of the budgeting processes, departments managed to obtain resources to implement more programs and services, albeit not necessarily within their mandates. In the end, some of the rigour of looking at the mandate and how it flows through a department’s activities was lost. The Minister insisted that one of the outcomes of the Expenditure Review Initiative being carried out by Minister McCallum is a renewed budget process that allows government to look more rigorously at some of these issues. He also stressed that the management change that is under way at the Treasury Board recognizes that if the government is to build an accountability structure that holds the deputy ministers more directly to account, it must identify clearly the programs and objectives that they are being held accountable for.

K. User Fees

The federal government has, for many years, levied user fees for a number of services and programs it delivers. User fees allow for cost recovery (through the revenue generated) and economic efficiency (by making the best use of available public resources). The President of Treasury Board told the Committee that the current user fee legislation in Canada (Bill C-212, which came into force in March 2004) is unique in many aspects in comparison to that of other countries. In particular, this legislation highlights the need for more parliamentary oversight when user fees are introduced or changed. It also establishes standards to which federal departments and agencies must adhere, or else face a reduction in the user fee collected equivalent to the unachieved performance. With respect to this new user fee legislation, Minister Alcock stated: “Although it is radical, in some ways, it is a long overdue approach to bring some rigour to the setting of these fees and holding people to account for the activities they deliver in response to those fees.”

Minister Alcock informed the Committee that the Treasury Board Secretariat is currently developing a user fee policy reflective of the new legislation. He also indicated that the Secretariat has undertaken to rationalize the system, as there are

J. Mandat des ministères

Certains sénateurs craignaient qu’au fil du temps, des ministères aient pu offrir des programmes et des services ne relevant pas clairement de leur mandat. Le ministre Alcock a appelé cette tendance « gonflement du mandat ». Il a expliqué que l’ampleur prise par le phénomène est peut-être due à un désir de répondre à des demandes légitimes. Néanmoins, les sénateurs croient qu’il vaut la peine de se demander si les ministères fonctionnent aussi efficacement qu’ils le pourraient, compte tenu du fait qu’on leur demande de faire beaucoup plus que ne le prévoyait leur mandat.

Le ministre Alcock a indiqué que le gonflement du mandat est peut-être aussi un moyen qu’a trouvé le Parlement pour financer des initiatives. Alors que les parlementaires ont relâché leur vigilance relative à certains des processus budgétaires, les ministères ont réussi à obtenir des ressources pour offrir plus de programmes et de services même si ceux-ci ne relèvent pas nécessairement de leur mandat. Il s’ensuit que la façon rigoureuse d’aborder le mandat et de l’appliquer aux activités d’un ministère s’est atténuée. Le ministre a soutenu que l’un des résultats de l’examen des dépenses entrepris par le ministre McCallum est un processus budgétaire renouvelé qui permet au gouvernement d’examiner plus rigoureusement certaines questions. Il a précisé que le changement de gestion en cours au Conseil du Trésor reconnaît que, si le gouvernement veut établir une structure de reddition de comptes selon laquelle les sous-ministres sont plus directement responsables, il doit définir clairement les programmes et les objectifs pour lesquels il faut rendre des comptes.

K. Frais d’utilisation

Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral perçoit des frais d’utilisation à l’égard d’un certain nombre de services et programmes gouvernementaux. Ces frais permettent de récupérer une partie de coûts (grâce aux recettes qu’ils génèrent) et contribuent à l’efficacité économique (puisqu’ils permettent de mieux utiliser les fonds publics disponibles). Le président du Conseil du Trésor a affirmé au Comité que les mesures législatives régissant actuellement les frais d’utilisation au Canada (le projet de loi C-212 entré en vigueur en mars 2004) sont uniques à bien des égards comparativement à celles en vigueur dans d’autres pays. Ainsi, elles font ressortir la nécessité d’une surveillance parlementaire accrue lorsque des frais d’utilisation sont imposés ou modifiés. Elles établissent aussi des normes auxquelles doivent se conformer les ministères et organismes fédéraux, sous peine de voir les frais d’utilisation réduits d’un pourcentage équivalent à l’insuffisance de leur rendement. À propos de cette nouvelle loi sur les frais d’utilisation, le ministre Alcock a déclaré : « Même si elles sont à bien des égards radicales, ces mesures étaient depuis longtemps nécessaires pour resserrer un peu les règles d’établissement de ces frais et imposer une obligation de rendre compte des services offerts en échange de ces frais ».

Le ministre Alcock a indiqué au Comité que le Secrétariat du Conseil du Trésor s’affaire actuellement à élaborer une politique relative aux droits d’utilisation représentative de la nouvelle loi. Il a aussi fait savoir que le Secrétariat a entrepris de rationaliser le

currently thousands of fees. In addition, Mr. Joyce indicated that the Secretariat will make an announcement shortly concerning the establishment of service standards in relation to user fees.

Senators were also interested in the potential of making greater recourse to user fees than is the current practice; this would reward performance and allow departments and agencies to provide a greater level of services. Mr. Joyce explained that there are two categories of departments that levy user fees. In the first category, departments are allowed to practise “revenue retention”; this means that they can credit the revenues that they earn from the user fees to the vote that supports their appropriation (this is then reflected in net votes). In this situation, there is a sense that this particular user fee activity is self-contained; it is necessary to respond to the demand, and the department has the flexibility to basically add or shed costs according to the demand for service for which it is charging the fee. In the second category, the revenues generated from the user fees are deposited to the Consolidated Revenue Fund and, therefore, there is no direct link for the department between the service rendered and the fees levied. In this situation, there is no incentive in the department to increase or improve services because there is no effect on the level of funds available to the department.

Mr. Joyce acknowledged that the Secretariat tends to be conservative and risk-averse with respect to using user fees as an incentive to enhance performance. There is a fear that departments that levy user charges would be favoured over those that do not have a revenue-raising capacity and that may be in need of additional funding. There is also a concern over the lack of restrictions on the use of fees generated by some departments, which has the potential to alter the distribution of government activities in a way that might not reflect the government’s priorities. For these reasons, the Secretariat prefers to set some limitations on the freedom of departments to tap into their revenue-raising capacity. In the view of Mr. Joyce, this ensures a sense of internal government equity across departments and agencies.

L. Environmental Remediation

Questions were raised about government spending on the assessment, management and remediation of federal contaminated sites. Specific questions related to the delay in commencing the clean-up of the Sydney tar ponds and coke ovens. Mr. Joyce explained that \$580 million in operating expenditures and \$4.2 million in grants and contribution have been earmarked for this project. Unfortunately, this project has not proceeded as quickly as planned and money earmarked for expenditures in the previous year was not spent. However, the project will still require this money, so the Treasury Board has “re-profiled” the funding: it has carried forward the unspent funding into the next fiscal year. This re-profiling is one of the

système, puisqu’il y a actuellement une multitude de frais imposés. De plus, M. Joyce a signalé que le Secrétariat fera prochainement une annonce concernant l’établissement de normes de service en fonction des frais d’utilisation.

Les sénateurs ont aussi évoqué la possibilité d’accroître encore davantage le recours aux frais d’utilisation; ils estiment qu’en plus de récompenser le rendement, une telle mesure permettrait aux ministères et organismes d’offrir un meilleur niveau de services. M. Joyce a expliqué qu’il existe deux catégories de ministères qui perçoivent des frais d’utilisation. Dans la première catégorie, les ministères sont autorisés à pratiquer ce qu’on appelle la « retenue des recettes », c’est-à-dire qu’ils peuvent porter le montant des recettes perçues en frais d’utilisation au crédit qui sous-tend leur affectation budgétaire (et il en est ensuite tenu compte dans les crédits nets). Dans ce genre de situation, cette activité de perception de frais d’utilisation particulière est perçue comme étant autonome; elle est nécessaire pour répondre à la demande et le ministère dispose de la marge de manoeuvre voulue pour ajouter ou retrancher des coûts selon la demande de services en échange desquels il impose des frais d’utilisation. Dans la deuxième catégorie, les recettes tirées des frais d’utilisation sont versées au Trésor, de sorte qu’il n’y a pas de lien direct pour le ministère entre le service rendu et les frais perçus. Dans ce genre de situation, le ministère n’a aucun avantage à accroître ou à améliorer ses services parce que cela n’a aucun effet sur le montant des fonds qui lui sont consentis.

M. Joyce reconnaît que le Secrétariat a tendance à être prudent et se montre peu enclin à prendre le risque de recourir aux frais d’utilisation, comme mesure incitative pour accroître le rendement. On craint que les ministères qui perçoivent des frais d’utilisation ne soient favorisés par rapport à ceux qui n’ont pas de capacité de perception de recettes et qui peuvent avoir besoin de fonds supplémentaires. On s’inquiète aussi de l’absence de restrictions imposées à l’égard de l’utilisation des frais perçus par certains ministères, parce qu’elle risque de faire en sorte que la répartition des activités gouvernementales s’écarte des priorités d’ensemble. Pour ces raisons, le Secrétariat préfère limiter en partie la liberté des ministères de tirer parti de leur capacité de perception de recettes. De l’avis de M. Joyce, cela contribue au sentiment d’équité interne entre les ministères et organismes gouvernementaux.

L. Réparation des dommages causés à l’environnement

Des questions ont été soulevées au sujet des dépenses gouvernementales au titre de l’évaluation, de la gestion et de l’assainissement des sites fédéraux contaminés. Certaines ont porté plus précisément sur le temps mis à entreprendre le nettoyage des étangs de goudron et des sites de fours à coke de Sydney. M. Joyce a expliqué que des dépenses de fonctionnement de 580 millions de dollars ainsi qu’un montant de 4,2 millions de dollars en subventions et contributions avaient été prévus pour ce projet. Malheureusement, sa réalisation n’a pas été aussi rapide que prévu et l’argent affecté à cette fin au cours de la dernière année n’a pas été dépensé. Toutefois, le projet a encore besoin des fonds en question, de sorte que le Conseil du Trésor a procédé à

primary reasons why this funding is being sought in the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*. It reflects the fact that the progress was slower than planned, and that appropriations for planned spending in the previous year were not used by the Department of the Environment. It is the understanding of the Treasury Board Secretariat, through its own review of the spending proposal, that this project will proceed in the 2004-2005 fiscal year, or the Secretariat would not have proposed this supplementary appropriation to the Treasury Board.

Some Senators were interested in the proportion of the funding earmarked for environmental management, investigation and remediation that goes specifically to remediation work, as opposed to that which is used in the planning and organizing phase of the projects. Although Mr. Joyce did not have information on specific breakdowns of spending between administrative cost and program cost, he acknowledged that it is a concern in two ways. First, the Secretariat is concerned that in some cases the administration funds may not be sufficient for the due diligence that is required in administering programs. For instance, is there enough funding to support audit functions at the departmental level? Second, there is a concern that administration costs may be overstated. It is the function of the Program Sectors at the Treasury Board Secretariat to examine spending plans to ensure that a proper balance exists between administration expenditures and program expenditures.

Continuing with environmental remediation projects, some Senators noticed that on page 158 of the *Supplementary Estimates (A), 2004-2005*, in the Department of Indian Affairs and Northern Development is requesting a sum of approximately \$45 million to conduct "Assessment, management and remediation of federal contaminated sites." This amount is in addition to \$115 million spent over the last 10 years on sites on reserve lands. Mr. Joyce explained that the funds are needed for work on 15 federal contaminated sites, primarily abandoned mines in northern Canada. Money will also be used to undertake remediation projects on reserves where there are 12 additional suspected contaminated sites. The funding will be divided among the work that is necessary to assess a site to identify whether it is contaminated, the degree of contamination and the nature of the contamination. That work has to be completed before a decision can be made in terms of relative priority and the amount of money that is actually needed to then do the remediation work. Therefore, some of the funding will go to remedial work where an assessment is complete, and some will go to assess new sites that may require remediation.

un « réaménagement » du financement et reporté les fonds inutilisés au prochain exercice. Ce réaménagement est l'une des principales raisons pour lesquelles ces fonds sont demandés dans le *Budget supplémentaire (A) 2004-2005*. Il tient compte du fait que les progrès ont été plus lents que prévu et que les crédits accordés à ce titre pour la dernière année n'ont pas été utilisés par le ministère de l'Environnement. D'après l'examen qu'il a fait des propositions de dépenses, le Secrétariat du Conseil du Trésor croit savoir que ce projet se réalisera au cours de l'exercice 2004-2005, sans quoi il n'aurait pas proposé ce crédit supplémentaire au Conseil du Trésor.

Certains sénateurs ont voulu savoir quelle proportion des fonds affectés à la gestion, à l'évaluation et à l'assainissement de l'environnement sert expressément à financer le travail d'assainissement, par rapport à celle utilisée pour financer la planification et l'organisation des projets. Même si M. Joyce ne pouvait les renseigner au sujet de la répartition précise des dépenses entre les frais d'administration et les coûts du programme, il a reconnu que cette question était préoccupante à deux égards. D'abord, le Secrétariat craint que dans certains cas, les fonds affectés à l'administration puissent ne pas être suffisants pour appliquer les programmes avec la diligence voulue. Par exemple, y a-t-il suffisamment de fonds pour soutenir les fonctions de vérification au niveau ministériel? Ensuite, on craint que les frais d'administration puissent être exagérés. C'est le rôle des Secteurs des programmes au Secrétariat du Conseil du Trésor d'examiner les plans de dépenses pour veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les frais d'administration et les dépenses de programme.

Toujours au sujet des projets d'assainissement environnemental, certains sénateurs ont remarqué qu'à la page 95 du *Budget supplémentaire (A) 2004-2005*, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien demande une somme d'environ 45 millions de dollars au poste « évaluation, gestion et assainissement des sites fédéraux contaminés ». Ce montant s'ajoute aux 115 millions de dollars déjà dépensés au cours des dix dernières années pour assainir des sites situés sur des terres de réserve. M. Joyce a expliqué que les fonds en question sont nécessaires pour effectuer des travaux sur 15 sites fédéraux contaminés, essentiellement des mines abandonnées dans le nord du Canada. L'argent servira aussi à mener des projets d'assainissement dans des réserves où 12 autres sites potentiellement contaminés ont été recensés. Les fonds seront répartis entre les travaux nécessaires pour évaluer un site afin de déterminer s'il est ou non contaminé et d'établir son degré de contamination et la nature de la contamination. Cette évaluation doit être faite avant qu'une décision ne puisse être prise concernant la priorité relative chaque cas et le montant d'argent effectivement nécessaire pour procéder au travail d'assainissement lui-même. Par conséquent, une partie des fonds servira à financer le travail d'assainissement une fois que l'évaluation aura été faite, et une partie servira à évaluer les nouveaux sites dont l'assainissement pourrait s'avérer nécessaire.

M. Geographic Barriers to Employment

Some Senators were interested in the progress of the federal government's effort to remove geographic barriers to public service recruitment. Minister Alcock informed the Committee that he recently met with the President of the Public Service Commission, Ms. Maria Barrados, who is currently working on a project to address the issue of the hiring of public servants outside the Ottawa region. This project would allow for a more efficient screening of applicants, regardless of where they live.

Senators also asked whether funding was made available to remove the geographic barriers to federal public service recruitment. Mr. Joyce explained that the funding situation remains the same, in that the Public Service Commission has been funded as part of the implementation of Bill C-25. He reminded the Committee that the review of geographic barriers to public service recruitment still remains a government priority, and that it is now part of the Treasury Board President's portfolio. Mr. Joyce also told the Committee that he is not aware of any specific change in terms of the funding and that he believes the exercise remains a priority of the Public Service Commission.

N. BSE Funding

Some Senators expressed concern that funding from the BSE Recovery programs is not adequately assisting beef farmers. They are concerned that the \$928 million program will end up in the hands of persons who are not the intended beneficiaries.

O. Sports Development Funding

Some Senators were interested in the \$59.6 million listed under the Department of Canadian Heritage to assist Canadian athletes. Mr. Joyce indicated that this was additional funding to increase participation and enhance excellence in sport to prepare for the Vancouver 2010 Olympic Games. The additional funding will go to increase the tax-free monthly allowance from \$1,100 to \$1,500 for senior-level athletes. That will increase the annual support from \$13,200 to \$18,000. The tax-free monthly allowance for developmental-level athletes will rise from \$500 to \$900.

P. The United States Congressional Budget Office

Some Senators wondered whether the quantity and quality of information available to Parliamentarians in conducting their estimates review functions could be improved if Parliament were to adopt a different process. In particular, they wanted to know if Canada could find some value in studying in the American system where a special agency — the Congressional Budget Office (CBO) — is utilized to examine the budget, to analyze alternative budget scenarios and generally to assist congressmen, senators and

M. Obstacles géographiques à l'emploi

Certains sénateurs ont posé des questions au sujet des progrès accomplis par le gouvernement fédéral en ce qui concerne la suppression des obstacles géographiques au recrutement dans la fonction publique. Le ministre Alcock a dit au Comité qu'il avait rencontré récemment la présidente de la Commission de la fonction publique, Mme Maria Barrados, qui travaille actuellement à un projet visant à remédier à la difficulté de recruter des fonctionnaires à l'extérieur de la région d'Ottawa. Ce projet devrait permettre une présélection plus efficace des candidats, sans égard à leur lieu de résidence.

Les sénateurs ont aussi demandé si des fonds avaient été prévus pour supprimer les obstacles géographiques au recrutement dans la fonction publique fédérale. M. Joyce a expliqué que la situation du financement demeure la même, au sens où la Commission de la fonction publique a reçu des fonds à la suite de la mise en oeuvre du projet de loi C-25. Il a rappelé au Comité que l'examen des obstacles géographiques au recrutement dans la fonction publique demeure une priorité du gouvernement et que celle-ci fait maintenant partie du portefeuille du président du Conseil du Trésor. M. Joyce a aussi souligné au Comité qu'il n'était pas au courant de changements précis en ce qui a trait au financement et qu'à son avis, le projet demeurerait une priorité de la Commission de la fonction publique.

N. Financement au titre de l'ESB

Certains sénateurs se demandent si les fonds provenant des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB aident suffisamment les éleveurs. Ils craignent que ce programme de 928 millions de dollars ne profite finalement à des personnes qui n'en sont pas les bénéficiaires visés.

O. Financement du développement dans le domaine du sport

Certains sénateurs ont posé des questions au sujet du montant de 59,6 millions de dollars inscrit dans les prévisions de Patrimoine canadien pour venir en aide aux athlètes canadiens. M. Joyce a indiqué que ce montant représentait la somme supplémentaire prévue pour améliorer la participation et l'excellence dans le domaine du sport en prévision des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Cette somme supplémentaire servira à faire passer l'allocation mensuelle non imposable des athlètes de niveau supérieur de 1 100 à 1 500\$. Cette hausse portera le montant du soutien annuel de 13 200 à 18 000 \$. L'allocation mensuelle non imposable versée aux athlètes encore en développement passera de 500 à 900 \$.

P. Congressional Budget Office des États-Unis

Certains sénateurs se sont demandés si la quantité et la qualité des renseignements accessibles aux parlementaires au moment d'exercer leurs fonctions d'examen des prévisions budgétaires ne pourraient pas être améliorées si le Parlement adoptait un processus différent. En l'occurrence, ils ont voulu savoir si le Canada n'aurait pas avantage à examiner le système américain qui mandate un organisme spécial — le Congressional Budget Office (CBO) — pour examiner le budget, analyser les autres

congressional committees in their budget oversight functions. The CBO is completely independent of the government's own agency — the Office of Management and the Budget. Mr. Alcock responded that he would support any change that would improve the oversight capacity of the House of Commons and the Senate. He believes that the issue is similar in some ways to the issue of reporting to Parliament: Parliamentarians have a large amount of information and few resources to deal with it, and models available elsewhere, including the CBO, are often considered as a potential solution. He also believes that Parliament benefits from a great deal of competence in the Parliamentary Information and Research Service (PIRS) of the Library of Parliament which serves all Parliamentarians. He is aware that some discussions have taken place in the House of Commons on how to enhance the capacity of PIRS analysts, especially with regard to developing expertise in areas of budget analysis. However, he believes that any major change in the research capacity of Parliament will have to be driven by Parliamentarians. It is not for the government to tell Parliament how to fund itself. In his opinion, the capacity to assist MPs and Senators already exists in the Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament. With a small investment of funds and perhaps the introduction of a different management system, Parliament could actually create the kind of budget analysis system that would provide the support that Parliamentarians need in their estimates review work. The Minister insisted again on the fact that this initiative would have to come from the House of Commons and the Senate, and not from the government.

scénarios budgétaires possibles et aider de façon générale les membres du Congrès, les sénateurs et les comités du Congrès à s'acquitter de leurs fonctions d'examen budgétaire. Le CBO fonctionne de façon tout à fait indépendante de l'agence gouvernementale officielle, à savoir l'Office of Management and the Budget. M. Alcock a répondu qu'il serait favorable à n'importe quel changement susceptible d'améliorer la capacité de surveillance de la Chambre des communes et du Sénat. Il croit que le problème s'apparente à certains égards à celui des rapports au Parlement : les parlementaires disposent de beaucoup de renseignements mais de peu de ressources pour en faire le tri, et les modèles en vigueur ailleurs, notamment le CBO, sont souvent considérés comme des solutions possibles. Il estime aussi que le Parlement dispose d'un riche éventail de compétences au Service d'information et de recherche parlementaires (SIRP) de la Bibliothèque du Parlement, lequel est au service de l'ensemble des parlementaires. Il sait que certaines discussions ont eu lieu à la Chambre des communes sur la façon d'améliorer la capacité des analystes du SIRP, en particulier en ce qui a trait à l'acquisition d'une expertise dans les domaines de l'analyse budgétaire. Il croit toutefois que toute modification importante de la capacité de recherche du Parlement devra être initiée par les parlementaires eux-mêmes. Ce n'est pas au gouvernement de dire au Parlement comment se financer. À son avis, les députés et les sénateurs peuvent déjà obtenir l'aide nécessaire en s'adressant au Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement. Avec un petit investissement de fonds et peut-être l'adoption d'un système de gestion différent, le Parlement pourrait effectivement se doter du type de système d'analyse budgétaire nécessaire pour offrir aux parlementaires le soutien dont ils ont besoin pour effectuer l'examen des prévisions budgétaires. Le ministre a insisté encore une fois sur le fait que cette initiative doit venir de la Chambre des communes et du Sénat et non du gouvernement.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 2, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:25 p.m. to examine the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2005.

Senator Donald H. Oliver (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, welcome back after the Christmas break. As you are aware, this committee was created in 1919. At that time, it was the Finance committee. In 1968, its name changed to National Finance. This committee deals mainly with government expenditures, directly and indirectly, by examining the Estimates and the Supplementary Estimates and by examining bills. We also have a mandate to examine the annual report of the Auditor General.

This committee is particularly interested in issues relating to accountability, transparency and parliamentary oversight. For that reason, we are delighted to have before us tonight's witnesses. Tonight's meeting will deal with the foundations. Since 1997, the federal government has transferred approximately \$9.1 billion in public funds to foundations and endowments. This is an issue of concern to this committee because it involves the transfer of very significant sums of public taxpayer money to organizations with somewhat unsatisfactory accountability to Parliament.

It has been alleged that Parliament has been excluded from the normal budgeting process, and if something goes seriously wrong, how can parliamentary committees have an opportunity to deal with it?

When she testified before this committee on November 3, the Auditor General identified several areas of concern relating to the government's practice of delegating program responsibilities to certain foundations without what she called adequate parliamentary scrutiny. This raises a number of accountability issues that continue to be of great interest to this committee.

It is with that in mind that I am absolutely delighted to welcome several witnesses to our committee here tonight. Ms. Arnold is director of the Centre for Sustainable Community Development with the Green Municipal Investment Fund; Dr. Phillipson is the president and CEO of the Canada Foundation for Innovation; and Mr. Alvarez is the president and CEO of Canada Health Infoway.

I am extremely pleased that each of you is able to attend this evening, and we look forward to hearing from you. Following that, as is our usual practice, honourable senators will have a number of questions to put to you. We look forward to your various responses.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 25 pour examiner le budget des dépenses principal déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Le sénateur Donald H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je suis heureux de vous retrouver après l'ajournement de Noël. Comme vous le savez, notre comité a été créé en 1919. À l'époque, il s'appelait le Comité des finances. En 1968, il est devenu le Comité des finances nationales. Il s'occupe essentiellement des dépenses du gouvernement, directement et indirectement, en examinant les prévisions budgétaires et le budget des dépenses supplémentaire et en étudiant des projets de loi. Nous sommes aussi chargés d'examiner le rapport annuel du vérificateur général.

Notre comité s'intéresse particulièrement à des questions liées à la reddition de comptes, à la transparence et à la surveillance parlementaire. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'accueillir nos témoins d'aujourd'hui. Notre réunion de ce soir va porter sur les fondations. Depuis 1997, le gouvernement fédéral a transféré environ 9,1 milliards de dollars de fonds publics à des fondations. C'est une question qui préoccupe notre comité car il s'agit de transferts de montants d'argent public considérables à des organisations qui ne rendent pas de comptes vraiment satisfaisants au Parlement.

On a dit que le Parlement était exclu du processus budgétaire normal, et dans ce cas si quelque chose ne va pas, que peuvent faire les comités parlementaires?

Lors de sa comparution devant le comité le 3 novembre, la vérificatrice générale a souligné plusieurs domaines de préoccupation concernant la pratique du gouvernement qui consiste à déléguer les responsabilités des programmes à certaines fondations sans exiger en contrepartie ce qu'elle appelle un examen parlementaire adéquat. Cela soulève diverses questions liées à la reddition de comptes qui continuent d'intéresser beaucoup notre comité.

C'est dans cette optique que je suis ravi d'accueillir ce soir plusieurs témoins. Mme Arnold est directrice du Centre pour le développement des collectivités au sein du Fonds d'investissement municipal vert; M. Phillipson est président-directeur général de la Fondation canadienne pour l'innovation, et M. Alvarez est président et chef de la direction d'Inforoute Santé du Canada.

Je suis très heureux que vous ayez pu venir nous rencontrer ce soir, et nous avons hâte de vous écouter. Ensuite, comme d'habitude, les sénateurs pourront vous poser des questions. Nous sommes impatients de connaître vos réponses.

Without further ado, I would invite you to make your presentations.

Ms. Elisabeth Arnold, Director, Centre for Sustainable Community Development, Green Municipal Investment Fund: Honourable senators, it is a great pleasure to be here.

[Translation]

I would like to thank you for giving us the opportunity to appear today before the Standing Senate Committee on National Finance.

My name is Elisabeth Arnold. I am the Director of the Federation of Canadian Municipalities' Centre for the Development of Sustainable Communities. I am accompanied today by Mr. Michel Allaire, Senior Manager, Administration, Green Municipal Funds.

[English]

FCM — the Federation of Canadian Municipalities — has been the national voice of municipal government in Canada since 1901. We represent the interests of all municipalities across the country. Our members include Canada's largest cities, small, urban and rural communities, and the 17 major provincial and territorial associations. FCM is dedicated to improving the quality of life in all communities by promoting strong, effective and accountable government in support of a vision for Canadian communities based on principles of sustainable development. The green municipal funds are key to implementing this vision. FCM is proud of the achievements of the green municipal funds in supporting municipal governments to build sustainable communities and reduce greenhouse gas emissions. I am pleased to be able to report to you today on the progress of our initiatives.

[Translation]

The green municipal funds were established by the Government of Canada in its Year 2000 budget in order to promote investment in innovative municipal infrastructure projects, as well as adherence to environmental practices, including supporting municipalities' efforts to improve air, water and soil quality, to reduce greenhouse gas emissions, and to build sustainable Canadian communities. The initial allocation of \$125 million for the establishment of the funds was doubled for fiscal 2001-02, reaching \$250 million.

[English]

In fact, two funds were created. The \$50-million green municipal enabling fund, which provides grants for feasibility studies and field tests, is designed to be fully committed by the end of fiscal year 2007. That fund is presently 44 per cent committed. The other fund, which I think is the focus of your interest today, is the Green Municipal Investment Fund, which is a \$200-million revolving fund that provides loans and grants to municipal governments and private-sector partners to implement sustainable

Sans plus tarder, je vous invite à faire vos exposés.

Mme Elisabeth Arnold, directrice, Centre pour le développement des collectivités, Fonds d'investissement municipal vert : Honorables sénateurs, je suis très heureuse d'être ici.

[Français]

Je vous remercie de nous donner la chance de comparaître aujourd'hui devant le Comité sénatorial des finances nationales.

Mon nom est Elisabeth Arnold. Je suis la directrice du Centre pour le développement des collectivités viables de la Fédération canadienne des municipalités. Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Michel Allaire, gestionnaire principal, administration et gouvernance des fonds municipaux verts.

[Traduction]

La FCM — la Fédération canadienne des municipalités — est la tribune nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle représente les intérêts de toutes les municipalités. Parmi ses membres, on compte les plus grandes villes, les petites collectivités urbaines et rurales et les 17 principales associations provinciales et territoriales du Canada. La FCM se consacre à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les collectivités en faisant la promotion de gouvernements municipaux solides, efficaces et responsables dans le but de soutenir la vision des collectivités canadiennes selon les principes de développement durable. Les fonds municipaux verts sont essentiels à la mise en œuvre de cette vision. La FCM est fière des réalisations des fonds municipaux verts travaillant à bâtir des collectivités viables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est avec grand plaisir que je vous présente un rapport de nos progrès à ce jour.

[Français]

Les fonds municipaux verts ont été créés par le gouvernement du Canada dans son budget de l'an 2000 dans le but de stimuler l'investissement dans les projets d'infrastructures municipales, novateurs et les pratiques environnementales, de soutenir les efforts des municipalités travaillant à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de bâtir des collectivités canadiennes viables. La dotation initiale de 125 millions de dollars pour la création des fonds a doublé lors de l'exercice financier de 2001-2002 pour s'élever à 250 millions de dollars.

[Traduction]

En fait, deux fonds ont été créés. Le fonds d'habilitation municipal vert de 50 millions de dollars accorde des subventions pour des études de faisabilité et des essais sur le terrain. Ce fonds est actuellement attribué à 44 p. 100 et sera entièrement attribué d'ici 2007. L'autre fonds, celui auquel votre comité s'intéresse plus particulièrement aujourd'hui, c'est le fonds d'investissement municipal vert qui est un fonds renouvelable de 200 millions de dollars qui accorde des prêts et des subventions aux

infrastructure projects that deliver environmental benefits, are innovative and can be replicated by other communities.

The Green Municipal Investment Fund is presently 81 per cent committed. Due to the enormous success and the enormous demand of the green municipal funds, the Federation of Canadian Municipalities is requesting a \$250-million enhancement to the fund in the 2005 federal budget.

I would like to talk to you a bit about the governance of the green municipal funds, because we believe that it is an excellent model for the management of an endowment. As honourable senators may know, the federation is responsible for administering the green municipal fund according to the operating agreements, one for each of the two funds that I have mentioned.

A green municipal funds council advises the federation's national board of directors on the provisions of the funding agreements, develops and approves evaluation criteria, makes project and feasibility study recommendations, and ensures that contributions and investments are appropriately balanced among regions, environmental categories and between urban and regional areas as required in our operating agreements. Council members also provide input into the green municipal fund's annual report and the annual statement of plans and objectives.

[Translation]

The green municipal funds' council is made up of 15 members, five FCM representatives, five Government of Canada representatives, and five non-government and private sector organizations. The members of the Government of Canada that sit on the funds' council represent Environment Canada (two members), Natural Resources Canada (two members), and Transport Canada (one member). The funds are important to the collective and open labour relations developed with Government of Canada departments since the funds' inception in 2000. In addition to the presence of government representatives on the council, fund reports are regularly tabled before the Financial Services Branch of the Treasury Board and the Office of the Auditor General.

[English]

FCM believes that this governing model, this green municipal fund council, provides an excellent model for strategic monitoring of endowments and has worked extremely well in our case.

The green municipal funds report directly to the Minister of the Environment and the Minister Responsible for Natural Resources.

As recommended by the Auditor General in the 2002 report, and as required by the green municipal fund operating agreements, green municipal fund annual reports and annual statements of plans and objectives are submitted to the ministers.

gouvernements municipaux et à leurs partenaires du secteur privé dans le but de mettre en œuvre des projets d'infrastructure durable qui génèrent des avantages environnementaux, qui sont innovateurs et qui peuvent être reproduits par d'autres villes.

Le Fonds d'investissement municipal vert est actuellement attribué à 81 p. 100. Les FMV ont connu un tel succès que la Fédération canadienne des municipalités demande un financement supplémentaire de 250 millions de dollars dans le budget fédéral de 2005.

J'aimerais maintenant vous parler un peu de la gouvernance des fonds municipaux verts, car nous croyons que c'est un excellent modèle de gestion d'une dotation. Comme les honorables sénateurs le savent probablement, la fédération est responsable de la gestion des FMV conformément aux conditions des accords d'exploitation des deux fonds que je vous ai mentionnés.

Le Conseil des fonds municipaux verts propose des recommandations au conseil national d'administration de la FCM concernant les conditions des ententes de financement, élabore et approuve les critères d'évaluation, émet une recommandation sur chaque projet ou étude de faisabilité et s'assure que les contributions et les investissements sont bien équilibrés entre les régions et les catégories environnementales et entre les régions urbaines et régionales. Les membres du conseil participent également à la rédaction du rapport annuel des FMV et de l'Énoncé annuel des plans et objectifs des FMV.

[Français]

Le Conseil des fonds municipaux verts est composé de 15 membres, soit cinq représentants de la FCM, cinq du gouvernement du Canada et cinq d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Les membres du gouvernement du Canada siégeant au conseil des fonds représentent Environnement Canada, deux membres, Ressources naturelles Canada, deux membres, et Transports Canada, un membre. Les fonds valorisent les relations de travail collectives et ouvertes développées avec les ministères du gouvernement du Canada depuis la création du Fonds en l'an 2000. En plus de la présence de représentants du gouvernement au conseil, les rapports de fonds sont déposés sur une base régulière auprès des services des finances du Conseil du trésor et du Bureau du vérificateur général.

[Traduction]

La FCM croit que ce modèle de gouvernance, ce conseil des fonds municipaux verts, est un excellent modèle de surveillance stratégique des dotations, et il a d'ailleurs extrêmement bien fonctionné dans notre cas.

Les FMV relèvent directement du ministre de l'Environnement et du ministre des Ressources naturelles.

Comme le vérificateur général l'a recommandé dans le rapport de 2002, et comme l'exigent les accords d'exploitation des FMV, les rapports annuels des FMV et l'Énoncé annuel des plans et objectifs des FMV sont soumis aux ministres.

The Auditor General also recommended that an independent compliance audit of the green municipal funds be completed every five years.

The first such audit, completed by KPMG, was submitted to the ministers on September 28, 2004. The audit found that all significant clauses examined were found to be generally compliant and that most non-compliant issues have already been addressed by management and/or have improved over the past year. We were very pleased with the results of that audit.

As well, a set of performance indicators based on a results-based management and accountability framework was introduced in the 2003-04 annual statement of plans and objectives, and the results, based on this framework, are reported on a quarterly basis to the green municipal funds council.

The office of the Auditor General has been provided with all green municipal funds annual reports produced to date, as well as the independent compliance audit. The annual report is also provided for information to all members of Parliament and to senators.

The green municipal funds are managed to meet the objectives set out in the operating agreements and according to policies recommended by the green municipal fund council and adopted by the FCM national board of directors. This includes targets for the allocation of the funds in the five environmental sectors, as well as regional distribution and urban/rural balance. Indicators have been developed to track fund progress in meeting all objectives, including grant and loan approvals, financial management and environmental performance analysis. These indicators are used by staff to monitor performance and adjust operations to ensure that goals and objectives are met. As I said, these are reported in our quarterly reports.

The endowment consists of funds that are committed to approved projects as well as unallocated funds. Committed funds are disbursed according to the disbursement schedules negotiated with the successful applicants. Loans are repaid according to a repayment schedule, with a maximum term of 10 years. Any committed but not yet disbursed funds are invested with the non-allocated funds, according to the investment criteria outlined in the green municipal funds funding agreements and according to the Department of Finance investment criteria.

[*Translation*]

According to the fund operating agreements, costs associated with the management of the funds must not exceed \$5 million per year, that is 2 per cent of the funds' value. The funds must be financed by interest-generated revenue. This amount includes fund administration, promotion, and governance costs.

Le vérificateur général a également recommandé qu'une analyse de conformité indépendante des FMV soit effectuée tous les cinq ans.

La première analyse de ce type, effectuée par KPMG, a été soumise aux ministres le 28 septembre 2004. Selon les résultats de cette analyse, toutes les clauses importantes examinées étaient respectées et la plupart des problèmes de non-conformité avaient été réglés par la direction ou s'étaient améliorés au cours de la dernière année. Nous avons donc été très heureux de voir le résultat de cette vérification.

Par ailleurs, un ensemble d'indicateurs de rendement basés sur la gestion selon les résultats et un cadre de responsabilisation ont été introduits dans l'Énoncé annuel des plans et objectifs de 2003-2004. Ces résultats sont fournis chaque trimestre aux membres du Conseil des FMV.

Les rapports annuels des FMV à ce jour et le rapport de l'analyse de conformité indépendante ont été soumis au Bureau du vérificateur général. Le rapport annuel est également soumis à titre d'information aux députés et aux sénateurs.

Les fonds municipaux verts sont gérés de manière à réaliser les objectifs des accords d'exploitation et à respecter les politiques recommandées par le Conseil des FMV et adoptées par le conseil national d'administration de la FCM. Il s'agit notamment des objectifs de répartition des fonds dans cinq secteurs environnementaux ainsi que de la distribution régionale et de l'équilibre urbain/rural. Les indicateurs ont été élaborés afin que les fonds respectent tous les objectifs y compris ceux ayant trait aux approbations de subventions et de prêts, à la gestion financière et à la performance environnementale. Ces indicateurs sont utilisés par le personnel pour vérifier le rendement et ajuster les opérations afin d'atteindre les objectifs. Comme je vous l'ai dit, tout cela se retrouve dans nos rapports trimestriels.

La dotation est composée de fonds qui sont attribués à des projets approuvés et de fonds non attribués. Les fonds attribués sont versés selon le calendrier des versements négociés avec les demandeurs acceptés. Les emprunts sont remboursés selon un calendrier de remboursement du prêt, avec un terme maximum de dix ans. Tous les fonds attribués qui ne sont pas encore versés, sont investis avec les fonds non attribués, selon des critères d'investissement décrits dans les accords de financement des FMV provenant du ministère des Finances.

[*Français*]

Selon les accords d'exploitation des fonds, les coûts associés à la gestion des fonds ne doivent pas dépasser cinq millions de dollars par année, soit deux p. 100 de la valeur des fonds. Ils doivent être financés à partir des revenus d'intérêt. Ce montant comprend l'administration, la promotion et les gouvernances des fonds.

[English]

The green municipal funds operate on an application-based process. Applications are received by FCM and reviewed by green municipal fund staff. Completed applications that meet the GMF criteria are forwarded for analysis and scoring by peer reviewers. The peer review committee is comprised of 60 experts across the country, of which one third are appointed by the Government of Canada.

Loans are reviewed by independent financial advisers to determine the level of risk and to identify any potential conflict of interest. The majority of loans are made to municipal governments and are, therefore, low risk. These applications are submitted to the green municipal fund council, with the score provided by the peer reviewers, supported by a project description and a summary of peer reviewer comments, independent financial adviser assessment, when required, and staff analysis and recommendations.

As I said at the beginning, council recommendations for project approvals are then forwarded to the Federation of Canadian Municipalities' national board of directors for a final decision. After approval of the project by the national board of directors of FCM, the applicants are contacted to develop a contract for disbursement of the loan or grant. Upon finalization of the contract, disbursements are made according to the contract schedule, subject to the applicant's request, supported by proof of payment. This part of the project cycle can last up to two years.

A final project report is required at the final disbursement. Project performance results protocols have been developed in collaboration with TEAM, with SDTC, based on Government of Canada SMART greenhouse gas — GHG — emission measurement protocols. The green municipal funds require all project applicants to quantify their environmental results in a consistent framework through the project performance reporting system. Results are measured and reported for a period of one year after the implementation of the project.

All funded projects are required to provide final reports outlining the results of the studies and the environmental benefits delivered by projects. An important component of the green funds is that these reports are disseminated to municipalities across Canada to increase municipal capacity, to improve environmental performance, and to plan for a sustainable future.

FCM is honoured to have been entrusted with the management of the green municipal funds. We have funded 321 enabling fund feasibility studies and field tests to date, and 54 investment fund projects. These projects that have been approved have delivered significant environmental improvements in air, water and soil quality, including the reduction of over 800,000 tonnes of greenhouse gas emissions.

[Traduction]

Le processus des FMV est fondé sur des demandes de financement. La FCM reçoit ces demandes et le personnel des FMV les révisé. Les demandes de financement complètes qui répondent aux critères des FMV sont ensuite examinées par des membres du Comité des réviseurs techniques des fonds municipaux verts à des fins d'analyse et de notation. Le comité est composé de 60 experts dont le tiers sont nommés par le gouvernement du Canada.

Les demandes de prêts sont examinées par des conseillers financiers indépendants qui déterminent le niveau de risque et identifient les conflits d'intérêt possibles. La plupart des emprunts sont accordés aux gouvernements municipaux et présentent donc un faible risque. Les demandes de financement et la notation attribuée par les pairs évaluateurs sont ensuite présentées au conseil des FMV, avec une description du projet, un résumé des commentaires des pairs, l'évaluation du conseiller financier indépendant s'il y a lieu et l'analyse et les recommandations du personnel.

Comme je l'ai dit au début, les recommandations du conseil visant à approuver un projet sont transmises au Conseil national d'administration de la FCM qui prend la décision finale. Une fois le projet approuvé par le Conseil national d'administration de la FCM, nous communiquons avec les demandeurs afin de rédiger un contrat pour le versement du prêt ou de la subvention. Lorsque le contrat est conclu, les fonds sont versés selon l'échéancier prévu, sous réserve de la demande du demandeur avec preuve de paiement à l'appui. Cette partie du cycle du projet peut s'échelonner sur deux ans.

Un rapport final du projet est nécessaire avant le dernier versement. Des protocoles de mesure des résultats et du rendement du projet ont été élaborés en collaboration avec TEAM (Technology Early Action Measures) et TDCC (Technologie du développement durable Canada) selon les protocoles d'évaluation des émissions de GES des systèmes d'appréciation des gaz à effet de serre (SAGES) du gouvernement du Canada. Les FMV exigent que les demandeurs quantifient les résultats environnementaux dans un cadre constant par le biais du système de rapport sur le rendement des projets. Les résultats sont mesurés pendant un an et publiés après la mise en œuvre du projet.

Un rapport final doit être soumis pour tous les projets financés, rapport dans lequel on retrouve les résultats des études et les avantages environnementaux résultant des projets. Fait important, ces rapports sont distribués aux municipalités du Canada pour augmenter la capacité municipale dans le but d'améliorer le rendement au chapitre de l'environnement et de planifier un avenir durable.

La FCM est honorée d'avoir été chargée de la gestion des fonds municipaux verts. Avec 321 études de faisabilité et essais sur le terrain du FHMV et les 54 projets du FIMV à ce jour, les fonds ont permis de réaliser des améliorations environnementales importantes au niveau de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et de réduire de plus de 800 000 tonnes les émissions de GES.

It is clear that the green municipal funds are meeting the objectives articulated by the Government of Canada when the funds were created.

[*Translation*]

The FCM is committed to maintaining excellence in the management of this allocation.

I would like to thank you for having allowed me to provide you with an update on the tremendous success of the municipal green funds.

[*English*]

The Chairman: Thank you for your excellent report.

Next, we will hear from Dr. Phillipson. We will hear from all three and then there will be a number of generic questions, so we would like to have all your reports first.

Mr. Eliot Phillipson, President and CEO, Canada Foundation for Innovation: Honourable senators, I wish to thank the Standing Senate Committee on National Finance for the opportunity to appear before you this evening. This marks the sixteenth appearance by the Canada Foundation for Innovation, CFI, before a committee of Parliament since its creation in 1997, but it is my first appearance as president.

Eight years into its mandate, CFI has committed almost \$2.9 billion for close to 3,900 research infrastructure projects at 128 institutions in 62 municipalities across the country. These investments are made on the basis of a rigorous assessment of merit using international standards on the capacity of the project to enhance the training of future researchers and on the ability of the project to bring economic and social benefits to Canadians.

The impacts of CFI investments have been profound. The advent of CFI has catalyzed strategic planning by institutions and enhanced their differentiation and specialization because CFI investments are awarded to institutions based on their strategic priorities. The CFI investments have also contributed to the development of world-class expertise in communities across the country by enhancing the competitive position of the institutions in recruiting researchers from abroad and in retaining the best and the brightest of their faculty members. These investments have reversed the brain drain that so often dominated the headlines in the 1980s and 1990s. A stable financial environment enables medium and long-term planning that promotes well thought out investments that have and will continue to generate benefits in areas of strategic importance to Canada.

This committee has been interested in the issue of government foundations for some time. I, therefore, want to address some of your concerns regarding the transfer of significant amounts of public money to foundations.

Il est certain que les fonds municipaux verts respectent les objectifs énoncés par le gouvernement du Canada lors de la création de ces fonds.

[*Français*]

La FCM s'engage à assurer le maintien de l'excellence dans la gestion de cette dotation.

Je vous remercie de m'avoir permis de vous entretenir sur l'énorme succès que connaissent les fonds verts municipaux.

[*Traduction*]

Le président : Merci pour cet excellent rapport.

Nous allons maintenant passer à M. Phillipson. Nous allons écouter les trois exposés, et ensuite nous vous poserons diverses questions.

M. Eliot Phillipson, président-directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant votre comité ce soir. Bien qu'il s'agisse de la 16^e comparution de la FCI devant des comités parlementaires depuis sa création en 1997, c'est la première fois que je suis appelé à m'adresser à vous à titre de président de cette fondation.

En huit ans, la FCI a engagé près de 2,9 milliards de dollars dans près de 3 900 projets d'infrastructure dans 128 établissements situés dans 62 municipalités dans toutes les régions du pays. Ces investissements sont faits après une évaluation rigoureuse du mérite des projets en fonction de normes internationales et compte tenu de la capacité de chaque projet d'améliorer la formation des futurs chercheurs et d'apporter des bénéfices économiques et sociaux aux Canadiens.

Les investissements de la FCI ont eu des retombées considérables. Étant donné que les contributions de la FCI sont accordées aux établissements compte tenu de leurs priorités stratégiques, la création de la FCI a servi de catalyseur en amenant des établissements à faire de la planification stratégique et à se distinguer entre eux et à se spécialiser davantage. Ces investissements ont aussi contribué à l'acquisition de compétences de niveau international dans les collectivités de toutes les régions du pays en aidant les établissements canadiens à devenir plus concurrentiels lors du recrutement de chercheurs à l'étranger et à conserver les meilleurs membres de leur corps professoral. Ils ont ainsi nui à la fuite des cerveaux qui a si souvent fait les manchettes durant les années 1980 et 1990. Un environnement financier stable permet aussi une planification à moyen et à long terme, ce qui favorise des investissements bien réfléchis qui continueront de produire des bénéfices dans des domaines présentant une importance stratégique pour le Canada.

Comme votre comité s'intéresse depuis quelque temps à la question des fondations gouvernementales, j'aimerais me pencher sur certaines des préoccupations qu'il a exprimées au sujet de la remise de quantités importantes de fonds publics à des fondations.

The background to the discussion this evening was well articulated by the Auditor General in Volume I of the 2004 Public Accounts of Canada, when she said — and I quote:

I wish to reiterate that I express no view on the merits of foundations as a vehicle to deliver government programs. Nor should my comments be interpreted in any way as a criticism of the individuals in charge of the foundations. My concerns relate solely to the funding of these organizations in advance of need; the existing provision for their accountability and governance; and the way the Government accounts for its transfers to them.

In terms of the Auditor General's relationship to CFI, the current arrangements result from the legislation under which we were created. This is not an issue for CFI to comment on. The government presumably considered a number of possible arrangements and chose the foundation model as the way to deliver these programs.

With regard to reporting to Parliament, because of its status as a foundation entrusted with public money, CFI attaches paramount importance to operating in an economical, effective and transparent manner and to communicating its activities and results to a wide audience.

As required by the act, the CFI annual report is tabled in Parliament each year through the Minister of Industry. The annual report includes information not only on financial performance, but also on the CFI-funded projects, evaluations, results and corporate plans.

With regard to ministerial oversight, the funding agreement between CFI and the Government of Canada, approved by Treasury Board, sets out the terms and conditions under which CFI must operate, including the overall objectives, eligible recipients, projects and cost, selection criteria, evaluation, and the management of investments.

CFI submits to the Minister of Industry the results of independent third-party evaluations of its awards in accordance with a framework and a time frame approved by the CFI board of directors. These evaluations assess the overall performance in achieving the national objectives identified in the funding agreement.

Furthermore, to ensure value for money, the CFI appoints external experts to evaluate its programs. The CFI is also beginning to undertake scientific audits, by external experts of the specific projects in which it has invested. Also, the minister may require that an audit of the books and records of CFI be carried out to ensure compliance with the terms of the funding agreement. CFI annually provides to the Minister of Industry a corporate plan that includes planned expenditures, objectives, and performance expectations. The summaries of the corporate plans are provided to Parliament by the minister and are made public.

La vérificatrice générale du Canada a bien situé le contexte de la discussion que nous avons ce soir dans le volume I des Comptes publics du Canada de 2004, et je la cite ici :

J'aimerais souligner de nouveau que je n'exprime aucune opinion au sujet de la valeur des fondations en tant qu'outil pour la prestation de programmes du gouvernement. On ne devrait pas non plus interpréter d'aucune façon mes commentaires comme une critique des personnes qui sont chargées d'administrer les fondations. Mes préoccupations ont seulement trait aux faits que ces organisations reçoivent des fonds avant d'en avoir besoin; aux dispositions régissant leur imputabilité et leur gouvernance; et à la manière suivant laquelle le gouvernement comptabilise les fonds qu'il leur confie.

En ce qui concerne les relations entre le vérificateur général et la FCI, les modalités actuelles découlent de la loi en vertu de laquelle la FCI a été créée. Il ne s'agit pas d'une question au sujet de laquelle la FCI devrait formuler des commentaires. Il est permis de penser que le gouvernement a envisagé diverses modalités et qu'il a choisi le modèle des fondations pour la prestation de ces programmes.

En ce qui concerne l'imputabilité auprès du Parlement, en tant que fondation chargée d'administrer des fonds publics, la FCI tient absolument à opérer de manière économique, efficace et transparente et à faire connaître ses activités et ses résultats à un vaste auditoire.

Conformément à la loi, la FCI soumet un rapport annuel au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce rapport annuel comprend de l'information non seulement sur son rendement financier mais aussi sur les projets financés par la FCI, sur leur évaluation, leur résultat et les plans d'entreprise.

En ce qui concerne le contrôle ministériel, l'entente de financement entre la FCI et le gouvernement du Canada, approuvée par le Conseil du Trésor, définit les termes et conditions du fonctionnement de la FCI, y compris les objectifs globaux, les bénéficiaires admissibles, les projets et les coûts admissibles, les critères de sélection et l'évaluation, et la gestion des investissements.

La FCI remet au ministre de l'Industrie les résultats d'évaluations indépendantes de ses contributions par de tierces parties conformément à un cadre et un calendrier approuvé par le conseil d'administration. Ces évaluations étudient le rendement global de la FCI par rapport aux objectifs nationaux énoncés dans l'Entente de financement.

De plus, pour obtenir un bon rendement sur ces investissements, la FCI confie à des experts externes la tâche d'évaluer ses programmes et elle commence à faire faire, par des experts, des vérifications scientifiques des projets dans lesquels elle a investi des fonds. En outre, le ministre peut exiger qu'une vérification des livres et des dossiers de la FCI soit entreprise pour s'assurer qu'ils sont conformes aux conditions de l'Entente de financement. La FCI fournit un plan d'entreprise chaque année au ministre de l'Industrie. Ce plan comprend les dépenses prévues, les objectifs et les attentes en matière de rendement. Le résumé du plan est rendu public et déposé au Parlement par le ministre.

Finally, representatives of Industry Canada and Finance Canada attend meetings of the CFI's board of directors.

With regard to external auditing, from its inception, the board of CFI has taken prudent measures to ensure that sound accountability and governance practices are in place as well as to ensure auditor independence. Consistent with the practices of well-managed organizations, CFI has implemented a strong internal control environment to carry out its activities. The internal controls implemented are widely accepted in the business and public community and are reviewed by external auditors as part of their annual external audit of the CFI's financial statements. As well, internal audits have been conducted independently by external audit firms.

As regards our accounting practices, the CFI accountability structure includes accountability to Parliament, accountability to the government, an internal accountability mechanism, accountability of award recipients and accountability to the public.

Because CFI disburses the funds only when required and only when specific conditions have been met, CFI is able to exert a level of funds management and accountability that would not otherwise be feasible.

Finally, with regard to the foundation model, it has enabled CFI to plan its investments and to design innovative and flexible programs with an immediate and long-term perspective. Most importantly, it has encouraged institutions to develop strategic plans for research and research infrastructure. Knowing that funds will be available in three, four or five years for new infrastructure projects is invaluable to institutions and their researchers. In this regard, the Auditor General said the following to this committee on December 1, 2004:

I really believe that in order for programs to be successful over a longer term, they should have a stability of funding.

It can be challenging to fund major capital projects with annual appropriations when the funds have to be spent within a given fiscal year. The foundation model ensures the timely disbursement of the funds and allows for very effective planning and the flexible implementation of research infrastructure projects. Two examples follow. First, holding major competitions as we do over an 18- to 24-month cycle, rather than on an annual basis, has been beneficial for the institutions and for CFI. It has enhanced the institutional research planning activities, the merit review of projects using international benchmarks and the successful implementation of complex projects.

Second, recruiting the very best researchers is most challenging at a time of intense international competition. By providing institutions with the flexibility to call on funding at different levels over a number of years allows them to plan recruitment over a long term so that they hire the best people at the right time. The independent merit review process that CFI uses ensures that the funds available go toward the best projects that will bring

Enfin, des représentants d'Industrie Canada et de Finance Canada assistent aux réunions du conseil d'administration de la FCI.

En ce qui concerne la vérification externe, depuis sa création, le conseil a pris des mesures prudentes pour adopter des pratiques rigoureuses d'imputabilité et de gouvernance ainsi que pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs. En adoptant les pratiques d'organisations bien gérées, la FCI a mis en œuvre un système rigoureux de contrôles internes pour la conduite de ses activités. Les contrôles internes de la FCI sont bien acceptés dans le monde des affaires et dans le public. Ils sont revus par les vérificateurs externes dans le cadre de leur vérification annuelle des états financiers de la FCI. De plus, la FCI a fait effectuer des vérifications internes indépendantes par des sociétés externes de vérification.

Pour ce qui est des pratiques comptables, les mécanismes d'imputabilité de la FCI comprennent l'imputabilité auprès du Parlement, l'imputabilité auprès du gouvernement, les mécanismes internes de contrôle, l'imputabilité des bénéficiaires de contributions et l'imputabilité auprès du public.

Comme la FCI distribue les fonds seulement lorsqu'ils sont nécessaires et une fois que les conditions de ses contributions ont été remplies, elle peut exercer un niveau de gestion des fonds et d'imputabilité qui ne serait pas possible autrement.

Enfin, pour ce qui est du modèle de fondation, ce modèle a permis à la FCI de planifier ses investissements et de concevoir des programmes souples et novateurs dans une perspective à moyen et à long termes. Qui plus est, elle a encouragé les établissements à élaborer des plans stratégiques en matière de recherche et d'infrastructure de recherche. Il est très important pour les établissements et pour les chercheurs de savoir que des fonds seront disponibles dans trois, quatre ou cinq ans afin de financer de nouveaux projets d'infrastructure. Comme le disait la vérificatrice générale à ce comité le 1^{er} décembre 2004 :

Je crois vraiment que, pour que les programmes réussissent à long terme, il doivent jouir d'une stabilité de financement.

Il peut être difficile de défrayer le coût de grands investissements en capital au moyen de crédits annuels quand il faut utiliser ces fonds pendant une année financière particulière. Le modèle de fondation permet de débloquer les fonds en temps opportun et facilite une planification très efficace et une mise en œuvre souple des projets d'infrastructure de recherche. En voici des exemples : La tenue de grands concours sur un cycle de 18 à 24 mois plutôt que chaque année a été bénéfique tant pour les établissements que pour la FCI. Elle a facilité les activités de planification institutionnelle de la recherche, l'évaluation du mérite des projets en fonction de critères internationaux et la mise en œuvre réussie de projets complexes.

Deuxièmement, le recrutement des meilleurs chercheurs présente de grands défis à notre époque où règne une forte concurrence sur le plan international. En donnant aux établissements plus de souplesse dans l'utilisation des fonds de la FCI à différents niveaux au fil des ans, la FCI permet à chaque établissement de planifier le recrutement des membres de son corps enseignant à long terme afin de pouvoir recruter les

economic and social benefit to Canadians. The foundation model also greatly facilitates the leveraging of additional resources as institutions work with their partners to raise the necessary funding.

In conclusion, the Canada Foundation for Innovation is meeting the objectives set out in the legislation and its funding agreement. The CFI is responsible for implementing government policy — which it does well — in the best interests of the public. As Canada, like all industrialized countries, positions itself to become competitive in the innovation-based economy of the 21st century, it is critically important that the commitment to the research agenda of the nation be maintained. Our experience over the last eight years has shown that the foundation model can work in an efficient, economical and effective manner and help the government to achieve its objectives through this innovative policy instrument.

Mr. Richard C. Alvarez, President and Chief Executive Officer, Canada Health Infoway: Honourable senators, I will introduce two of my colleagues. Mr. Brian Philbin is our CFO, and Mr. Michael Sheridan is our COO. With your indulgence, I might have to call on them occasionally to complete or supplement my answers to your questions.

Thank you for this opportunity to discuss Canada Health Infoway's accountability measures to ensure that we meet our objectives in an efficient, transparent and effective manner.

I want to begin my remarks by emphasizing the kind of work that I believe we are fortunate to be engaged in. Today, you or I can travel anywhere in the world with our bank cards and be recognized by any bank machine to withdraw money from an account. Airline passengers can thank information systems for quantum leaps in aviation safety, from tracking the performance of engine parts to precision support systems that warn of potential problems. Yet, if you or I fall sick and are taken to a hospital down the street, the emergency doctors will most likely have no idea about our medical history, which medications we take or which tests or treatments we have had. When we are discharged, our family physicians are unlikely to receive a discharge report and there is no mechanism in place for the follow-up treatment. That is why almost one third of seniors' hospitalization results from medication toxicity and why almost one half of the serious medication errors occur. Clinicians do not have enough information about their patients or about the drugs that they are prescribing.

Fortunately, Canada's first ministers have understood the need to get the right medical information to the right person at the right time. Four years ago, they agreed unanimously to work together to develop a Canada-wide health infrastructure to

meilleures personnes au bon moment. Le processus d'évaluation indépendante du mérite des projets permet de s'assurer que les fonds disponibles sont affectés aux meilleurs projets afin d'apporter des bénéfices économiques et sociaux aux Canadiens. Ce modèle de fondation facilite aussi beaucoup la mobilisation de ressources additionnelles vu que les établissements sont appelés à travailler avec leurs partenaires pour réunir les fonds nécessaires.

En conclusion, la FCI atteint les objectifs fixés dans sa loi et son entente de financement. La FCI est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales, ce qu'elle fait bien, dans l'intérêt public. Au moment où le Canada, comme tous les pays industrialisés, prend les mesures nécessaires pour être concurrentiel dans l'économie du XXI^e siècle fondée sur l'innovation, il est extrêmement important de maintenir l'engagement du pays envers la recherche. Notre expérience des huit dernières années montre que le modèle de fondation peut fonctionner de façon efficace, économique et efficiente et aider le gouvernement à atteindre ses objectifs grâce à cet outil novateur de mise en œuvre des politiques.

M. Richard C. Alvarez, président et chef de la direction, Inforoute Santé du Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous présenter mes deux collègues. M. Brian Philbin est directeur général des finances et M. Michael Sheridan, notre directeur de l'exploitation. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais de temps à autre leur demander de compléter ou préciser mes réponses à vos questions.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des mécanismes d'imputabilité que nous avons mis en place pour faire en sorte d'atteindre nos objectifs d'une manière qui soit efficace, efficiente et transparente.

J'aimerais commencer en soulignant le type de travail que nous avons la chance d'effectuer. À quelque endroit où je me trouve dans le monde, il me suffit d'aller à n'importe quel guichet automatique pour retirer de l'argent de mon compte. Ma carte bancaire est reconnue. Les personnes qui prennent l'avion peuvent remercier les systèmes d'information, grâce auxquels la sécurité aérienne a fait des progrès considérables. Je pense notamment aux systèmes qui contrôlent le fonctionnement des centaines de pièces mécaniques, aux systèmes d'aide à la décision, qui mettent en garde contre certains problèmes. Pourtant, si je tombe malade et que je suis emmené à l'hôpital du coin, il y a fort à parier que le personnel des urgences ne saura rien de mes antécédents médicaux, des médicaments que je prends, des tests que j'ai subis ou des traitements que j'ai suivis. Lorsque je reçois mon congé de l'hôpital, il est peu probable que le rapport sera transmis à mon médecin de famille ou qu'une quelconque structure de suivi sera en place. Par conséquent, près du tiers des personnes âgées admises à l'hôpital le sont pour intoxication médicamenteuse, et près de la moitié des erreurs médicales graves sont commises par des cliniciens qui manquent d'information sur leurs patients ou sur les médicaments qu'ils prescrivent.

Heureusement, les premiers ministres du Canada ont compris l'importance de fournir des renseignements médicaux pertinents, à la bonne personne et au bon moment. Ils se sont entendus il y a quatre ans pour travailler ensemble à la « mise en place d'une

improve quality, access and timeliness of health care for Canadians. The first ministers recognized that Canada's challenges would best be met not with a federal commitment or a provincial commitment but with a national commitment to develop solutions that would not be a patchwork of isolated systems. The solution would operate across health care organizations and clinical systems and across provinces and territories. They recognized that by sharing risks, costs and best practice, progress would be accelerated and costs would be reduced.

Thus, Canada Health Infoway, CHI, was created in 2001 with a mandate to foster and accelerate the development and adoption of secure compatible electronic health records systems Canada-wide, by pursuing collaborative relationships based on joint funding. By the end of 2009, the goal is to have 50 per cent of Canadians benefiting from the basic elements of an interruptible electronic health record. Our total capitalization is \$1.2 billion, allocated in three tranches since 2001. As late as September 2004, our first ministers came together and reaffirmed the critical role of the electronic health record in their 10-year plans to strengthen medicare.

Turning to the corporate structure and processes, Infoway is somewhat unique in its mandate, joint investments and structures. CHI was established as an independent not-for-profit shared governance corporation. We are not an agent of the Crown, a Crown corporation or a granting agency. The funding agreement with the federal government indicates the corporation's purpose, providing guiding principles for the use of funds, and sets out expected results. The focus on collaboration, with an oversight by the federal, provincial and territorial governments, is reflected in three important ways: the governing body membership, the board of directors, and the joint investment structure.

Starting with the governing body membership, Canada's 14 federal, provincial and territorial governments, represented by their deputy ministers of health, are the corporation's members and only shareholders. Infoway is organized around three basic principles, defined in its funding agreement and endorsed by all jurisdictions: The collaboration of each member government is required on an equal basis; each member has an oversight role of Infoway; and no individual member or government has a priority oversight role. Thus, Infoway is equally accountable to all its members who report to their ministers, ensuring that all ministers are informed of Infoway's plans, progress and issues. Members also endorse our annual corporate business plan, which is approved by the board. The chairman and I meet regularly with the members to ensure alignment of Infoway's plans with those of the provinces and territories.

infrastructure de la santé à l'échelle du Canada pour améliorer la qualité, l'accès et la rapidité des soins de santé offerts aux Canadiens et aux Canadiennes ». Ils ont reconnu que pour répondre au mieux à la situation particulière du Canada, il fallait prendre un engagement national et mettre au point, non pas un ensemble de systèmes disparates et isolés, mais des solutions utilisées uniformément par les organismes de soins de santé, les systèmes cliniques, mais aussi par les provinces et les territoires. Ils ont pris conscience que c'est en partageant les risques, les coûts et les pratiques exemplaires qu'ils parviendraient à accélérer les progrès et à réduire les coûts.

Inforoute a donc vu le jour en mars 2001. Sa mission était de favoriser et d'accélérer, à l'échelle pancanadienne, l'élaboration et l'adoption de systèmes de dossiers électroniques sur la santé compatibles et sécurisés. Elle devait y parvenir en créant des partenariats de collaboration reposant sur le financement conjoint. Que 50 p. 100 de la population canadienne disposent des éléments de base d'un dossier de santé électronique interopérable d'ici la fin 2009, tel est le but que nous nous sommes fixé. Notre budget total se chiffre à 1,2 milliard de dollars. Il nous a été imparti en trois tranches depuis 2001. Il convient également de noter qu'en septembre dernier, les premiers ministres du Canada ont de nouveau souligné le rôle clé joué par le DSE dans leur Plan décennal pour renforcer les soins de santé.

En matière de structure et de processus organisationnels, Inforoute se démarque quelque peu par son mandat, sa structure d'investissements conjoints et son organisation. Inforoute a été établie comme une société indépendante et sans but lucratif à régie partagée; elle n'est ni un agent de l'État, ni une société d'État, ni un organisme subventionnaire. Notre entente de financement avec le gouvernement fédéral indique l'objectif de la société, fournit les lignes directrices relatives à l'utilisation des fonds et expose les résultats attendus. L'importance accordée à la collaboration, avec et sous la supervision des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, transparaît à travers la composition de son organe directeur, son conseil d'administration et sa structure d'investissements conjoints.

Pour commencer par la composition de l'organe directeur, précisons que les 14 gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, représentés par leur sous-ministre de la santé respectif, sont les membres et les seuls actionnaires de la société. Inforoute est organisée autour de trois principes fondamentaux décrits dans son entente de financement et avalisés par toutes les administrations membres. Ces principes sont les suivants : la nécessité d'une collaboration égale de chaque gouvernement membre; le rôle de supervision reconnu à chaque membre; le fait qu'aucun membre et aucun gouvernement n'a de rôle de supervision prépondérant. Inforoute est donc responsable devant tous ses membres, qui rendent compte à leurs ministres respectifs, et s'assurent que tous les ministres sont informés des plans d'Inforoute, de ses progrès et des problèmes qu'elle rencontre. Les membres entérinent aussi notre plan d'affaires annuel, qui est approuvé par le conseil d'administration. De plus, le président et moi-même rencontrons régulièrement les membres pour garantir l'harmonisation entre les plans d'Inforoute et ceux des provinces et des territoires.

CHI's membership, or governing body, is further enhanced by a regionally constituted and highly knowledgeable board of directors consisting of distinguished Canadians with relevant experience, who are appointed by the members. The board comprises federal appointees, one representative from each of Canada's five regions, and independent directors elected by the members. The federal deputy minister appoints the board chair.

Infoway's model was designed to foster collaboration with federal, provincial and territorial stakeholders, while ensuring re-use and compatibility of systems developed. To achieve this, Infoway operates as a strategic investor that co-invests, on average, 50-50 in development costs with member governments. Joint investment is a condition of the funding agreement, enabling us to leverage investment with other levels of government and, in some cases, with the private sector. To ensure value, gated funding requires specific results to be achieved for each project before Infoway funds can be released.

I wish to inform the committee that in this necessary cost-sharing investment model, Infoway can only move as quickly as our members' ability to match our investment funds. To strengthen this, Infoway has now completed a comprehensive three-year planning exercise with each member, from which we have collectively defined and agreed to preliminary long-term investments for each province and territory toward meeting our 2009 goal.

Infoway's accountability regime reflects our multi-government structure and requires us to have six things. The first is an independent third-party evaluation at least every five years to measure overall performance against the specified outcomes of the funding agreement. The evaluation framework, based on recognized standards, is being prepared and the report will be submitted to members and to the public by March 2006. The second is an annual corporate business plan developed through an extensive, expert peer review. The plan must be presented to members and a summary available to the public. The third is an annual report that tracks performance results against the corporate business plan of the preceding year for members in the public. I have enclosed a report in the package for the committee.

The fourth is an annual independent compliance audit to ensure conformity with the terms and conditions of the funding agreement submitted to all members. The fifth is an annual independent financial audit submitted to each member and

La supervision exercée par les membres est d'autant plus forte que le conseil d'administration, composé d'éminents Canadiens possédant une expérience pertinente, est formé à l'échelle régionale, bien informé et désigné par les membres. Ce sont les membres de la société qui nomment les membres du conseil d'administration. Il comprend des personnes nommées par le gouvernement fédéral et un représentant de chacune des cinq régions du Canada. Les autres membres sont des directeurs indépendants, élus par les membres. Le sous-ministre fédéral nomme le président du conseil.

Le modèle d'investissement d'Inforoute a été conçu pour favoriser la collaboration avec les intervenants fédéral, provinciaux et territoriaux, tout en garantissant le réemploi efficace et la comptabilité des systèmes mis au point. Pour ce faire, Inforoute agit comme un investisseur stratégique, en assumant les coûts de développement à part égale avec les gouvernements membres. L'investissement conjoint est une condition de notre entente de financement, ce qui nous permet d'obtenir des fonds supplémentaires auprès d'autres paliers de gouvernement, voire même auprès du secteur privé. Le financement progressif exige l'atteinte de résultats précis pour chaque projet avant que des fonds ne soient transférés par Inforoute.

Je voudrais rappeler aux membres du comité que, dans ce modèle d'investissement reposant sur le partage des coûts, la marge de manœuvre d'Inforoute dépend de la capacité de ses membres à obtenir un financement équivalent. Dans cet esprit, Inforoute vient d'établir un plan complet sur trois ans avec chaque administration. Ces plans précisent les investissements préliminaires à long terme, définis et approuvés collectivement, que chaque province et territoire devra consentir pour atteindre nos buts en 2009.

Le régime d'imputabilité d'Inforoute envers le public rend compte de notre structure multigouvernementale. Il nécessite les six éléments suivants. Il faut, premièrement, une évaluation réalisée au moins tous les cinq ans par un tiers indépendant, pour mesurer le rendement général d'Inforoute par rapport aux résultats attendus précisés dans l'entente de financement. Le cadre d'évaluation est fondé sur des normes qui ont fait leurs preuves. Ce rapport sera présenté aux membres et au public d'ici mars 2006. Le deuxième élément nécessaire est un plan d'affaires annuel, révisé en détail par des spécialistes. Ce plan doit être présenté aux membres et un résumé doit être mis à la disposition du public. Le troisième élément requis est un rapport annuel comprenant des indicateurs de rendement en rapport avec le plan d'affaires et un aperçu des résultats prévus pour l'exercice suivant; il doit être mis à la disposition des membres et du public. J'ai inclus dans ma trousse d'information un exemplaire dudit rapport à l'intention du comité.

Quatrièmement, il faut une vérification annuelle de conformité, effectuée par un vérificateur indépendant, pour garantir la conformité aux conditions de l'accord de financement distribué à tous les membres. Cinquièmement, il est nécessaire d'avoir une

publicly available. Finally, the sixth is a funding agreement which further strengthens ministerial oversight by the inclusion of default provisions including a reimbursement requirement.

Infoway has voluntarily surpassed the funding agreement's accountability requirements by creating three oversight subcommittees of the board: a governance committee, a finance, investment and audit committee, and a compensation and human resource committee. Beginning this year, the financial and compliance orders are separate independent firms and are to be rotated every three years.

The committee's invitation raises four specific issues that I would like to respond to directly. The first is reporting to Parliament through the federal minister. Our funding agreement with the Government of Canada states that Infoway acknowledges and agrees that the minister may make public the annual report and the performance evaluation and summaries of Infoway's corporate plans. Once again, Infoway is equally accountable to 14 member governments and, through them, to the Canadian public. Thus, we must provide all our members with annual reports, annual financial and compliance audits, and our business plan for the upcoming fiscal year, including budgets, objectives and expected results. As representative of the governments and, in particular, their health ministers, each member decides how best to disseminate this information.

Second, why is the Auditor General not the auditor of Infoway? Infoway's auditors are appointed by its members. As an independent shared-governance corporation, a decision to appoint the federal Auditor General as Infoway's auditor would require all the provinces and territory member governments to agree. Recognizing, however, the valuable experience and expertise of the Auditor General's office last November 28, while responding to a request for confirmation of fact, we extended an invitation for a detailed briefing on how we operate, our goals and our governance.

The third issue is ministerial oversight. Each member has an equal oversight, due to the shared federal, provincial and territorial governments.

Number four, accounting practices and government transfers. Transforming a health-care network comprised of thousands of systems and hundreds of thousands of professionals involves long-term commitment and careful planning, particularly as Infoway's funds are being leveraged to drive multi-year plans in each province and territory. Therefore, having longer-term guaranteed funding beyond government appropriations provides

vérification annuelle des états financiers, effectuée par un vérificateur indépendant, distribuée aux membres et mise à la disposition du public. Le sixième et dernier élément requis est une entente de financement qui renforce la supervision ministérielle par l'inclusion de clauses d'inexécution, notamment une obligation de remboursement.

Inforoute a volontairement dépassé les exigences d'imputabilité énoncées dans les ententes de financement, en créant trois sous-comités de surveillance au sein du conseil d'administration : un comité de la régie; un comité des états financiers des investissements et de la vérification; et, enfin, un comité des salaires et des ressources humaines. De plus, à compter de cette année, les vérificateurs chargés de vérifier les états financiers et la conformité d'Inforoute sont des firmes indépendantes distinctes, qui changent tous les trois ans.

L'invitation à témoigner auprès du comité soulevait quatre questions spécifiques, auxquelles je voudrais répondre directement. La première question est celle de l'imputabilité devant le Parlement par l'entremise du ministre fédéral. Dans notre entente de financement avec le gouvernement du Canada, il est précisé qu'Inforoute comprend et accepte que le ministre soit habilité à rendre publics les documents suivants : rapports annuels, évaluations du rendement et résumés du plan d'affaires d'Inforoute. En outre, Inforoute est responsable devant ses 14 gouvernements membres et, par leur entremise, devant le public canadien. Nous devons donc mettre à la disposition de tous les membres le rapport annuel, les résultats des vérifications annuelles des états financiers et de la conformité et, enfin, notre plan d'affaires précisant le budget, les objectifs et les résultats prévus. En tant que représentants de leur gouvernement respectif et, plus particulièrement, de leur ministre de la santé, les membres décident de la manière de diffuser ces renseignements.

La deuxième question était de savoir pourquoi la vérificatrice générale du Canada n'était pas chargée de la vérification d'Inforoute. Les vérificateurs d'Inforoute sont désignés par ses membres. En tant que société à régie partagée, tous les gouvernements membres provinciaux et territoriaux devraient prendre unanimement la décision de nommer la vérificatrice générale comme vérificateur d'Inforoute. Le 28 novembre dernier, nous avons toutefois proposé une séance d'information détaillée sur notre mode de fonctionnement, nos objectifs et notre régime de régie, en reconnaissance de la précieuse expérience du Bureau de la vérificatrice générale et en réponse à la demande de confirmation de certains faits formulés par la vérificatrice.

La troisième question posée était celle de la supervision ministérielle. Chaque membre joue un rôle de supervision, en vertu du régime de régie partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Enfin, la quatrième question portait sur les pratiques d'imputabilité et les transferts du gouvernement. Transformer un réseau de soins de santé constitué de milliers de systèmes impliquant des centaines de milliers de professionnels nécessite un engagement à long terme et une planification prudente, d'autant plus que les fonds d'Inforoute servent à financer des plans de plusieurs années dans chaque province ou territoire. Par

financial stability. Needed for comprehensive long-term planning, it certainly strengthens our credibility and the commitment of other governments to budget matching funds.

In summary, Infoway operates under a wide oversight umbrella that includes 14 federal, provincial and territorial governments. We support the need for transparency and direct accountability and are using all mechanisms available to us to preserve the public's trust.

In conclusion, honourable senators, electronic health records will improve patient safety, will reduce wait times and will help Canada's Medicare system become financially sustainable. Clearly, the challenges and the tactics needed to make it happen are formidable. The reality is that there is a national plan, one that has been collaboratively developed. An investment process that reflects the organization's mission is in place, and essential building blocks are already beginning to make a difference to patients, to health care providers and to the efficiency of the health care system itself.

We at Infoway are very excited about the opportunities ahead and are dedicated to achieving our goals in a transparent, accountable and cost-effective manner. Thank you for this opportunity. I welcome your questions and your comments.

Senator Oliver: Before I turn to Senator Comeau for the first question, Mr. Alvarez, you said at the beginning that you are capitalized to the extent of \$1.2 billion?

Mr. Alvarez: That is correct.

Senator Oliver: You also indicated that to bring the electronic health records system into full effect across the entire country will cost about \$2.5 billion. You do not have it all set up at this point, and you do not have the money. Will you be coming back to the federal government for more money, or will you be able to cost-share these additional revenues from the provinces?

Mr. Alvarez: Senator, I have some good news and some very bad news for you. Let me start with the bad news. The bad news is \$2.5 billion will not get us an electronic health record across this country. It is going to be more in the region of \$10 billion. Firstly, it has never been done nationally in any country in this world. The English — and it is the English; it is not the Welsh and the Scots — are furthest ahead in this game. They have allocated something like \$16 billion for a population of 52 million to make this a reality. An independent study just completed by Booz Allen Hamilton looked at the cost points in our system. We are looking, over the next 10 years, at about \$300 per Canadian, or about \$10 billion, to make this a reality.

conséquent, disposer de fonds garantis à long terme, au-delà des affectations de crédit du gouvernement, fournit la stabilité financière nécessaire, pour la planification à long terme, renforce notre crédibilité et incite les autres gouvernements à investir des fonds correspondants.

En résumé, les quatorze gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux exercent une surveillance élargie sur les activités d'Inforoute. Nous cautionnons le besoin de transparence et d'imputabilité directe et nous mettons en oeuvre les mécanismes pour conserver la confiance du public.

En conclusion, honorables sénateurs, les dossiers de soins de santé électroniques amélioreront la sécurité des patients, réduiront le temps d'attente et contribueront à faire du système de soins de santé canadien un système financièrement viable. Même si les défis semblent insurmontables et les tactiques déployées pour les surmonter irréalistes, un plan national a été élaboré conjointement, un processus d'investissement qui cadre avec la mission de la société est en place et les composantes de base commencent à faire une différence pour les patients et les prestataires de soins de santé, tout en améliorant l'efficacité du système elle-même.

À Inforoute, nous nous réjouissons des occasions qui nous attendent, et nous nous employons à atteindre nos objectifs d'une manière rentable, responsable et transparente. Je vous remercie encore de m'avoir invité. Je suis prêt à répondre à vos questions et à écouter vos commentaires.

Le sénateur Oliver : Avant de céder la parole au sénateur Comeau pour la première question, je voudrais vous demander une précision, monsieur Alvarez. Au début de votre exposé, vous avez bien dit que votre budget total se chiffrait à 1,2 milliard de dollars?

M. Alvarez : C'est exact.

Le sénateur Oliver : Vous avez également indiqué que l'introduction du système de dossiers de soins de santé électroniques à l'échelle du pays coûterait environ 2,5 milliards de dollars. Pour le moment, tout n'est pas en place et vous ne disposez pas de l'argent voulu. Avez-vous l'intention de demander des fonds supplémentaires au gouvernement fédéral ou espérez-vous être en mesure de partager les coûts avec les provinces pour les fonds supplémentaires qui s'avéreront nécessaires?

M. Alvarez : Sénateur, j'ai de bonnes nouvelles mais aussi de très mauvaises nouvelles pour vous. Commençons par les mauvaises. La mauvaise nouvelle, c'est que 2,5 milliards de dollars ne suffiront pas pour nous donner un système informatisé de dossiers sur la santé d'envergure nationale. Cela coûterait probablement environ 10 milliards de dollars. Pour commencer, cela ne s'est encore fait nulle part au monde. Les Anglais, et je dis bien les Anglais, pas les Gallois ou les Écossais, sont ceux qui sont les plus avancés. Ils ont prévu quelque chose comme 16 milliards de dollars pour une population de 52 millions d'âmes pour faire de ce genre de système une réalité. Une étude indépendante que vient de boucler Booz Allen Hamilton s'est penchée sur les éléments de coûts de notre système. Pour les dix prochaines années, il faut envisager environ 300 \$ par Canadien, soit à peu près 10 milliards de dollars en tout, pour concrétiser la chose.

Senator Oliver: Will some of that have to come from the federal government? Will you be asking for more?

Mr. Alvarez: I am certainly going to be asking for more from the federal government. Right now, as we have it, notwithstanding the fact that I said in my speech that we are funding it on a 50/50 basis, it is only particular aspects of the projects that we fund. There are many aspects for which the provinces have to pick up the cost — for example, some of the hardware, the communications technologies, the networks. The provinces also have to pick up the cost for the operations and the maintenance, the ongoing.

Senator Oliver: The administrative costs.

Mr. Alvarez: The administrative costs. So when you take that into consideration, then the federal share becomes a lot less. Clearly, this is an issue where we cannot look only at costs; we have to look at the benefits.

The benefits, according to George W. Bush very recently — in fact last week when he spoke at the Cleveland clinic — are about 20 per cent of what he is spending, in terms of dollars. We do not feel we get the same amount because we have a uni-payer system. We feel we will get about 6 per cent, which will be in the region of \$6 billion in savings a year, which is an enormous amount, notwithstanding that.

Senator Oliver: Before we get to those savings, how much more, over the next five or six years, are you going to be looking to the federal government to come up with in terms of capital dollars? Another \$3 billion, \$4 billion, \$5 billion?

Mr. Alvarez: It could well be in that region. To get 100 per cent of this country, we would probably need another \$3 billion. That will be matched by the provinces and territories, or need to be.

Senator Comeau: Thank you very much. I would like to welcome the witnesses to the committee as well. I have no questions regarding your mandate or your objectives, nor will I question the individuals that belong to the organizations. What I would like to zero in on is the question of the transfer of funds to the foundations out of the reach of Parliament.

I am going to ask a few questions to you, Mr. Phillipson, first. Why would you not ask the Auditor General to be the auditor of record for the CFI?

Mr. Phillipson: The legislation and the funding agreement, under which we were established and under which CFI operates, requires that the members and board —

Le sénateur Oliver : Est-ce qu'une partie de cet argent viendra du palier fédéral? Allez-vous en demander davantage?

M. Alvarez : Il est certain que je vais demander davantage au gouvernement fédéral. Pour l'instant, dans l'état actuel des choses et nonobstant ce que j'ai dit dans mon exposé, en l'occurrence que le financement se faisait à parts égales, il ne s'agit que de certains aspects précis des projets que nous finançons. Il y en a beaucoup d'autres pour lesquels les provinces devront absorber seules les coûts, par exemple une partie du matériel informatique, les technologies de communications, les réseaux. Les provinces vont également devoir assumer les frais d'utilisation et d'entretien, c'est-à-dire les frais courants.

Le sénateur Oliver : Les frais administratifs.

M. Alvarez : C'est cela. Lorsque vous prenez donc tout cela en considération, il est évident que la quote-part du gouvernement fédéral diminue. Il est manifeste que dans ce dossier, on ne peut pas simplement s'arrêter aux coûts, il faut également songer aux avantages.

Les avantages, comme le disait encore tout récemment George W. Bush — pas plus tard que la semaine dernière lorsqu'il a prononcé un discours à la clinique de Cleveland — représentent environ 20 p. 100 de ce qu'il dépense monétairement par an. Nous n'avons pas le sentiment d'obtenir le même résultat étant donné que dans notre système, il n'y a qu'une seule partie qui paye. Nous avons le sentiment que nous en retirerons environ 6 p. 100, c'est-à-dire environ six milliards de dollars d'économies par an, ce qui est malgré tout énorme.

Le sénateur Oliver : Avant de parler de ces économies, d'ici cinq ou six ans, combien allez-vous encore demander au gouvernement fédéral d'avancer pour l'implantation du système? Encore trois milliards, quatre milliards ou cinq milliards de dollars?

M. Alvarez : C'est un peu l'ordre de grandeur. Pour arriver à ce que le système soit implanté dans l'ensemble du pays, il nous faudra probablement encore trois milliards de dollars, une somme que les provinces et les territoires devraient ou devront également avancer de leur côté.

Le sénateur Comeau : Je vous remercie infiniment. Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je n'ai pas de questions à vous poser au sujet de votre mandat ou de vos objectifs, et je ne vais pas non plus interroger les gens qui appartiennent aux organisations. Je voudrais plutôt me concentrer sur la question des transferts de fonds aux différentes fondations qui échappent au contrôle du Parlement.

Je vais commencer par vous poser quelques questions à vous, monsieur Phillipson. Pourquoi ne voulez-vous pas demander au vérificateur général d'être le vérificateur officiel de la CFI?

M. Phillipson : La loi habilitante ainsi que les ententes de financement qui ont présidé à notre création et en fonction desquelles nous fonctionnons exigent que les membres et le conseil...

Senator Comeau: I heard you say that, but it has to be an outside auditor, and it cannot be the Auditor General?

Mr. Phillipson: This is a government decision.

Senator Comeau: So it is in the legislation that it has to be anybody other than the Auditor General?

Mr. Phillipson: I do not believe it specifically states that it has to be “anybody other than.” It simply states that they will appoint external auditors to provide the audit. That is the government policy under which we operate. If the government changed the policy —

Senator Comeau: My impression was that it was your decision as to who became the auditor. There is nothing stopping you from saying, why not the Auditor General for Canada, which would give us the enhanced value of being all that much more accountable to Parliament, given that we are questioning the accountability aspect — not the other mandate nor the objectives, but the accountability aspect of spending taxpayers’ dollars.

I do not think the legislation precludes you from saying that the Auditor General will be our auditor of record and that might go a long way towards helping us as Parliamentarians to feel safer.

Mr. Phillipson: Again, we are a policy instrument of government. We do not set the policy. Should the government change or dictate such a policy, we would comply.

Senator Comeau: I am not explaining myself correctly. I will try one more time. You do not have to wait for a government minister to tell you to appoint the Auditor General. You can do it because you have a board that has been appointed initially by the government. I believe others will touch on this point. There is nothing stopping you from saying: “We do not need to get an order from the minister. We can do it, and let us do it.” I will leave it at that point. On page 9 of the written document that you sent to this committee, you say that the CFI lives within the spirit of the Official Languages Act. What is meant by “the spirit”?

Mr. Phillipson: In point of fact it should say that we live within it. According to our founding legislation, we are bound by the Official Languages Act. All our transactions, communications and interactions take place in both official languages.

Senator Comeau: Have you ever invited the Commissioner of Official Languages to give an opinion as to whether you are living within the spirit, or should we take your word for it?

Mr. Phillipson: Senator, I would have to get back to you on that. Since I have only been in the job since July, I cannot be certain whether we have ever done that, but it is in our legislation.

Senator Comeau: I understand “living within the spirit.” I am going the extra step by saying that, in order to make the Parliamentarians feel comfortable that the laws of the land,

Le sénateur Comeau : Je vous ai bien entendu, mais votre vérificateur doit être externe, et il ne peut s’agir du vérificateur général?

M. Phillipson : C’est ce qu’a décidé le gouvernement.

Le sénateur Comeau : C’est donc la loi qui dit que le vérificateur peut être n’importe qui, mais pas le vérificateur général.

M. Phillipson : Je ne pense pas que la loi dise explicitement cela. Elle dit simplement que des vérificateurs externes doivent être nommés pour procéder à la vérification des comptes. C’est cette politique du gouvernement qui dicte notre conduite. Si le gouvernement venait à changer sa politique...

Le sénateur Comeau : J’avais cru comprendre que vous aviez le loisir de choisir vous-même le vérificateur. Rien ne vous empêche de choisir le vérificateur général du Canada, ce qui vous permettrait de rendre de meilleurs comptes au Parlement. Après tout, ce qui nous intéresse c’est non pas votre mandat ou d’autres objectifs, mais plutôt l’utilisation que vous faites des deniers publics.

Je ne crois pas que votre loi habilitante vous empêche de choisir le vérificateur général, ce qui rassurerait énormément les parlementaires.

M. Phillipson : Comme je l’ai déjà dit, nous sommes les mandataires du gouvernement. Nous n’arrêtons pas la politique gouvernementale. Si le gouvernement nous donnait des instructions en ce sens, nous nous y conformerions.

Le sénateur Comeau : Je m’explique mal. Je vais reformuler ma question. Vous n’êtes pas obligés d’attendre qu’un ministre vous dise de nommer le vérificateur général. Vous pouvez faire ce choix puisque vous avez un conseil d’administration dont les membres ont été nommés au départ par le gouvernement. Je crois que d’autres soulèveront la même question. Rien ne vous empêche de dire : « Nous n’avons pas à attendre une directive du ministre. Nous pouvons faire ce choix. Faisons-le. » Permettez-moi de changer de sujet. À la page 9 du mémoire que vous avez fait parvenir au comité, vous dites que la CFI suit également l’esprit de la Loi sur les langues officielles. Qu’entendez-vous par « l’esprit » ?

M. Phillipson : En réalité, le texte devrait dire que nous nous conformons à la loi. Notre loi habilitante nous assujettit à la Loi sur les langues officielles. Toutes nos transactions, communications et interactions se font dans les deux langues officielles.

Le sénateur Comeau : Avez-vous déjà invité le commissaire aux langues officielles à confirmer que vous respectez l’esprit de la loi ou devons-nous vous croire sur parole?

M. Phillipson : Sénateur, il faudra que je vous transmette la réponse à votre question ultérieurement. Puisque je n’occupe mon poste que depuis juillet, je ne peux pas vous le confirmer, mais nous nous conformons à notre loi habilitante.

Le sénateur Comeau : J’admets que vous puissiez suivre l’esprit de la loi. J’estime toutefois que les parlementaires seraient rassurés de vous entendre dire que vous êtes prêts à inviter la

including the Official Languages Act, are well within the spirit, we will invite the commissioner to do a walk through CFI. She will report back to us and either we will feel comfortable with what she says or we will not, which is the case now with government departments.

Mr. Phillipson: Certainly. Since it is in our legislation, we would certainly be agreeable to such a thing as that.

Senator Comeau: I look forward to her receiving the invitation. You indicate, as well, that you are accountable to Parliament. I am not sure what “accountable to Parliament” means.

Mr. Phillipson: In the immediate sense, it means that we are required, according to the legislation, to produce an annual report that touches on all of the points in our brief — our expenditures, performance, and corporate plans. That report is submitted to Parliament through the Minister of Industry. In that sense, we are accountable.

Senator Comeau: That is not the same as, let us say, the Department of Public Works. Because you are an independent body, acting independently, meeting your own objectives and so on, it would not be the kind of accountability to Parliament that we would be accustomed to as parliamentarians.

Mr. Phillipson: On the contrary, you would find that our report includes not only financial audits but performance audits, value-for-money audits — and as I mentioned, we are beginning scientific audits. We have a policy of tremendous transparency. All of our grants are public knowledge; they are all on our website.

Senator Comeau: Are the value-for-money audits published as well or made available to parliamentarians?

Mr. Phillipson: Yes, all of our audits.

Senator Comeau: You mentioned the foundation model and you went through a great number of advantages of the foundation model. Are there any items in the advantages — I am not going to list them all — that could not be done by a regular government department other than probably the multi-year funding?

Mr. Phillipson: There are two that are of critical importance. The first is our application and adjudication cycle. It is important to remember that many of these are complex infrastructure projects where the application alone may take 18 to 24 months because it is complex, often multi-institutional, sometimes involving institutions in multiple provinces. Because these are complex applications, an annual cycle would not fit. We operate generally on an 18-, 24-, sometimes 30-month cycle and it is unlikely that in a regular departmental allocation we would be able to have a budget of \$100 million one year and \$600 million the following year. By the same token, once the awards have been allocated, the funds are not disbursed. In other words, because they do not have to be disbursed by year end, as they would be on an annual budget cycle, we retain control, management of the funds, and they are disbursed to the institutions when the milestones and conditions have been met. Just as the applications

commissaire à vérifier les activités de la FCI dans le but de confirmer que vous vous conformez aux lois canadiennes et notamment à la Loi sur les langues officielles. Elle nous fera son rapport qui nous plaira ou qui nous déplaira, comme c’est le cas actuellement pour les autres ministères fédéraux.

M. Phillipson : Certainement. Puisque notre loi habilitante nous assujetti à la Loi sur les langues officielles, nous accepterions volontiers votre proposition.

Le sénateur Comeau : Je serai ravi d’apprendre qu’elle a reçu votre invitation. Vous dites par ailleurs que vous rendez des comptes au Parlement. Je ne suis pas certain de ce que cela signifie au juste.

M. Phillipson : Cela signifie essentiellement que nous devons, en vertu de notre loi habilitante, produire un rapport annuel qui traite de tous les points abordés dans notre mémoire : dépenses, rendement, plans d’entreprise. Nous déposons ce rapport au Parlement par l’entremise du ministre de l’Industrie. En ce sens, nous rendons des comptes.

Le sénateur Comeau : Ce n’est pas tout à fait identique à ce que doit faire le ministère des Travaux publics. Vous êtes un organisme indépendant, vous agissez en toute autonomie et vous fixez vos propres objectifs de sorte que ce n’est pas le genre de reddition de comptes au Parlement auquel nous les parlementaires sommes habitués.

M. Phillipson : Au contraire. Notre rapport inclut non seulement des vérifications financières mais aussi des vérifications du rendement et l’optimisation des ressources et, comme je l’ai déjà dit, des vérifications scientifiques. Nous agissons en toute transparence. Toutes nos subventions sont du domaine public; elles sont affichées sur notre site Web.

Le sénateur Comeau : Les vérifications d’optimisation des ressources sont-elles publiées aussi ou transmises aux parlementaires?

M. Phillipson : Oui, c’est le cas de toutes nos vérifications.

Le sénateur Comeau : Vous nous avez expliqué que le modèle des fondations comporte un grand nombre d’avantages. Parmi ces avantages — je ne vais pas les énumérer tous — y en a-t-il qui pourraient provenir tout autant d’un ministère, si ce n’est peut-être le financement pluriannuel?

M. Phillipson : Deux de ces avantages revêtent une importance critique. Le premier est notre cycle de demande et de sélection. Il est important de ne pas oublier qu’il s’agit très souvent de projets d’infrastructure très complexes pour lesquels le traitement des demandes à lui seul peut prendre entre 18 et 24 mois étant donné que souvent, plusieurs institutions de plusieurs provinces participent au processus. Puisqu’il s’agit de demandes très complexes, un cycle annuel serait tout à fait inadapté. Notre cycle est généralement de 18, 24 voire 30 mois et il est peu probable qu’un ministère puisse obtenir des affectations de crédit de 100 millions de dollars une année et de 600 millions de dollars l’année suivante. En outre, quand les fonds sont affectés, ils ne sont pas nécessairement versés immédiatement. Autrement dit, puisque les fonds n’ont pas à être versés avant la fin de l’exercice, comme ce serait le cas avec un cycle budgétaire annuel, nous conservons le contrôle et la gestion des fonds qui ne sont versés

are complex, the design, the construction and the commissioning of these infrastructure projects are also very complex and require that funding be disbursed at appropriate times.

Similarly, one of our major funds is to assist institutions in recruiting new faculty members. The competition is extremely intense. We are in global competition, and when they need the funds to provide the infrastructure for those recruits, simply saying you can apply in next year's funding cycle because you just happened to miss this year's, we would be losing. In our last report — and you may have seen reference to it — 2003-04, there were 3,000 new faculty recruits to universities, colleges, teaching hospitals in Canada. Of those 3,000, 40 per cent are from outside Canada, including 700 from the United States, 500 from other countries. The time cycle is very rapid; hence, the ability of the institutions to be able to call on the funds following appropriate review by us is invaluable. Those are the two major advantages.

Senator Comeau: I have got a document here from the Public Accounts of Canada for 2004. It indicates that the grants provided in that year were in the amount of \$51 million and the administration of the fund was \$30 million. Would it actually cost \$30 million to administer a fund that grants \$51 million? You might want to explain that number.

Mr. Alvarez: Absolutely. Our overhead costs typically are running around about 20 per cent, and I would like to get them back into the teens. Having said that, senator, we are not a granting agency. I have about a 103 staff. These are professional staff that look at each particular project to decide whether we are going to invest in it, which means they are technical staff looking at the capabilities of the project and the capabilities of the resources, whether the money that will go in there will meet the objectives. It is not just a matter of reviewing a proposal. It is a matter of understanding the technology, understanding where one of our member jurisdictions want to go, and then granting that.

Our start-up costs were particularly high, but by the end of this fiscal year we will have had about \$260 million in terms of committed investments, and our administration is running around about \$28 million.

The Chairman: I have a follow-up question. As I understand it, of the \$1.2 billion as of March 31 of 2004, you had only spent about \$51 million. Are you saying today that you had spent \$260 million?

Mr. Alvarez: By the end of this fiscal year, we will be up in the \$260-million range of committed investments.

The Chairman: The rest of the \$1.2 billion is just sitting in bank accounts or in investments?

Mr. Alvarez: That is correct.

aux institutions que lorsque certaines échéances et modalités ont été respectées. Si les demandes sont complexes, la conception, la construction et la mise en service de ces projets d'infrastructure l'est tout autant, ce qui exige que les fonds soient versés en temps opportun.

L'un de nos principaux fonds vise à aider les institutions à recruter de nouveaux professeurs. La concurrence est très vive. Nous sommes en concurrence avec tous les autres recruteurs et quand les institutions ont besoin de fonds pour loger ces recrues, on ne peut pas leur répondre qu'elles devront attendre le prochain cycle de financement parce qu'elles ont raté l'échéance de l'exercice en cours. Nous y perdriions. Dans notre dernier rapport — et vous en avez peut-être eu connaissance — celui de 2003-2004, nous annonçons que les universités, collèges et hôpitaux universitaires du Canada ont recruté 3 000 nouveaux professeurs. Sur ces 3 000, 40 p. 100 viennent de l'extérieur du Canada dont 700 des États-Unis et 500 d'autres pays. Tout doit se faire très vite. Voilà pourquoi les institutions apprécient énormément la possibilité d'avoir accès au fonds rapidement dès qu'elles reçoivent notre approbation. Voilà les deux principaux avantages.

Le sénateur Comeau : J'ai ici un document tiré des comptes publics du Canada pour 2004. Selon ce document, les subventions versées cette année-là se chiffraient à 51 millions de dollars tandis que l'administration du fonds a coûté 30 millions de dollars. En coûte-t-il réellement 30 millions de dollars pour administrer un fonds qui verse 51 millions de dollars en subventions? Vous pourriez peut-être nous expliquer cela.

M. Alvarez : Absolument. En général, nos frais fixes représentent environ 20 p. 100 et j'aimerais réduire ce pourcentage. Cela dit, sénateur, nous ne sommes pas un organisme subventionnaire. J'ai un effectif d'environ 103 personnes. Ce personnel technique a pour mission d'examiner chaque projet qui nous est soumis afin de décider si nous allons investir dans ce projet. Cela signifie qu'ils évaluent les capacités du projet et des ressources et décident si l'investissement consenti permettra d'atteindre les objectifs. Il ne s'agit pas uniquement d'examiner les propositions reçues. Il faut aussi comprendre la technologie, les objectifs visés par nos membres puis accorder le financement demandé.

Nos coûts de démarrage ont été particulièrement élevés mais, d'ici la fin de l'exercice en cours, nous aurons accordé environ 260 millions de dollars en investissements engagés et nos frais d'administration se situeront à 28 millions de dollars environ.

Le président : J'ai une question complémentaire. Si j'ai bien compris, vous n'avez dépensé que 51 millions de dollars environ sur le montant de 1,2 milliard de dollars que vous aviez au 31 mars 2004. Nous dites-vous aujourd'hui que vous avez dépensé en réalité 260 millions de dollars?

M. Alvarez : À la fin de l'exercice financier en cours, nous aurons investi 260 millions de dollars.

Le président : Le reste du montant de 1,2 milliard se trouve dans des comptes bancaires ou des placements?

M. Alvarez : C'est exact.

The Chairman: How much money did you make on investments of these taxpayers' dollars in the last fiscal year?

Mr. Alvarez: I am not sure of the exact amount. Since the time we have had the funds, we had earned about \$117 million interest. Having said that, the price of actually making these systems a reality is going to be a lot more than we currently have in our kitty at this point in time.

The Chairman: However, the funds were advanced to you before you needed them; that is the point I was getting at.

Mr. Alvarez: Absolutely; the funds were advanced to us to build a sustainable system that is going to take 10 years. It is not going to get done within a year. Secondly, I must emphasize that the ability for us to spend the funds is matched by the ability of the jurisdictions to match those funds as well. With their planning cycles, it sometimes takes a while. Having said that, if we look at our trends over the last little while, we certainly have started to speed things up.

Senator Massicotte: Having read the materials from all three of you, I note that the way governance structure is organized is somewhat different in each case. In one case, it is basically representatives of your department participating as members and naming a board. In another, it is very interesting re the innovation that you got the members appointing directors and directors appointing other directors.

We represent the people of Canada. The fact that your foundations have been set up and have been awarded large amounts of money — and I recognize that you publish annual reports and a lot of material — under those circumstances, it is satisfactory that the decision making is left to the department in at least two of your cases? Is that good enough?

The second issue I would raise is that there has been confusion in the last couple of years in some Crown corporations whereby, when errors occur, it is not clear whether the board members feel accountable, especially when some board members say I got the wink from the minister and the minister thought it was okay or the deputy minister thought it was okay. We saw more recently with BDC where they thought some board members said they should not vote on the issue because the deputy minister had an opinion. In your case, whose bottom line is it? Is it the board members, or would they say, "I think the minister wanted this," or "The deputy minister made a comment"? Whose bottom line is it?

Mr. Phillipson: May I address that? I may have misunderstood when you were looking at our chart. CFI's board of directors is made up of 15 people. The chair and seven of the board directors are appointed by the minister, and the other eight are appointed by the members. I think I heard you say the directors appoint themselves.

Le président : Combien d'argent avez-vous gagné lors du dernier exercice financier en investissant cet argent des contribuables?

M. Alvarez : Je ne suis pas sûr du montant exact. Depuis que nous avons reçu les fonds, nous avons gagné environ 117 millions de dollars en intérêts. Cela dit, le montant qu'il en coûtera en fait pour faire de ces systèmes une réalité sera beaucoup plus élevé que ce que nous avons en caisse en ce moment.

Le président : Cependant, les fonds vous ont été avancés avant que vous en ayez besoin; c'est à cela que je veux en venir.

M. Alvarez : Absolument. Les fonds nous ont été avancés pour que nous puissions bâtir un système durable, ce qui va prendre 10 ans. Cela ne sera pas fait en une année. Deuxièmement, je dois rappeler que la capacité que nous avons de dépenser ces fonds est tributaire de la capacité qu'ont les autres paliers de gouvernement de fournir des montants équivalents. Avec leur cycle de planification, ça prend parfois du temps. Cela dit, si l'on considère les tendances récentes, il est sûr que nous avons commencé à accélérer les choses.

Le sénateur Massicotte : Ayant lu les textes que vous nous avez soumis tous les trois, je remarque que la structure de gouvernance est organisée quelque peu différemment dans chaque cas. Dans un cas, il s'agit essentiellement de représentants de votre ministère qui siègent au conseil d'administration et qui nomment le conseil d'administration. Dans un autre cas, c'est très intéressant, il s'agit du fonds pour l'innovation, étant donné que ce sont les membres qui nomment les administrateurs et les administrateurs qui nomment d'autres administrateurs.

Nous représentons les Canadiens. Vos fondations ayant été établies et ayant reçu de fortes sommes d'argent — et je vois bien que vous publiez des rapports annuels et des tas d'autres choses —, dans ces circonstances, est-il bon que les décisions soient prises par le ministère dans au moins deux de vos cas? Est-ce rassurant?

En deuxième lieu, j'aimerais parler de la confusion dont on a été témoin ces quelques dernières années dans certaines sociétés d'État où, lorsque des erreurs se produisaient, on ne savait pas si les membres du conseil d'administration se sentaient responsables, surtout lorsque certains d'entre eux disaient qu'ils avaient l'accord du ministre lequel, ou le sous-ministre, pensait que ça allait. On l'a vu tout récemment à la BDC où certains membres du conseil d'administration ont dit qu'ils ne devaient pas voter sur une certaine question parce que le sous-ministre avait une opinion. À votre avis, qui doit décider? Sont-ce les membres du conseil d'administration, ou diront-ils « Je pense que le ministre voulait ça », ou encore « Le sous-ministre a dit quelque chose à ce sujet »? Qui doit décider?

M. Phillipson : Puis-je répondre à cette question? Je vous ai peut-être mal compris lorsque vous avez regardé notre organigramme. Le conseil d'administration de la FCI se compose de 15 personnes. Le président et sept membres du conseil d'administration sont nommés par le ministre, et les huit autres sont nommés par les membres. Je croyais vous avoir entendu dire que les administrateurs se nommaient eux-mêmes.

With regard to the substance of your question regarding what the deputy minister or the minister may feel, there is no opportunity in our system; the board of directors is the final authority, because CFI is an independent organization. It reports to Parliament through the minister; it does not report to the minister and is not accountable to the minister. As I indicated, we invite representatives of Industry Canada and Finance to attend our board meetings as observers because it is important that they be aware of what we are doing, but they do not participate in the decisions. It is important again to emphasize that our major role is disbursing funds for research infrastructure projects. That involves a very elaborate system of expert reviews and expert committees that are made up of literally thousands of experts in Canada and around the world. About 40 per cent of our expert reviewers and committee members are outside of Canada, so there is simply no opportunity for anyone in government to influence a specific decision.

How the funds are to be used in the broad sense is part of our funding agreement. They are for infrastructure — and there are some basic rules. However, the actual implementation — the evaluation, the awarding of the funds — is completely isolated from any influence from the minister. In fact, that may be one of the reasons the government chose to set up the foundation model in the way that it did.

Senator Massicotte: Your structure is somewhat different.

Senator Downe: Could I ask a supplementary on that? I would assume that when the government set up foundations, one of the reasons was to have some arm's length, particularly from the Department of Finance. I am very surprised to read in your report that you would invite Finance officials to your meetings. I understand they do not make decisions, but can you tell me how they participate? Or do they just sit there?

Mr. Phillipson: They just sit there; they are silent observers. They obviously do not vote and they do not speak. I should point out that the funding agreements that we have are not simply an allocation of funds and end of discussion. For example, of the funds that we have been allocated, \$750 million was specifically designated for the years 2006 to 2010, and the agreement states that the use of the funds will be negotiated with government — again, not in the specific projects but in the broad terms. Therefore, it is important that Finance and Industry be aware of the types of thinking, the types of planning, that we are undertaking.

Mr. Alvarez: Maybe I could just take a shot at that.

Senator Massicotte: Make it simple. If someone messes up, or something is wrong, is the minister accountable in the House of Commons, or will the board accept responsibility, accept that they messed up, and be fired? Who gets the heat?

Pour ce qui est de savoir essentiellement ce que le sous-ministre ou le ministre pensent, notre système est étanche; le conseil d'administration constitue l'autorité suprême étant donné que la FCI est un organisme indépendant. Il rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre; il ne rend pas de comptes au ministre et ne relève pas de lui. Comme je l'ai dit, nous invitons des représentants d'Industrie Canada et de Finances Canada à assister à titre d'observateurs aux réunions de notre conseil d'administration parce qu'il est important qu'ils sachent ce que nous faisons, mais ils ne prennent aucune part aux décisions. Il importe de rappeler que notre rôle premier consiste à financer des projets d'infrastructure de recherche. Cela exige un système très complexe d'examen par des experts et des comités d'experts qui comprennent littéralement des milliers d'experts au Canada et partout dans le monde. Environ 40 p. 100 de nos experts et membres de nos comités sont à l'extérieur du Canada, il est donc impossible pour quiconque au gouvernement d'influencer une décision en particulier.

La façon dont les fonds doivent être utilisés au sens général du terme est définie dans notre entente de financement. Ces fonds sont réservés aux infrastructures — et il existe des règles de base. Cependant, la mise en œuvre comme telle — soit l'évaluation et l'octroi des fonds — échappe complètement à l'influence du ministre. En fait, c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de créer le modèle de la fondation que nous avons maintenant.

Le sénateur Massicotte : Votre structure est quelque peu différente.

Le sénateur Downe : Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet? J'imagine que lorsque le gouvernement crée des fondations, c'est entre autres pour que celles-ci soient quelque peu indépendantes, particulièrement du ministère des Finances. Je suis très surpris de lire dans votre rapport que vous invitez des fonctionnaires des Finances à vos réunions. Je comprends qu'ils ne prennent pas de décisions, mais pouvez-vous me dire comment ils participent? Ou est-ce qu'ils se contentent d'être là?

M. Phillipson : Ils se contentent d'être là; ce sont des observateurs silencieux. Il est évident qu'ils ne votent pas et ne parlent pas. Je dois vous signaler que les ententes de financement que nous avons ne traitent pas simplement de l'affectation des fonds. Par exemple, sur les fonds qui nous ont été attribués, 750 millions de dollars sont réservés particulièrement aux années 2006 à 2010, et l'entente dit que l'emploi des fonds sera négocié de concert avec le gouvernement — encore là, non pas en ce qui concerne les projets particuliers, mais en termes généraux. Il est par conséquent important que les ministères des Finances et de l'Industrie soient au courant de ce genre de réflexion, et du type de planification que nous entreprenons.

M. Alvarez : On me permettra peut-être d'ajouter un mot.

Le sénateur Massicotte : Dites les choses simplement. Si quelqu'un commet une erreur, ou si quelque chose ne va pas, le ministre est-il comptable devant la Chambre des communes, ou est-ce que le conseil d'administration admettra ses responsabilités, admettra qu'il a commis une erreur et sera démis de ses fonctions? Qui porte le chapeau?

Mr. Alvarez: I believe my board will say that — “We messed up; we are fired.” Having said that, my board is accountable to the deputy ministers and, through them, the ministers of all the jurisdictions in Canada. My board is responsible to administer the affairs of the corporation and has fiduciary responsibilities, but they fulfill that by getting members to agree to a multi-year business plan that is developed with them and through them and then presented and agreed to at the AGM. They have to agree to an annual business report, which states the objectives for the following year, whether you met your objectives, and that is all published in there. If something gets messed up, one of those processes will catch it. At the end of the day, the board will be held responsible, and I suppose I, as CEO, will be held responsible, in terms of the administration of the corporation.

Senator Massicotte: What you are really saying is that the minister has no responsibility per se. In other words, as a Member of Parliament, he gets information, but the board can really say, “This is our baby; we will give you the information, but it is our show. “ Therefore, there is not much relationship between the spending and the accountability to the House of Commons or the Senate.

Mr. Alvarez: One of the big issues here is that we have a funding agreement and our funding agreement is with the federal government. The funding agreement is monitored for compliance on an annual basis, and that report goes to all the members, including the federal government. If we are in non-compliance, the minister can call the contract.

The minister also, as part of the funding agreement, calls for a mid-term review. Again, that report is made public and is certainly made available to the minister. If we are in non-compliance with that, the minister again can intervene.

Ms. Arnold: We have a somewhat different model, in that our governing council is made up one third of government representatives, one third of FCM representatives and one third of private-sector and not-for-profit sector representatives who make recommendations to the FCM board of directors. Therefore, the accountability is from the corporation of the Federation of Canadian Municipalities directly to the two ministers — in our case, the Minister of Environment and the Minister of Natural Resources. We are held to account to the operating agreements — we have two, as I was explaining, one for the investment fund and one for the enabling fund — and again reported on an annual basis. It is a slightly different governance model but the accountability is through the federation, which is its own corporation. It has a board of directors that would be responsible.

M. Alvarez : Je crois que mon conseil d’administration vous dirait : « Nous avons commis une erreur; nous sommes démis de nos fonctions. » Cela dit, mon conseil rend des comptes aux sous-ministres, et par leur entremise, aux ministres de tous les paliers de gouvernement du Canada. Mon conseil a la responsabilité d’administrer les affaires de la société et a des responsabilités fiduciaires, mais il s’en acquitte en faisant en sorte que les membres du conseil d’administration s’entendent sur un plan d’affaires pluriannuel qui est mis au point par eux et qui est ensuite soumis à l’approbation de l’assemblée générale annuelle. Ils doivent s’entendre sur un rapport d’affaires annuel, qui énonce les objectifs de l’année suivante, qui dit si l’on a atteint les objectifs passés, et tout est publié là-dedans. S’il y a une bavure, l’un de ces processus la révélera. Au bout du compte, le conseil d’administration sera tenu responsable, et j’imagine que moi, le PDG, serai tenu responsable pour ce qui est de l’administration de la société.

Le sénateur Massicotte : Si je vous comprends bien, vous dites que le ministre n’a aucune responsabilité comme telle. Autrement dit, à titre de député, il reçoit des informations, mais le conseil d’administration peut lui dire en fait : « Ce sont nos affaires à nous, nous allons vous donner les informations voulues, mais nous sommes seuls maîtres à bord. » Par conséquent, il n’y a pas beaucoup de rapport entre les dépenses et la reddition de comptes à la Chambre des communes ou au Sénat.

M. Alvarez : L’un des gros problèmes qui se posent ici, c’est que nous avons une entente de financement avec le gouvernement fédéral. On s’assure annuellement du respect de cette entente de financement, et ce rapport est adressé à tous les membres du conseil d’administration, y compris le gouvernement fédéral. S’il y a un manquement, le ministre peut résilier le contrat.

Dans le cadre de l’entente de financement, le ministre peut également demander une étude à mi-mandat. Encore là, ce rapport est rendu public et chose certaine, le ministre en reçoit copie. S’il y a un manquement à cet égard, le ministre peut intervenir aussi.

Mme Arnold : Notre modèle est quelque peu différent, dans la mesure où notre conseil d’administration se compose d’un tiers de représentants du gouvernement, un tiers de représentants de la FCM et un tiers de représentants du secteur privé sans but lucratif qui font des recommandations au conseil d’administration de la FCM. Par conséquent, la reddition de comptes passe de la société de la Fédération canadienne des municipalités directement aux deux ministres : dans notre cas, le ministre de l’Environnement et le ministre des Ressources naturelles. Les ententes de financement — nous en avons deux, comme je vous l’ai expliqué, l’une pour le fonds d’investissement et l’autre pour le fonds d’exécution — exigent que nous rendions des comptes et aussi que nous produisions un rapport annuel. C’est un modèle de gouvernance légèrement différent, mais la reddition de comptes se fait par la Fédération, qui constitue sa propre société. Elle a un conseil d’administration qui doit rendre des comptes.

In the case of non-compliance, one of the mechanisms the Auditor General felt was important, to ensure accountability in that kind of an endowment situation, was the requirement for the compliance audit, which I was explaining we have just finished.

Senator Massicotte: In your case, you are saying that there is a political responsibility but the board is substantive and takes the responsibility seriously. In such a case, then, if the minister disagreed with the board, the board understands the responsibility clearly enough that they would stand up and say that it is the right call, irrespective of the desire of the minister. Is that right?

Ms. Arnold: The board would be held to the letter of the operating agreements. That is your protection.

Senator Massicotte: The board would understand that role and would not blink.

Ms. Arnold: They would understand that role because those agreements were signed and negotiated. We understand that we are held to account to the terms of the operating agreements.

Senator Murray: There is a board and there is a council, Ms. Arnold.

Ms. Arnold: There is the municipal funds council.

Senator Murray: Are they responsible to the Federation of Canadian Municipalities?

Ms. Arnold: That is right.

Senator Murray: Do you think you work for the FCM or for the GMIF council?

Ms. Arnold: I am an employee of the Federation of Canadian Municipalities. I work for the federation, and the Green Municipal Investment Fund has specific responsibilities as outlined in our operating agreements. They make recommendations to the board in the way that I outlined, including recommendations on the specific projects that are to be funded.

Senator Murray: The board of the FCM makes the decisions.

Ms. Arnold: That is right.

Senator Murray: However, the minister does not table your report in Parliament.

Ms. Arnold: Both ministers are not required to do that but they certainly have that ability.

Senator Murray: Are you aware of whether or not you or other representatives of the GMIF have ever appeared before a parliamentary committee before?

Ms. Arnold: Yes, we have done so on numerous occasions.

Senator Murray: My information was dated and indicated that you had not appeared before. What committees have you appeared before?

Ms. Arnold: The most recent was the House of Commons Finance Committee.

En cas de non-conformité, il y avait un mécanisme que le vérificateur général estimait important pour assurer la reddition de comptes dans le contexte de ce genre de fondation, et c'était la vérification obligatoire de la conformité, que nous venons de terminer, comme je vous l'expliquais.

Le sénateur Massicotte : Dans votre cas à vous, vous dites qu'il s'agit d'une responsabilité politique mais que le conseil d'administration est sérieux et prend sa responsabilité au sérieux. Dans un tel cas alors, si le ministre n'est pas d'accord avec le conseil d'administration, le conseil a une idée assez claire de sa responsabilité pour lui tenir tête et maintenir sa décision, sans égard pour les désirs du ministre. Est-ce exact?

Mme Arnold : Le conseil d'administration doit respecter à la lettre les accords d'exploitation. C'est votre protection à vous.

Le sénateur Massicotte : Le conseil d'administration comprendra ce rôle qu'il doit jouer et ne bougera pas.

Mme Arnold : Il comprendra ce rôle parce que ces accords ont été négociés et signés. Nous comprenons que nous devons respecter à la lettre les accords d'exploitation.

Le sénateur Murray : Il y a un conseil d'administration et un conseil, madame Arnold.

Mme Arnold : C'est le conseil des fonds municipaux.

Le sénateur Murray : Relève-t-il de la Fédération canadienne des municipalités?

Mme Arnold : C'est exact.

Le sénateur Murray : À votre avis, vous travaillez pour la FCM ou le conseil du FIMV?

Mme Arnold : Je suis une employée de la Fédération canadienne des municipalités. Je travaille pour la fédération, et le Fonds d'investissement municipal vert a des responsabilités précises qui sont énoncées dans nos accords d'exploitation. Il adresse des recommandations au conseil d'administration de la manière que j'ai expliquée, dont des recommandations sur les projets particuliers qui doivent être financés.

Le sénateur Murray : C'est le conseil d'administration de la FCM qui décide.

Mme Arnold : C'est exact.

Le sénateur Murray : Cependant, le ministre ne dépose pas votre rapport au Parlement.

Mme Arnold : Les deux ministres n'y sont pas contraints, mais chose certaine, ils peuvent le faire.

Le sénateur Murray : Savez-vous si vous ou d'autres représentants du FIMV ont déjà témoigné devant un comité parlementaire?

Mme Arnold : Oui, c'est souvent arrivé.

Le sénateur Murray : Mes renseignements dataient car ils indiquaient que vous n'aviez jamais témoigné auparavant. Devant quels comités avez-vous témoigné?

Mme Arnold : Le plus récent était le Comité des finances de la Chambre des communes.

The Chairman: Have you ever made an appearance before a Senate committee before?

Ms. Arnold: I have not attended before a Senate committee previously; this is the first invitation I have received. I can check to see whether the GMIF has had a previous invitation.

Senator Murray: I have a question along the same lines about your governance. You mentioned that the council comprises five representatives from the FCM, five from the federal government and five from non-governmental organizations and the private sector. What are those non-governmental organizations and private sector, and who selects them?

Ms. Arnold: In the initial make up of the council, those names were solicited and appointed by the federation. Those would be appointed by our board of directors. Those terms are coming to a conclusion, so we are in the process, as we are seeking new funding and looking at a new operating agreement, of establishing new criteria. The normal way to do that would be through a call and a selection.

Senator Murray: I would ask you to identify whether the NGOs are listed in your annual report?

Ms. Arnold: The members of the council are listed. Perhaps I can find that information.

Senator Murray: I will not take up the time of the committee. Thank you.

Senator Ringuette: My question is for Mr. Phillipson. I went to CFI's website, where I noticed that you have been at the foundation only since July, almost six months ago. I have some questions that may require some historic knowledge. If you do not have the information, please feel free to forward the answers to the chair or to the clerk so that we will have them later.

Mr. Phillipson: If I may, senator, our senior vice-president, Ms. Carmen Charrette, is here with us, and she has been with CFI since its beginning. Where I lack in institutional memory, I will call on her to assist.

Senator Ringuette: How many staff do you have in your Ottawa office?

Mr. Phillipson: We have 45, I believe.

Senator Ringuette: What is your yearly operating budget?

Mr. Phillipson: I assume you are referring to our administrative budget.

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Phillipson: It varies, because our grant cycles are not on an annual basis. For example, in a year when there is a major grant competition, we have to utilize all of these external experts and reviewers. They are unpaid but we do cover their travel and out-of-pocket expenses. In such a year, the expenses are higher. In a year when we are not running a major competition, our administrative expenses are lower. Overall, if we look at our administrative costs as a percentage of the total allocation that we

Le président : Avez-vous déjà témoigné devant un comité du Sénat?

Mme Arnold : Je n'avais jamais témoigné avant aujourd'hui devant un comité du Sénat; votre invitation est la première que j'ai reçue. Je peux vérifier pour voir si le FIMV a déjà été invité.

Le sénateur Murray : J'ai une question qui porte aussi sur votre gouvernance. Vous disiez que le conseil se compose de cinq représentants de la FCM, cinq du gouvernement fédéral et cinq d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Quelles sont ces organisations non gouvernementales et ces entreprises du secteur privé, et qui choisit leurs représentants?

Mme Arnold : Lorsque le conseil a été créé, la fédération a demandé des noms et nommé ces personnes. Ces personnes sont nommées par notre conseil d'administration. Ces mandats parviennent à leurs fins, donc nous sommes en train de définir de nouveaux critères étant donné que nous allons demander de nouveaux fonds et que nous envisageons un nouvel accord d'exploitation. La façon normale de procéder est d'émettre un appel de candidatures et de faire une sélection.

Le sénateur Murray : Pouvez-vous me dire si ces ONG sont mentionnés dans votre rapport annuel?

Mme Arnold : On y trouve les noms des membres du conseil. Je peux peut-être vous procurer cette information.

Le sénateur Murray : Je ne veux pas monopoliser le temps du comité. Merci.

Le sénateur Ringuette : Ma question s'adresse à M. Phillipson. Je suis allée sur le site Web de la FCI où j'ai remarqué que vous n'êtes à la fondation que depuis juillet, soit presque six mois. J'ai des questions qui exigent peut-être certaines connaissances historiques. Si vous n'avez pas ces informations, n'hésitez pas à les adresser au président ou à la greffière, qui nous les transmettront plus tard.

M. Phillipson : Si vous permettez, madame le sénateur, notre première vice-présidente, Mme Carmen Charrette, se trouve avec nous, et elle est à la FCI depuis ses débuts. Si ma mémoire institutionnelle me fait défaut, je lui demanderai de m'aider.

Le sénateur Ringuette : Combien d'employés avez-vous à votre bureau d'Ottawa?

M. Phillipson : Ils sont 45, je crois.

Le sénateur Ringuette : Quel est votre budget d'exploitation annuel?

M. Phillipson : J'imagine que vous faites allusion à notre budget d'administration.

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Phillipson : Cela dépend étant donné que nos cycles de subvention ne reposent pas sur une base annuelle. Par exemple, s'il y a un grand concours pour les subventions au cours d'une certaine année, nous devons utiliser tous nos experts externes et examinateurs. Ils ne sont pas rémunérés mais nous leur remboursons leurs dépenses de voyage et les autres frais remboursables. Au cours d'une telle année, nos dépenses sont plus élevées. Nos dépenses administratives seront plus faibles si

have received — and projecting to 2010 and the competitions we will hold — our administrative cost will work out at 2.6 per cent of our total allocation.

Senator Ringuette: What would the average be on a yearly basis?

Mr. Phillipson: The budget is under \$10 million.

Senator Ringuette: I carefully read the brief that you sent to the committee. I noticed that appendix 1 and 2, in respect of the membership and the board of directors, shows that each of those bodies has a representative from the University of Saskatchewan. Is this a case of one member nominating a board member? In appendix 1 of members, there is only one for all four provinces of Atlantic Canada. On the board of directors, there is only one for all four provinces of Atlantic Canada. Yet, on each of these bodies, there is one person from the University of Saskatchewan. Is that usual or unusual? How can I interpret this?

Mr. Phillipson: Obviously, individuals are chosen, first and foremost, for their qualifications and their particular expertise. In selecting their eight nominees for the board of directors, the members and, presumably, the minister who appoints the chair and the other seven, look for geographic balance and balance across the various disciplines — academic, business, industry and voluntary organizations. In other words, there is an attempt to produce a balance in every respect. Depending on the timing, it may result in both a member and a board director being from Saskatchewan. Several of these will be turning over this year. It is my understanding that the members have already indicated that among their choices there will be increased representation from Atlantic Canada. We do not know who the minister will appoint as the seven representatives, or at least the replacements for those who are retiring — the GIC appointees. There is an attempt to have, and there is certainly a feeling that there should be, geographic balance, sector balance and the various expertise required to properly run an organization such as CFI.

How it happened that there is one from Saskatchewan on each, I cannot answer.

Ms. Carmen Charrette, Senior Vice-President, Canada Foundation for Innovation: The board director Lorne Babiuk is a GIC appointment. You asked if it is possible that the member from the University of Saskatchewan had any influence on that appointment. He was not a member-appointed board director so there is no connection.

Senator Ringuette: Who was first appointed? Was it Mr. Cyr, or was it Mr. Babiuk? Who appointed them?

nous ne tenons pas de grands concours pendant une certaine année. De manière générale, si l'on établit le pourcentage de nos coûts administratifs par rapport à tous les fonds que nous avons reçus — et si l'on fait des projections jusqu'en 2010 avec les concours que nous organiserons —, notre coût administratif se situe à 2,6 p. 100 du total des fonds que nous avons reçus.

Le sénateur Ringuette : Quelle serait la moyenne annuelle?

M. Phillipson : Le budget est moins de 10 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : J'ai lu attentivement le mémoire que vous avez adressé au comité. Je note que dans les annexes 1 et 2, qui font état de la composition du conseil d'administration, chacun de ces organismes a un représentant de l'Université de la Saskatchewan. S'agit-il dans ce cas-ci d'un membre qui aurait nommé un autre membre du conseil d'administration? À l'annexe 1 où sont énumérés les membres, il n'y en a qu'un seul pour les quatre provinces du Canada atlantique. Au conseil d'administration, il n'y a qu'une personne pour les quatre provinces du Canada atlantique. Cependant, au sein de chacun de ces conseils, il y a une personne de l'Université de la Saskatchewan. Est-ce normal ou inhabituel? Comment dois-je interpréter cela?

M. Phillipson : Évidemment, les personnes sont choisies en tout premier lieu sur la base de leurs qualifications et compétences. Lorsqu'ils nomment les huit membres du conseil d'administration, les autres membres et, j'imagine, le ministre qui a nommé le président et les sept autres, cherchent à établir un équilibre géographique et interdisciplinaire : universités, entreprises, industries et organisations bénévoles. Autrement dit, on essaie d'établir un équilibre à tous les égards. Tout dépend du moment où les nominations sont faites, mais il se peut qu'on se retrouve avec deux membres du conseil d'administration qui sont de la Saskatchewan. Plusieurs de ces mandats vont prendre fin cette année. Je crois savoir que les membres ont déjà indiqué qu'il y aurait dans leurs choix une représentation accrue du Canada atlantique. Nous ne savons pas qui le ministre va nommer parmi les sept représentants, ou du moins parmi les représentants de ceux qui s'en vont — soit les personnes nommées par le gouverneur en conseil. On essaie d'instaurer, et nous sommes convaincus qu'il faut le faire, un équilibre géographique, un équilibre entre les secteurs et les diverses expertises dont on a besoin pour gérer comme il faut une organisation comme la CFI.

Comment se fait-il qu'il y a une personne de la Saskatchewan au sein de chaque conseil, je ne peux pas vous dire.

Mme Carmen Charrette, première vice-présidente, Fondation canadienne pour l'innovation : Lorne Babiuk, le membre du conseil d'administration, est une personne nommée par le gouverneur en conseil. Vous vouliez savoir s'il est possible que le représentant de l'Université de la Saskatchewan ait eu quelque influence sur cette nomination. Il n'avait pas été nommé par le conseil d'administration, il n'y a donc aucun lien.

Le sénateur Ringuette : Qui a été nommé en premier? Était-ce M. Cyr ou M. Babiuk? Qui les a nommés?

Ms. Charrette: Lorne Babiuk was appointed by Governor in Council, and Ron Cyr would have been appointed by a group of members first named by the government which then appointed the other members.

Senator Ringuette: That confirms what I was getting at.

Mr. Phillipson, your predecessor's name was Dr. Strangway.

Mr. Phillipson: That is correct.

Senator Ringuette: How many years was he there?

Mr. Phillipson: He was there for six years, from 1998 to 2004.

Senator Ringuette: He was from B.C., is that correct?

Mr. Phillipson: He had been president of the University of British Columbia.

Senator Ringuette: Does he now, or during that six-year period, did he have a private interest in some kind of learning institution of his own?

Mr. Phillipson: I am not aware of it. Since leaving CFI, he has joined a university in British Columbia, but he certainly would not have had any connection with that institution then. In fact, I do not think that institution existed while he was president of CFI.

Senator Ringuette: You say you do not think that existed.

Mr. Phillipson: It is a new university.

Senator Ringuette: Created by?

Ms. Charrette: He was involved at the early stage of the creation. He was the man who had the vision behind the creation of this institution.

Senator Ringuette: Which institution?

Ms. Charrette: Sea to Sky University. I am not sure what the official name is. It is still known as Sea to Sky University.

Senator Ringuette: Has that university ever received any grants from the Canada Foundation for Innovation?

Ms. Charrette: No. It is intended to be an undergraduate university. There is no intention to have a strong research mandate for that institution. It is not operational yet.

Senator Ringuette: Did Mr. Strangway publish a book while he was at CFI?

Mr. Phillipson: Did he publish any books?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Phillipson: I have to admit I am not an expert on Dr. Strangway's academic activities.

Senator Ringuette: My second question, and as I said earlier, you can follow up with the answers to the chairman or the clerk, has CFI ever made any grants whatsoever to the publishing or the marketing of that book?

Mme Charrette : Lorne Babiuk a été nommé par le gouverneur en conseil, et Ron Cyr a été nommé par un groupe de membres qui a d'abord été constitué par le gouvernement et qui a nommé ensuite les autres membres.

Le sénateur Ringuette : Cela confirme ce à quoi je voulais en venir.

M. Phillipson, votre prédécesseur s'appelait le Dr Strangway.

M. Phillipson : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Combien d'années a-t-il été là?

M. Phillipson : Il y a été pendant six ans, de 1998 à 2004.

Le sénateur Ringuette : Il est de Colombie-Britannique, n'est-ce pas?

M. Phillipson : Oui, il a été président de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Ringuette : Pendant cette période de six ans, est-ce qu'il a détenu des intérêts privés dans un établissement d'enseignement quelconque, et est-ce qu'il en détient encore?

M. Phillipson : Pas que je sache. Depuis qu'il a quitté la FCI, il a travaillé pour une université de Colombie-Britannique, mais il a sans doute cessé d'avoir des rapports avec cette institution depuis lors. En fait, je ne pense pas qu'elle existait lorsqu'il était président de la FCI.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que vous pensez qu'elle n'existait pas.

M. Phillipson : C'est une nouvelle université.

Le sénateur Ringuette : Créée par qui?

Mme Charrette : Il est intervenu au début de sa création. C'est lui qui a formulé la vision dont a procédé la création de cette institution.

Le sénateur Ringuette : Quelle institution?

Mme Charrette : L'Université Sea to Sky. Je ne sais pas exactement quel est son nom officiel. Elle est toujours connue sous le nom d'Université Sea to Sky.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que cette université a reçu des subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation?

Mme Charrette : Non. C'est censément une université de premier cycle. Elle n'a pas véritablement de mandat de recherche. Elle n'est pas encore opérationnelle.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que M. Strangway a publié un livre pendant qu'il était à la FCI?

M. Phillipson : Est-ce qu'il a publié des livres?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Phillipson : Je dois avouer que je ne suis pas expert en ce qui concerne les activités universitaires de M. Strangway.

Le sénateur Ringuette : J'en viens à ma deuxième question. Vous pourrez transmettre vos réponses au président ou à la greffière. Est-ce que la FCI a accordé des subventions à la publication ou à la commercialisation de cet ouvrage?

Mr. Phillipson: No. CFI's mandate is to fund the non-profit academic sector. There would not be funding for publishing. Perhaps Ms. Charrette can comment.

Ms. Charrette: Do you have the title of the book? One book was published on innovation, but that is a CFI book, not a Dr. Strangway book. I am not aware of another book. If you have a title, that would be helpful.

Senator Ringuette: I will further my research. I am hopeful that we have not completed our mandate in regard to foundations, so I will be happy to further my questions.

After seven years of operation and the established programs that you have and the allocation of funding that has been going on, have you ever made any recommendations to the minister in regard to some kind of changes to the program that you administer?

Mr. Phillipson: It depends. When you say "some kind of changes," we have certainly not recommended to the minister that the mission or mandate that is in the legislation be changed. It is very specific. It is for research infrastructure in universities, colleges, teaching hospitals. It is to be on a 40 per cent basis funding by CFI. In other words, a number of basic principles are in the legislation. Those have not changed, nor have we ever advocated that they change. There are funding agreements with each allocation of funds, and there are what I would consider, in the broad scheme, minor changes in the programs.

Senator Ringuette: I want to bring forward to you information that I got from your website today. It is in regard to the projects that have been approved from CFI, cumulative to November 22, 2004. This is relatively recent and up to date.

I looked at the numbers that you have for the different provinces and the different projects that have been approved by your foundation. In B.C., 466 projects were approved, for over \$350 million. I go further and I see that Saskatchewan — the small province of Saskatchewan — is doing pretty well under this program. They got 128 projects approved for \$59 million. Then I went further and looked at the four Atlantic provinces, New Brunswick, Nova Scotia, P.E.I. and Newfoundland. The four of them have received \$90,592,770.

The Chairman: For how many projects?

Senator Ringuette: I can do the calculation quickly. It is around 300 projects. That is 2.6 per cent of the total funding of your programs up to November 22 for the four Atlantic provinces. Those provinces constitute 7 per cent of the Canadian population. They have 12 per cent of the teaching faculties. They have 9.5 per cent of full-time students in Canada, and they have 16 per cent of university students. Yet, they get 2.6 per cent of the funding.

M. Phillipson : Non. Le mandat de la FCI est de financer le secteur universitaire à but non lucratif. Elle ne finance pas le secteur de l'édition. Mme Charrette a peut-être quelque chose à ajouter.

Mme Charrette : Connaissez-vous le titre de cet ouvrage? Il y a eu un livre de publié sur l'innovation, mais c'est un livre de la FCI, et non pas de M. Strangway. Je n'en connais pas d'autre. Si vous pouviez nous donner un titre, ce serait utile.

Le sénateur Ringuette : Je vais poursuivre ma recherche. J'espère que notre mandat concernant les fondations n'est pas terminé et je serai heureuse de poursuivre ma démarche.

Après sept ans d'activités, avec vos programmes établis et le financement que vous obtenez, est-ce que vous avez recommandé au ministre d'apporter des modifications au programme que vous administrez?

M. Phillipson : Cela dépend. Vous parlez de modifications, et nous n'avons certainement pas demandé au ministre de modifier notre mission ou notre mandat dans la loi. Tout cela est très précis. Il s'agit de financer l'infrastructure de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires. La FCI accorde un financement de 40 p. 100. Autrement dit, la loi énonce un certain nombre de principes fondamentaux, qui n'ont pas changé, et dont nous n'avons jamais préconisé la modification. Chaque attribution de fonds fait l'objet d'un accord de financement et les programmes subissent en général des changements que je considère mineurs.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais vous soumettre des renseignements que j'ai obtenus hier sur votre site Internet. Il s'agit des projets approuvés par la FCI en date du 22 novembre 2004. C'est donc une information relativement récente et à jour.

J'ai regardé les chiffres correspondant aux différentes provinces et aux différents projets qui ont été approuvés par votre fondation. Pour la Colombie-Britannique, on trouve 466 projets pour un total de plus de 350 millions de dollars. On passe ensuite à la Saskatchewan — à la petite province de Saskatchewan — qui profite bien de ce programme. Elle a obtenu l'approbation de 128 projets, pour un total de 59 millions de dollars. J'ai ensuite regardé les quatre provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. À elles quatre, elles ont reçu 90 592 770 millions de dollars.

Le président : Pour combien de projets?

Le sénateur Ringuette : Je peux en faire la somme rapidement. C'est environ 300 projets, qui représentent 2,6 p. 100 du financement total de vos programmes pour les quatre provinces de l'Atlantique au 22 novembre. Ces quatre provinces représentent 7 p. 100 de la population canadienne. Elles ont 12 p. 100 des facultés d'enseignement, 9,5 p. 100 des étudiants à plein temps au Canada et 16 p. 100 des étudiants universitaires. Pourtant, elles n'obtiennent que 2,6 p. 100 du financement de la fondation.

You will say, "Well, there are two options. Either they do not submit projects, or they cannot submit projects because of our requirement of partnerships." Capital is not that easily accessible in Atlantic Canada. Therefore, the bigger are getting bigger, and the smaller are getting smaller, and you are making a major contribution for the future toward the increase in disparity.

My question is: Have you made recommendations in regard to having flexibility in your programs in order to reduce what we call the difference between the big and the small, between the current and the future, so that the Atlantic provinces cannot be as they are usually seen, as beggars, while they have 7 per cent of the population but only get 2.6 per cent your funding? That is not fair.

The Chairman: Mr. Phillipson, we look forward to your response.

Mr. Phillipson: It is an important question. The answer is not either of the possibilities that were raised. First, let me say that CFI does not have provincial envelopes. In other words, we receive applications that go through an expert review adjudication system, and the best ones are funded. There are no provincial envelopes by design nor by any other mechanism.

Second, the success rate of applications from Atlantic Canada is as good as the rest of Canada. However, you will say: "How is it that the amounts funded are so small?" It is important to understand that we accept the applications. They, as I say, do well in terms of the percentage of applications. Many of their applications are for smaller amounts. Many of the big awards — not all of them — about 47 per cent of the CFI grants are in the health field. They are not all medical, but many of them are medical, which requires a medical school. There is only one medical school in Atlantic Canada. Many of the projects that do attract multi-million dollars from CFI are in the medical and health field. In other words, it is the nature of the research often that dictates the size of the award that they are applying for.

There are many universities, as you know, in Atlantic Canada who do very well, but many of them are small. They ask for much smaller amounts. Their success rate when they do ask is as good as the rest of the country.

There is no systematic discrimination against Atlantic Canada. By and large, in the applications they submit, they do extremely well.

Senator Ringuette: I can understand you saying that — you have been there for six months. However, the trend is there, and it is there because you cannot submit a multi-million dollar project if you do not have the 60 per cent that you require. Therefore, why go through the trouble, because you already know you do not have the full 60 per cent? That is what I want to stress to you. There is a symptom there that requires you to investigate.

Vous allez me dire qu'il y a deux possibilités : soit qu'elles ne soumettent pas de projets, soit qu'elles ne peuvent pas en soumettre à cause de notre exigence de partenariat. Les capitaux ne sont pas faciles à obtenir dans le Canada de l'Atlantique. Ce sont donc les gros établissements qui en obtiennent le plus, au détriment des plus petits, et vous contribuez largement à accroître cette disparité.

Ma question est la suivante : Avez-vous demandé plus de souplesse pour vos programmes, afin de réduire l'écart entre les plus gros et les plus petits à l'avenir, pour que les provinces de l'Atlantique ne soient plus considérées comme des provinces mendiantes, alors qu'elles comptent pour 7 p. 100 de la population, mais qu'elles n'obtiennent que 2,6 p. 100 de votre financement? Ce n'est pas juste.

Le président : Monsieur Phillipson, nous attendons votre réponse.

M. Phillipson : C'est une question importante. La réponse ne se trouve dans aucune des possibilités qui ont été évoquées. Je dois vous dire tout d'abord que la FCI n'a pas d'enveloppes provinciales. Autrement dit, nous recevons des demandes qui sont soumises à un système de contrôle et d'adjudication par des experts, et les meilleures demandes reçoivent du financement. Nous n'avons pas d'enveloppes provinciales, pas plus en théorie qu'en pratique.

Deuxièmement, le taux de succès est aussi bon pour les demandes provenant du Canada atlantique que pour celles du reste du Canada. Cependant, vous allez me dire : « Comment se fait-il que les montants accordés soient aussi modestes? » Il est important de comprendre que nous acceptons les demandes. Comme je l'ai dit, le pourcentage des demandes acceptées est bon. Bien souvent, les demandes provenant du Canada atlantique comportent des montants plus modestes. Une bonne partie des grosses subventions — mais pas la totalité — soit environ 47 p. 100 des subventions de la FCI concernent le domaine de la santé. C'est souvent de la recherche médicale dans une faculté de médecine, mais pas toujours. Il n'y a qu'une faculté de médecine au Canada atlantique. Les projets qui obtiennent plusieurs millions de dollars de la FCI sont souvent dans le domaine de la médecine et de la santé. Autrement dit, c'est souvent la nature de la recherche qui détermine le montant demandé.

Comme vous le savez, il y a dans le Canada atlantique plusieurs très bonnes universités, mais ce sont le plus souvent de petites universités, qui sollicitent des montants moins importants. Lorsqu'elles font des demandes, leur taux de succès est aussi bon que celui des autres.

Il n'y a pas de discrimination systématique contre le Canada atlantique. De façon générale, les demandes qu'il soumet ont un très bon taux de succès.

Le sénateur Ringuette : Je comprends que vous vous exprimiez ainsi : vous n'êtes là que depuis six mois. Cependant, la tendance est manifeste, et elle existe parce qu'on ne peut pas présenter un projet de plusieurs millions de dollars quand on est incapable de réunir les 60 p. 100 exigés au départ. Par conséquent, pourquoi se donner le mal de présenter une demande, quand on sait à l'avance qu'on ne pourra pas réunir les 60 p. 100 exigés? Voilà ce que je tenais à vous dire. Il y a là un symptôme sur lequel vous devriez vous pencher.

You say that you fund many health projects, and Nova Scotia's universities are leaders in health research. They are. I am sorry — and I understand you have only been there for six months. However, after six-plus years, it is time to review, to see if the parameters of the program and it is delivered are in sync with the regions that have some kind of disparity but still have brains that can provide a significant amount of innovation to Canadians.

Mr. Phillipson: Unquestionably. Let me reiterate again. We are bound by the legislation that limits us to funding 40 per cent of the projects. You raise the point about the difficulty institutions may have in securing the other 60 per cent. ACOA and the Atlantic Innovation Fund have been by and large very supportive of the successful applications. However, in order to address some of the concerns that you raise, we have already had two meetings arranged by ACOA with individuals in Atlantic Canada to try and address some of those concerns.

Senator Ringuette: Hence, I can be optimistic that the next time we meet each other there will be a shift into the percentage of grants, because you are working toward addressing this disparity issue?

Mr. Phillipson: Well again, honourable senator, you need to understand that if there is a disparity issue it is not created by CFI.

Senator Ringuette: It is by the requirements of private and provincial partnership.

Mr. Phillipson: That is the legislation under which we were created.

Senator Ringuette: That is why I was asking if it is your intention to make recommendations to the minister?

Mr. Phillipson: We have not.

Ms. Charrette: Part of that has been addressed, as mentioned, by the availability of the Atlantic Innovation Fund, which was a fund of \$300 million. You are dealing also with historically different institutions, where more emphasis has been put on a mandate for research in some institutions than in others. Those are the kinds of things that take a long time. If you were to look at the funding provided by the granting agencies, the profile would not be that dissimilar to what you see here because of the nature of the institutions. Our experience, certainly in meeting with those institutions, has shown that the investments that are there will raise their capability to perform research in a way that they have not been able to do. I think it will take time, but we will see some progress in those areas.

Senator Downe: I have a few questions for the Canada Foundation for Innovation. You seem to be in the hot seat this evening. I am not clear on what percentage of funds you have disbursed from what you have received from the government to date.

Vous dites que vous financez de nombreux projets en matière de santé, et les universités de Nouvelle-Écosse sont des chefs de file de la recherche dans ce domaine. C'est vrai. Excusez-moi — et je comprends parfaitement que vous n'êtes là que depuis six mois. Cependant, après plus de six ans, il serait temps d'exercer un contrôle pour voir si les paramètres du programme et ses modalités d'exécution sont bien en prise sur des régions qui présentent certaines disparités mais qui disposent néanmoins de ressources intellectuelles susceptibles de proposer d'importantes innovations aux Canadiens.

M. Phillipson : Assurément. Je le répète : la loi nous oblige à financer les projets à 40 p. 100 au maximum. Vous évoquez la difficulté que les institutions ont à obtenir les 60 p. 100 qui manquent. L'APECA et le Fonds d'innovation de l'Atlantique ont dans l'ensemble apporté beaucoup d'aide aux candidats retenus. Pour obvier toutefois aux problèmes que vous évoquez, nous avons déjà obtenu que l'APECA tienne deux réunions avec des personnes de la région de l'Atlantique en vue de régler ces problèmes.

Le sénateur Ringuette : Je peux donc être optimiste et espérer que la prochaine fois que nous nous verrons le pourcentage des subventions aura changé parce que vous vous occupez de corriger cette disparité, n'est-ce pas?

M. Phillipson : Eh bien, madame la sénatrice, je le répète : il faut comprendre que cette disparité n'est pas le fait de la FCI.

Le sénateur Ringuette : Cela tient aux exigences du partenariat entre le privé et la province.

M. Phillipson : C'est la conséquence de la loi qui nous a créés.

Le sénateur Ringuette : C'est pourquoi je vous demandais si vous avez l'intention de faire des recommandations au ministre?

M. Phillipson : Nous ne l'avons pas fait.

Mme Charrette : Comme on l'a dit, une partie du problème est corrigée par l'existence du Fonds d'innovation de l'Atlantique, capitalisé à hauteur de 300 millions de dollars. Il s'agit aussi d'institutions qui ont toujours été différentes les unes des autres, certaines ayant mis davantage l'accent sur la recherche que d'autres. Ce sont des choses qui prennent du temps. Si vous examinez le financement offert par les organismes subventionnaires, le profil ne serait pas très différent de ce que vous voyez ici à cause de la nature des institutions. Nos rencontres avec ces institutions montrent que les investissements qui sont là augmenteront leur capacité de réaliser des travaux de recherche, ce qui ne leur était pas possible avant. Cela va prendre du temps mais il y aura des progrès.

Le sénateur Downe : J'ai quelques questions à poser à la Fondation canadienne pour l'innovation. Vous semblez être sur la sellette ce soir. Je n'ai pas trop bien saisi quel pourcentage de fonds vous avez accordé à partir de ce que vous avez reçu du gouvernement jusqu'à présent.

Mr. Phillipson: Let me review that. We have been allocated — not all at once, but initially in 1998 and 2002-03 — a total of \$3.65 billion. Of that, \$2.76 billion has been awarded by the process that I have described; of that \$2.76 billion, \$1.23 billion has actually been disbursed. Awarded but not yet disbursed is the difference, \$1.53 billion, and that speaks to the point I was making earlier, that once the funds are awarded for these large infrastructure projects, the money cannot be spent within 12 months because the design of the complex projects, the building, the commissioning, is a multi-year process. We do not disburse the funds until conditions have been met and until certain milestones have been achieved.

Senator Downe: It is over 60 per cent.

Mr. Phillipson: Yes. Of the monies that we have not even awarded — and that includes the \$750 million that I referred to, which, by the funding agreement, obligates us not to award before the 2006-10 period.

Senator Downe: Would it be safe to assume that some of the awarded money will not meet the conditions and, therefore, will never be distributed?

Mr. Phillipson: It is, thus far, an extremely small percentage. My colleague will correct me if I am wrong. I am aware of only one award that we had to withdraw, because the principal investigator left the particular university. Even though we award to institutions, they have to have the research power behind it.

Senator Downe: It is very low.

Mr. Phillipson: Yes, and they are still being implemented, many of them.

Senator Downe: My second question concerns the Canada Research Chairs program. How many of those chairs have gone to women?

Mr. Phillipson: I cannot speak with authority about the numbers. It is a low percentage.

Senator Downe: Could you find out and let the clerk and this committee know?

Mr. Phillipson: Yes, I will do that.

Senator Downe: I have heard from women in the academic world who advise me that the way it is structured, through the recommendations — and you would know this better than I would — women in many universities are excluded by the old boys' club, who cut off their cash and have the recommendations and you rubber stamp them. In particular, younger women are not having an opportunity to break through.

I wonder if that is true, and you have indicated tonight there is a problem, what are you doing to fix it?

Mr. Phillipson: On the contrary, senator, it is the other way around. There are two categories of Canada Research Chairs. Tier 1 Chairs are for established, associate and full professors. The Tier 2 Chairs are smaller awards.

M. Phillipson : Laissez-moi passer cela en revue. On nous a attribué — tout d'un coup, mais au début en 1998 et en 2002-2003 — un total de 3,65 milliards de dollars. De cette somme, 2,76 milliards de dollars ont été accordés en fonction du mécanisme que j'ai décrit; sur ces 2,76 milliards, 1,23 milliard de dollars ont effectivement été versés. Attribués mais toujours non versés explique la différence : 1,53 milliard, et cela me ramène à ce que je disais tout à l'heure, à savoir qu'une fois que les fonds sont attribués pour ces grands projets d'infrastructure, la somme ne peut pas être dépensée dans les 12 mois parce que la conception d'ouvrages complexes, la construction, la mise en service, tout cela prend plusieurs années. Nous ne versons pas les fonds tant que certaines conditions n'ont pas été remplies et certains jalons atteints.

Le sénateur Downe : C'est supérieur à 60 p. 100?

M. Phillipson : Oui. Sur les sommes que nous n'avons pas même attribuées — et cela comprend les 750 millions dont j'ai parlé, qui, en vertu de l'accord de financement, nous obligent à ne pas les attribuer avant la période 2006-2010.

Le sénateur Downe : Peut-on conclure qu'une partie de l'argent attribué ne remplira pas les conditions et ne sera donc jamais versée?

M. Phillipson : Jusqu'à présent, cela représente un pourcentage minuscule. Ma collègue me corrigera si je me trompe. À ma connaissance, il n'y a qu'une seule somme allouée qu'il a fallu retirer parce que le chercheur principal avait quitté l'université en question. Même si nous octroyons aux établissements, ceux-ci doivent disposer de la capacité de recherche.

Le sénateur Downe : C'est très bas.

M. Phillipson : Oui, et dans bien des cas les choses sont encore en cours d'exécution.

Le sénateur Downe : Ma deuxième question porte sur le programme des chaires de recherche du Canada. Combien de ces chaires ont été accordées à des femmes?

M. Phillipson : Je ne suis pas sûr des chiffres; le pourcentage est bas.

Le sénateur Downe : Pourriez-vous le trouver et le communiquer à la greffière du comité?

M. Phillipson : Oui, je vais le faire.

Le sénateur Downe : Des femmes du monde universitaire me disent que de la façon dont c'est structuré, à cause des recommandations — et vous connaissez cela mieux que moi — dans beaucoup d'universités les femmes sont exclues des cliques d'hommes, qui leur coupent les vivres et qui bénéficient de recommandations que vous approuvez les yeux fermés. Les jeunes femmes en particulier n'ont pas l'occasion de faire leur preuve.

Est-ce vrai? Vous avez dit ce soir que le problème existe; qu'allez-vous faire pour le corriger?

M. Phillipson : C'est tout le contraire, sénateur. Il y a deux catégories de chaires de recherche du Canada. Les chaires de la catégorie I sont pour les professeurs agrégés et titulaires, établis depuis longtemps; celles de la catégorie II sont des bourses plus petites.

Senator Downe: I am referring to tier 1.

Mr. Phillipson: Right, it is in tier 1 that there is a significant disparity.

Senator Downe: Yes.

Mr. Phillipson: That may reflect the overall faculty composition in the universities — in other words, that there are a smaller percentage of women at the senior levels. If you look at the tier 2 chairs, in terms of the people who are coming into the academic world now, there is a much higher percentage of women. As they work through the cohort, to associate and full professor, many more of them obviously will become Tier 1 Chairs.

Senator Downe: The complaints I have heard are with regard to tier 1 women, who have been in the academic community since the 1980s, have a long career, have published, have tenure and so on, and are being blocked at the university level. I am not sure how it works, but when you receive the application, your hands are basically tied.

Mr. Phillipson: The chairs are allocated by formula to each of the institutions and then when they have an appropriate candidate —

Senator Downe: They recommend to you?

Mr. Phillipson: Not to CFI. It comes to the Canada Research Chairs committee, of which we are one of the participants with the three granting councils. They are reviewed in order to ensure merit, and some of them — not a large number, because the institutions are pretty careful about who they put forward — are turned down and are not funded. However, the program cannot, as it were, select individuals for the chairs who the universities have not nominated.

Senator Downe: I appreciate that, but you recognize the problem. Are you taking any action to address it?

Mr. Phillipson: I think, senator, the entire academic community is aware, is concerned and is doing what it can to enhance the numbers of women in the more senior positions. Part of it, as I said, is a cohort effect, in the sense that historically there was a smaller percentage of women, rightly or wrongly. I am not defending it, but I am saying that as the new cohort, which includes many more women, works its way through, that will start to be reflected in all of the programs in terms of percentages.

Senator Downe: So you are telling us tonight that in your tier 2 level you have equal representation, or close to it, between women and men?

Mr. Phillipson: I would like to say that. I cannot verify. In fact, I am quite sure that it is not equal yet, but it is certainly a larger percentage than it is among the tier 1.

Ms. Charrette: I would suggest that the people who are in the best position to answer that question are the people who actually manage the program at the Canada Research Chairs secretariat.

Le sénateur Downe : Je parle de la catégorie I.

M. Phillipson : Oui, c'est dans la catégorie I que la disparité est importante.

Le sénateur Downe : Oui.

M. Phillipson : Cela peut refléter la composition générale du corps enseignant dans les universités — autrement dit, il y a un pourcentage plus petit de femmes aux échelons supérieurs. Si vous examinez les chaires de la catégorie II, c'est-à-dire ceux qui entrent aujourd'hui dans le monde universitaire, le pourcentage de femmes est beaucoup plus élevé. Plus la cohorte progresse, pour devenir professeur agrégé et titulaire, un grand nombre d'entre elles obtiendront des chaires de catégorie I.

Le sénateur Downe : Les plaintes que j'ai entendues concernent les femmes dans la catégorie I, qui appartiennent au monde universitaire depuis les années 80, ont eu une longue carrière, ont publié, sont titularisées et ainsi de suite et qui sont quand même bloquées au niveau de l'université. Je ne sais pas exactement comment ça marche, mais quand vous recevez la demande, vous avez essentiellement les mains liées.

M. Phillipson : Les chaires sont allouées en fonction d'une formule à chacune des institutions et puis lorsqu'elles ont un candidat approprié...

Le sénateur Downe : Ils vous font une recommandation à vous?

M. Phillipson : Pas à la FCI. Cela vient du comité des chaires de recherche du Canada, auquel nous siégeons en compagnie des trois conseils subventionnaires. Elles sont examinées en fonction du mérite et certaines d'entre elles — pas beaucoup parce que les institutions choisissent avec soin leurs candidats — sont rejetées et ne sont pas financées. Toutefois, le programme ne peut pas en quelque sorte choisir les personnes pour les chaires que les universités n'ont pas proposées.

Le sénateur Downe : Je comprends, mais vous voyez le problème. Prenez-vous des mesures pour le corriger?

M. Phillipson : Sénateur, le monde universitaire tout entier est au courant, s'en préoccupe et fait ce qu'il peut pour augmenter le nombre de femmes aux postes supérieurs. Cela tient en partie, comme je l'ai dit, à l'effet cohorte, en ce sens que par le passé le nombre de femmes, à tort ou à raison, était plus petit. Ce n'est pas quelque chose que je défends, mais je dis qu'au fur et à mesure que la nouvelle cohorte, qui comprend beaucoup plus de femmes, avancera, cela va se refléter dans tous les programmes sous forme de pourcentages.

Le sénateur Downe : Vous êtes donc en train de nous dire ce soir que dans la catégorie II la représentation est égale, ou proche de l'être, entre les hommes et les femmes?

M. Phillipson : J'aimerais pouvoir le dire. Je ne peux pas l'affirmer. De fait, je suis à peu près sûr que ce n'est pas encore l'égalité, mais il ne fait pas de doute que le pourcentage est plus élevé que dans la catégorie I.

Mme Charrette : Je pense que les personnes les plus à même de répondre à la question sont celles qui gèrent le programme au secrétariat des Chaires de recherche du Canada.

The Chairman: You have one at the table.

Ms. Charrette: We do, but in terms of detailed statistics and so on, I think it would be appropriate for the clerk to get the secretariat to provide the data, and we can assist in that. It is a very complex situation and there has been a lot of discussion on how to improve the situation, and some cycles have been better than others. Certainly, it is something of which we are very aware.

Senator Downe: You may be aware that a number of years ago the Government of Canada made a commitment, in appointments and other areas, to try to increase some categories that were underrepresented, including women, visible minorities, Canadians of Aboriginal descent and the physically challenged. I would hope that your group would keep this in mind as well. The argument you advance, we have heard in many areas, that being about when the next generation comes along, and so on. It is not really an argument that is acceptable any more. There are all kinds of Canadians from these underrepresented groups who are qualified. There is a bottleneck somewhere, and I would hope that you would try to push to open it up so we that more of these people will be given the opportunities that others have.

I want to share the view on the regional breakdown of the grants. I know it is a cause for concern advanced by many people that the disparity will grow. I have the good fortune to live in Charlottetown where we can see the tremendous impact of investment at the university and the veterinarian college, which I guess we considered medical.

I am advised me, Mr. Chairman, that it is no longer politically correct to refer to "pets." They are "companion animals." So the companion animals receive good treatment and good funding, and the students are doing great work at the NRC's constructive facility there. It is very important. It helps to grow the economy and creates employment.

The Chairman: Senator Downe made an interesting comment about the four target groups, and I would like to have your response to his statements about the four target groups the Government of Canada has indicated.

Mr. Phillipson: Again, I cannot speak officially on behalf of the Canada Research Chairs program, but having come from the academic world, until six months ago, I can tell you that all institutions with which I am familiar are acutely aware of the importance of diversity and inclusiveness and have active programs to encourage, support and facilitate the entry and the promotion of the groups that you mentioned. I do not think there is any question that the academic community is fully aware of the need and the responsibility, not only because it is morally and politically correct but because if we do not include those individuals, we are not availing ourselves of the opportunity for some of the best individuals. In other words, it hurts the academic

Le président : Il y en a une à la table.

Mme Charrette : C'est ce que nous faisons, mais pour ce qui est des statistiques plus détaillées, je pense qu'il vaudrait mieux que la greffière demande ces données au secrétariat, et nous pourrions d'ailleurs lui faciliter les choses. Il s'agit d'un cas très complexe et on a beaucoup discuté pour déterminer comment améliorer la situation, certains cycles ayant été meilleurs que d'autres. Mais c'est assurément quelque chose dont nous sommes très conscients.

Le sénateur Downe : Vous savez peut-être qu'il y a quelques années, le gouvernement fédéral avait promis, notamment en ce qui concerne les nominations, d'essayer d'améliorer la situation pour certaines des catégories sous-représentées dont les femmes et les minorités visibles, les Canadiens d'origine autochtone et les personnes souffrant d'un handicap. J'espère que vous allez également en tenir compte chez vous. Votre argument, et nous l'avons entendu un peu partout, tourne autour de l'arrivée de la nouvelle génération, mais c'est un argument qui ne tient plus de nos jours. Il y a dans ces groupes sous-représentés toutes sortes de Canadiens qui se qualifient. Mais il y a quelque part un goulot d'étranglement, et j'espère que vous allez essayer de l'élargir un peu afin que ces gens-là soient plus nombreux à profiter des mêmes possibilités que les autres.

Je voudrais vous donner mon avis sur la distribution régionale des subventions. Je sais que beaucoup de gens ont fait valoir avec inquiétude que ce genre de disparité va se creuser. J'ai la bonne fortune de vivre à Charlottetown où nous avons pu constater l'impact formidable de l'investissement qui a été fait à l'université et au collège vétérinaire, quelque chose qui, j'imagine, a été considéré comme relevant de la médecine.

Monsieur le président, j'ai appris que le fait de parler de « toutous » offense la rectitude politique et qu'il faut désormais parler d'« animaux de compagnie ». Ces animaux de compagnie sont donc bien traités et ils font l'objet d'un bon financement, et les étudiants qui travaillent là-bas à la clinique du CNR font de très bonnes choses. C'est très important. Cela est bon pour l'économie et favorise la création d'emplois.

Le président : Le sénateur Downe a dit quelque chose d'intéressant au sujet des quatre groupes cibles identifiés par le gouvernement du Canada et j'aimerais savoir ce que vous répondriez à cela.

M. Phillipson : Encore une fois, je ne suis pas le porte-parole officiel du programme des chaires de recherche du Canada, mais ayant évolué dans le monde universitaire jusqu'à il y a six mois, je peux vous dire que tous les établissements que je connais sont parfaitement conscients de l'importance de la diversité et de l'inclusion et qu'ils suivent tous des programmes destinés à encourager, à aider et à faciliter l'accès et la promotion pour les groupes dont vous venez de parler. Je ne pense pas qu'il y ait aucun doute à ce sujet, le monde universitaire est parfaitement conscient du besoin et de la responsabilité que cela suppose, pas seulement parce que c'est une attitude moralement et politiquement correcte, mais surtout parce que si nous n'intégrons pas ces gens, nous nous

enterprise as well as the social fabric. I do not think there is any question of the acute awareness of the academic community of the importance of what you have said, senator.

Senator Downe: Just so that everyone is completely clear, I am not talking about appointing some symbols. People have to be qualified and competent, but it is my belief that there are highly qualified and competent people in these categories from whom you can select. I am not suggesting for a moment that qualities or standards be lowered.

Second, as you may be aware, after many appointments the Government of Canada sends a letter asking if people would like to self-identify for any one of the categories. That may be something you want to pursue so that your statistics are totally up to date the next time we meet.

Mr. Phillipson: If I can momentarily take off my current hat and put on my previous one, I was Chair of the Department of Medicine at the University of Toronto, which is the largest academic department in the country. Without compromising standards, which no one wants, least of all the members of those groups, by the time I left that position 44 per cent of the assistant professors, that is, the entry level professors, were women, as opposed to about 18 per cent when I began 10 years earlier. However, at the professor level it is still only 18 per cent, but you can be sure, because these women are being promoted, as the men are, at regular intervals, that within another 10 years 44 per cent, plus or minus, of the full professors will be women. So it is changing. Many of them are also members of visible minorities. I cannot give you the exact number, but many of them are.

The Chairman: We all know and are conscious of what the president of Harvard said recently about math and science.

Senator Murray: Listening to the witnesses this evening and reading the material that we have been given, one is tempted to engage where I am sure they would like to be engaged, that is, on the substance of what they are doing, because it is extremely interesting work that all of them are doing in very important areas of public policy.

I am going to resist the temptation to get into that because our preoccupation is with accountability and governance. We are grappling with the fact that some \$7 billion has been transferred by the government over a period of a few years to various foundations established in different ways — some by legislation, some under the authority of the Canada Corporations Act — foundations that

privons de la possibilité d'engager certains des plus brillants. En d'autres termes, c'est néfaste pour le monde universitaire aussi bien que pour la trame sociale du pays. Je ne pense pas qu'il y ait aucun doute à ce sujet, le monde universitaire est extraordinairement conscient de l'importance de ce que vous venez de dire, sénateur.

Le sénateur Downe : Pour que les choses soient parfaitement claires pour tout le monde, je ne parle pas ici de procéder à l'une ou l'autre nomination symbolique. Il faut que ces gens soient qualifiés, il faut qu'ils soient compétents, mais j'ai la conviction qu'il y a, dans cette catégorie, des gens extrêmement qualifiés et extrêmement compétents que vous pourriez choisir. Je ne veux pas du tout laisser entendre qu'il faille baisser la barre des qualités ou des normes.

En second lieu, comme vous le savez peut-être, après bon nombre de nominations, le gouvernement du Canada envoie une lettre demandant aux gens s'ils veulent s'auto-identifier comme faisant partie de l'une ou l'autre de ces catégories. C'est peut-être là une question que vous voudrez approfondir afin que vos chiffres soient parfaitement à jour la prochaine fois que nous nous verrons.

M. Phillipson : Si vous me permettez de reprendre pour quelques instants mon allégeance précédente, je vous dirai que j'ai déjà dirigé la Faculté de médecine de l'Université de Toronto, qui est la plus grosse faculté du Canada. Sans compromettre les normes, ce que personne ne veut d'ailleurs, et encore moins les membres des groupes en question, au moment où j'ai quitté ce poste, 44 p. 100 des professeurs adjoints, ce qui correspond au niveau de recrutement pour les professeurs d'université, étaient des femmes contre environ 18 p. 100 lorsque j'avais été nommé à ce poste dix ans plus tôt. Par contre, il n'y a toujours que 18 p. 100 des femmes qui sont professeures titulaires, mais vous pouvez avoir la conviction, puisque ces femmes reçoivent des promotions tout comme tous les hommes, que d'ici dix ans, il y aura à peu près 44 p. 100 de femmes aux postes de professeur titulaire. Les choses changent donc. Souvent aussi, ces femmes appartiennent à une minorité visible. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais il y en a beaucoup.

Le président : Nous sommes tous tout à fait conscients de ce que le président de Harvard a dit récemment au sujet des maths et des sciences.

Le sénateur Murray : En écoutant les témoins ce soir et en lisant les documents qui nous ont été fournis, je suis tenté de discuter avec les témoins de ce dont ils aimeraient discuter, à savoir du fond de leur travail, car ils font effectivement un travail extrêmement intéressant dans des aspects très importants de la politique publique.

Cela étant, je vais résister à la tentation de me lancer dans cette discussion-là, car les sujets dont nous sommes saisis sont la reddition de comptes et la gouvernance. En effet, nous essayons de comprendre le fait que quelque 7 milliards de dollars ont été transférés par le gouvernement sur une période de quelques années à diverses fondations établies par différents moyens — certains

have quite different forms of governance and many different types of relationships with the government and, ultimately, with Parliament. That is what we are trying to get at.

I think I have asked all the questions I intended to ask about the green municipal funds earlier. Let me move to the Canada Foundation for Innovation just so that I can get a better idea of what it is.

I have a note that says that the CFI funds up to 40 per cent of a project's infrastructure costs. These funds are invested in partnership with eligible institutions and their funding partners from the public, private and voluntary sectors who provide the remaining 60 per cent of the project's cost.

Dr. Phillipson, you elaborated on that a bit in your opening statement. I would like to know to what extent your partners turn out to be the federal government in various other emanations. You mentioned ACOA and the Atlantic Innovation Fund. To what extent does it turn out that it is the federal government, rather than other levels of government or private bodies or voluntary sectors, that is your partner?

Mr. Phillipson: I do not know if I can give you an exact answer, but I do want to make one comment. Apart from the Atlantic Innovation Fund, in most provinces the 40 per cent has been provided by a provincial government program, in other words, most of the provinces thus far have set up mechanisms to partner and to match the CFI contribution. The other 20 per cent has come either from the institution, the university, a donor or a partner from the private sector.

Senator Murray: Well, I guess that is the answer I was looking for. It is not the federal government in various other emanations?

Mr. Phillipson: No, in fact our legislation prohibits us from funding government-supported science.

Ms. Charrette: Federal government departments can be partner in projects, so in some cases they will provide funding because it helps them meet their mandate and their objectives by having a research facility that their researchers may have access to or so on. I would estimate that it is less than 5 per cent, but we can get you a more definitive answer.

Senator Murray: Situations in which an institution, for example, comes to you but also taps some other source in the federal government.

Ms. Charrette: That is right, such as Agriculture Canada, Environment Canada.

Senator Murray: Less than 5 per cent you think, so we will not pause on that. I am interested in what appears to be the self-perpetuating nature of your governance. The legislation dictates that the foundation will be governed by a board of directors made

législatifs, d'autres en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes —, soit des fondations qui reposent sur des formes assez distinctes de gouvernance et qui entretiennent des relations très différentes avec le gouvernement et, somme toute, avec le Parlement. C'est ce à quoi nous voulons en venir.

Je pense avoir posé toutes les questions que je voulais poser au sujet des fonds municipaux verts tout à l'heure. Permettez-moi de passer maintenant à la Fondation canadienne pour l'innovation, histoire de savoir en quoi elle consiste exactement.

J'ai une note sous les yeux qui dit que la FCI finance jusqu'à 40 p. 100 des coûts d'infrastructure d'un projet. Ces fonds sont investis en partenariat avec des institutions admissibles et des partenaires des secteurs public, privé et bénévole, lesquels fournissent les 60 p. 100 qui restent sur le coût du projet.

Monsieur Phillipson, vous en avez parlé quelque peu dans votre déclaration liminaire. Je voudrais savoir dans quelle mesure vos partenaires ne sont pas en fait diverses incarnations du gouvernement fédéral. Vous avez évoqué l'APECA et le Fonds d'innovation de l'Atlantique. Dans quelle mesure votre partenaire n'est-il pas le gouvernement fédéral plutôt que d'autres niveaux du gouvernement ou des établissements des secteurs privé ou bénévole?

M. Phillipson : Je ne sais si je peux vous donner une réponse exacte, mais je veux néanmoins formuler une observation. Mis à part le Fonds d'innovation de l'Atlantique, dans la plupart des provinces, 40 p. 100 des fonds ont été versés au titre d'un programme public provincial. En d'autres termes, la majorité des provinces ont jusqu'à présent mis sur pied des mécanismes pour travailler en partenariat avec la FCI et débloquer des sommes équivalentes aux contributions de celle-ci. Le reste, soit 20 p. 100, a été fourni soit par une institution, une université, un donateur ou un partenaire du secteur privé.

Le sénateur Murray : Je suppose que c'est la réponse que je recherchais. N'est-ce pas là d'autres incarnations du gouvernement fédéral?

M. Phillipson : Non, en fait, notre législation nous interdit de financer des projets scientifiques soutenus par le gouvernement.

Mme Charrette : Les ministères fédéraux peuvent agir à titre de partenaire dans le cadre de projets. Ainsi, dans certains cas, ils financent des projets qui leur permettent de remplir leur mandat et d'atteindre leurs objectifs en s'assurant l'accès à des laboratoires de recherche que leurs chercheurs peuvent utiliser. Je dirais que cela représente moins de 5 p. 100, mais nous pouvons toutefois vous obtenir une réponse plus précise.

Le sénateur Murray : Il existe des situations où une institution par exemple vous demande des fonds, mais puise aussi dans d'autres sources fédérales.

Mme Charrette : Tout à fait, des sources comme Agriculture Canada et Environnement Canada.

Le sénateur Murray : Vous pensez que c'est moins de 5 p. 100. Soit, nous n'allons pas nous éterniser là-dessus. Je m'intéresse à ce qui me semble être la nature autoperpétuante de votre gouvernance. La loi dispose que la fondation doit être dirigée

of a 15 individuals who will have to report to 15 members. The federal government appointed the first seven directors, including the chairperson of the board, and the first six members of the foundation. These six members then appointed nine further members of the foundation. The 15 members in turn appointed the next eight other directors. Directors are appointed for a three-year term while members are nominated for a five-year term.

Is this what it appears to be, a self-perpetuating membership that appoints?

Mr. Phillipson: It is, except for one very crucially important point. The appointment of the directors by the GIC was not the first time. It is ongoing. In other words, seven of the directors on a continuing basis are appointed by GIC and the chair and the other eight are appointed by the members.

Senator Murray: The members are appointed by whom? Is it by themselves or by each other? In other words, a vacancy in the membership is filled by the membership.

Mr. Phillipson: Yes, that is correct.

Senator Murray: Is there no other provision in the legislation about whom the members will represent? There is a list of them somewhere here. It all looks and sounds quite legitimate, but it is self-perpetuating.

Mr. Phillipson: The members do appoint new members but they appoint only half of the board. That is the minister, the GIC, appoints the chair and the other seven members of the board.

Senator Murray: Is there no other guideline as to the representativeness or otherwise of the membership?

Mr. Phillipson: In the legislation where it describes the qualifications of members, as well as directors, it does speak to the need for diversity and broad representation among the members.

Senator Murray: Beyond that, is there anything more specific than that?

Mr. Phillipson: I do not believe so.

Ms. Charrette: Half from business and half from academic, which is specified in the legislation.

Mr. Phillipson: The members.

Senator Murray: I see. Do the business members get to appoint the business members and the academics get to appoint the academics? Do you know how this works? Have you seen it work?

Ms. Charrette: No, they do not segregate it that way. They look at the whole to make sure that they have a group of individuals that is representative of the needs for the mandate of the foundation.

par un conseil d'administration composé de 15 membres qui relèvent de 15 autres membres. Le gouvernement fédéral a nommé les sept premiers administrateurs, y compris le président du conseil, et les six premiers membres de la fondation. Ces six membres ont à leur tour nommé des membres à la fondation. Là encore, les 15 membres ont nommé les huit autres administrateurs. Les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans tandis que les membres le sont pour cinq ans.

Est-ce bien de cela qu'il s'agit? Des membres qui s'auto-perpétuent en faisant des nominations?

M. Phillipson : C'est le cas, à une exception très cruciale près. La nomination des administrateurs par le gouverneur en conseil ne s'est pas faite la première fois. C'est continuuel. En d'autres mots, sept des administrateurs sont continuellement nommés par le gouverneur en conseil, et le président et les huit autres membres sont nommés par les membres.

Le sénateur Murray : Et les membres sont nommés par qui? Est-ce qu'ils sont nommés par eux-mêmes ou par les uns les autres? En d'autres mots, quand un poste de membre est vacant, il est rempli par un autre membre.

M. Phillipson : Oui, c'est exact.

Le sénateur Murray : N'y a-t-il pas de disposition dans la loi au sujet de qui les membres représentent? Il y a une liste de membres quelque part ici. Les noms m'ont l'air tout à fait légitimes, mais c'est une liste auto-perpétuante.

M. Phillipson : Les membres nomment de nouveaux membres, mais les nominations ne concernent que la moitié du conseil d'administration. C'est-à-dire que c'est le ministre, le gouverneur en conseil, qui nomme le président et les sept autres membres du conseil d'administration.

Le sénateur Murray : N'y a-t-il pas d'autre ligne directrice quant à la représentativité ou la composition des membres?

M. Phillipson : La loi décrit les qualifications des membres, ainsi que celles des administrateurs, et elle parle aussi de la nécessité d'assurer la diversité et la représentativité des membres.

Le sénateur Murray : Mais encore, y a-t-il quelque chose de plus spécifique que cela?

M. Phillipson : Je ne le crois pas, non.

Mme Charrette : La moitié provient du milieu des affaires, et l'autre moitié du milieu universitaire, et cela est précisé dans la loi.

M. Phillipson : Des membres.

Le sénateur Murray : Je vois. Les membres provenant du milieu des affaires nomment-ils d'autres membres du milieu des affaires et les universitaires de même? Savez-vous comment cela fonctionne? Les avez-vous vus à l'œuvre?

Mme Charrette : Non, ils ne font pas de ségrégation de cette façon. Les membres gardent une vision d'ensemble et font en sorte que les candidats retenus cadrent avec le mandat de la fondation.

The Chairman: When you look at the names you see Martha Piper and Judith Maxwell and Donald Savoie.

Senator Murray: They are all well known. They are more than legitimate, the ones that I know, a few of them are quite highly qualified, but it is self-perpetuating. That is the point that should not be lost on us.

Now, Mr. Alvarez, I just want to get the financing of your organization clear. The capitalization, as the chairman pointed out earlier, is \$1.2 billion, and your statement says that Infoway operates as a strategic investor co-investing on average — I am not sure what that means — 50/50 in development costs with the member governments. Then I go to another document that our researchers have provided — and this has been alluded to earlier. I am looking at grants provided, \$51 million. That is what has come out of Infoway. Are we to take it that there is another \$51 million that has been provided by your provincial partners? Is that the case?

Mr. Alvarez: Actually it is more than \$51 million that has been provided by provincial partners.

May I respond to all three questions?

Senator Murray: Were there three?

Mr. Alvarez: Well, first, the \$1.2 billion is made up of three tranches.

Senator Murray: Yes, I see that.

Mr. Alvarez: In 2001, we got, I believe, \$500 million, in 2003, \$600 million, and last year, for public health surveillance, \$100 million.

Senator Murray: That is from the federal government.

Mr. Alvarez: Correct. The on-average statement, 50/50, we have nine programs from drugs and labs and Telehealth and public health surveillance, and the current dollars that we have are spread across those various areas. In some areas, for example, diagnostic imaging, typically we are funding 25 cents on the dollar. Where we go to client and provider registries, we are funding 75 cents on the dollar. That is why on average it is about a 50/50. In terms of the \$51 million, if we put in \$51 million then you can be sure that the provinces have put in at least \$51 million. In some case, they could have put in a lot more because there are parts of the project that we do not fund. I do not know the document you are looking at, but that \$51 million could have been for the first 18 months of operation.

Le président : Quand vous regardez la liste des noms, vous voyez des noms comme Martha Piper et Judith Maxwell et Donald Savoie.

Le sénateur Murray : Ils sont tous bien connus. Ils sont on ne peut plus légitimes, du moins ceux que je connais; quelques-uns d'entre eux sont hautement qualifiés, mais tout le processus est auto-perpétuant. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Monsieur Alvarez, je voudrais m'assurer de bien comprendre le financement de votre organisation. La capitalisation, comme le président l'a indiqué, est de 1,2 milliard de dollars, et dans votre déclaration vous dites qu'Inforoute agit à titre d'investisseur stratégique qui investit conjointement—et je ne suis pas sûr de ce que cela signifie—dans les coûts de développement à part égale avec les gouvernements membres. Par ailleurs, je regarde un autre document que nos attachés de recherche nous ont fourni, et c'est un document auquel on a fait allusion tout à l'heure. Je regarde les subventions fournies, et c'est de l'ordre de 51 millions de dollars. C'est ce qui est imputé à Inforoute. Doit-on comprendre que 51 millions de plus ont été versés par vos partenaires provinciaux? Est-ce le cas?

M. Alvarez : En fait, nos partenaires provinciaux ont fourni plus de 51 millions de dollars.

Puis-je répondre aux trois questions?

Le sénateur Murray : En avais-je posé trois?

M. Alvarez : Premièrement, la somme de 1,2 milliard de dollars est répartie en trois tranches.

Le sénateur Murray : Oui, je vois cela.

M. Alvarez : En 2001, nous avons reçu, si je ne m'abuse, 500 millions de dollars, en 2003, 600 millions de dollars et, l'année dernière, au titre de la surveillance de la santé publique, 100 millions de dollars.

Le sénateur Murray : Du gouvernement fédéral?

M. Alvarez : Exact. Pour ce qui est de mon affirmation de la moyenne, des parts égales, sachez que nous avons neuf programmes portant sur divers sujets, les médicaments et les laboratoires, la télésanté et la surveillance de la santé publique, et les sommes dont nous disposons actuellement sont réparties sur ces différents sujets. Dans certains domaines, la visualisation diagnostique par exemple, notre financement est typiquement de l'ordre de 25 cents du dollar. S'agissant des registres des clients et des fournisseurs, nous finançons à hauteur de 75 cents du dollar. C'est pourquoi j'ai dit que le financement est en moyenne à part égale. En ce qui concerne les 51 millions de dollars, sachez que si nous venons débloquent au moins 51 millions de dollars chacune. Dans certains cas, la quote-part de celles-ci pourrait être supérieure car nous ne finançons pas certaines parties du projet. Je ne sais pas quel document vous êtes en train de consulter, mais les 51 millions de dollars représentent peut-être nos dix-huit premiers mois d'activité.

What I have said is that by the end of this fiscal year we hope to have had about \$260 million committed, which again will have to be matched. We will not sign a contract without the understanding that the jurisdiction will also come up with its share of the money.

Senator Murray: I do not think you mentioned, perhaps you did — I was not following because I did not realize we had a copy of your opening statement when you were making it — the distribution of these projects across the country among the jurisdictions, but we could get to that another time. Is there anything that stands out in your mind, areas that are very unrepresented or overrepresented?

Mr. Alvarez: Yes, I really would like to respond to that because I think it is an excellent observation and question. I have been in this job for the last 10 months and, quite frankly, there is a real concern that some of our smaller provinces may not have been able to step up to the table in terms of their equivalent type of funding. One of the things we have been able to do in the last little while is work with all provinces across the country to get a three-year plan across the country. The idea here is not to get an electronic health record in Ontario, or in B.C. or in Alberta. The plan here is to get a pan-Canadian electronic health record. Therefore, we are not serving our mission if in fact P.E.I. or Nova Scotia or the Northwest Territories is not up to speed as well. That is why it is important for us to try to get this three-year picture in terms of where the country is. There are absolutely no commitments. Incidentally, in the three-year picture we have done for six of the nine programs, we are looking at expenditures over \$800 million.

There is no commitment from the provinces at this point that they will definitely have the money, but it gives them a sense in terms of what they can take to their treasuries — say, in Nova Scotia — and say: “If we do what we said we were going to do for our plans, then Infoway will put X dollars on the table that we will have to match.” In doing that, we have a good idea of how much of the equation this money is actually going to cover and how much will not be covered.

Senator Ringuette: In terms of your planning, if Ontario receives a grant from you to make electronic a certain portion of medical information, say, that involves development, et cetera, of a software program. I hope that, within your mandate, that software is being made available and shared with the other provinces so that your main objective of having one health information system is there. In other words, you do not have to duplicate and create 10 different systems to meet your objective. Am I correct?

Mr. Alvarez: One of the cornerstones of this program — which, incidentally in a very fractious area of health care in Canada, this is a program where I can certainly put my hand on my heart and say that 14 jurisdictions are working and co-operating and

Ce que j’ai dit, c’est que d’ici à la fin de l’exercice en cours, nous espérons avoir investi quelque 260 millions de dollars, et là encore, contre lesquels les provinces auront débloqué un montant équivalent. Nous ne signerons pas de contrats sans engagement de la part de la province en question à fournir une quote-part égale.

Le sénateur Murray : Je ne pense pas que vous ayez mentionné, ou peut-être l’avez-vous fait — je n’ai pas tout suivi parce que je ne m’étais pas rendu compte que nous avions une copie de votre déclaration liminaire pendant que vous la lisiez; qu’en est-il de la ventilation de ces projets sur le plan national par province, mais on pourrait y revenir plus tard. Avez-vous à l’esprit des régions qui sont sous-représentées ou surreprésentées?

M. Alvarez : Oui, je voudrais réagir à cela, parce que je pense que c’est une excellente observation et une excellente question. J’occupe mon poste actuel depuis 10 mois maintenant, et en toute franchise, on craint fortement que certaines des petites provinces n’aient pas été en mesure de participer faute de financement équivalent. Une des choses que nous avons réussi à faire ces derniers temps a été de collaborer avec toutes les provinces à l’élaboration d’un plan triennal pour l’ensemble du pays. L’idée n’est pas d’instaurer un dossier de santé électronique en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta, mais de mettre au point un dossier de santé électronique pancanadien. Nous ne remplirions pas notre mission si par exemple l’Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse ou les Territoires du Nord-Ouest étaient laissés pour compte. C’est pourquoi il est d’autant important pour nous de tenter d’élaborer un plan triennal de l’orientation du pays. Cela n’entraîne absolument pas d’engagements. Soit dit en passant, dans le cadre du plan triennal que nous avons esquissé pour six des neuf programmes existants, nous escomptons des dépenses dépassant les 800 millions de dollars.

Jusqu’à présent, les provinces n’ont pas pris d’engagements à débloquer ces sommes, mais cela leur donne néanmoins une idée de ce qu’elles peuvent dire à leurs Trésors respectifs, par exemple en Nouvelle-Écosse — « Si nous faisons ce que nous avons dit que nous allons faire dans nos plans, Inforoute fournira alors X dollars contre lesquels nous allons devoir fournir un montant équivalent ». Ce faisant, nous avons une bonne idée de ce que cet argent pourra couvrir et ne pas couvrir.

Le sénateur Ringuette : S’agissant de votre planification, si l’Ontario reçoit de vous une subvention pour informatiser une partie des renseignements médicaux pour couvrir l’élaboration d’un logiciel, par exemple, j’espère que dans le cadre de votre mandat vous prévoyez que ce logiciel soit mis à la disposition des autres provinces de sorte que leur objectif principal demeure l’instauration d’un système d’information de santé national. En d’autres termes, que vous n’avez pas à reproduire 10 systèmes différents pour atteindre votre objectifs. Ai-je raison?

M. Alvarez : Un des piliers de ce programme, qui soit dit en passant concerne un aspect des soins de santé qui est très fractionné au Canada, est que je suis en train de lever ma main droite et de jurer que les 14 provinces et territoires collaborent

collaborating extremely well. A good example is the replication and reuse of the products that are developed in one part of the country and then moved to other parts.

For example, we have now a situation where we invested in Newfoundland and in Alberta in terms of client registries. Those registries now are being replicated with that software across the country. We have at times invested in parts of Saskatchewan and in B.C., and again they have been replicating. In fact, part of our contract will insist that this replication occurs, and part of our contract mandates that, at minimum, they will adopt the standards. If you do not get communication standards, data standards, then you will not be able to communicate across the country and we will not get our pan-Canadian system.

Hence, replication and reuse is absolutely essential and very well supported by the members.

Senator Murray: I will close by asking you about these three basic principles defined in funding agreements and endorsed by all jurisdictions. One, the collaboration of each member government is required on an equal basis. That is not a financial formula, because you have already told us that sometimes it's 75/25, or 50/50 or whatever.

Mr. Alvarez: Yes, but it is the same for all of them. If I am putting 75 cents on the client registries, then I will not put 75 cents on Nova Scotia and 25 cents for B.C. That will be for the entire program.

Senator Murray: Is that what that statement means?

Mr. Alvarez: They all have an equal vote. They will agree that this will be the percentage of funding for that particular program.

Senator Murray: Do you function by that kind of consensus?

Mr. Alvarez: We function by a business plan basically, and in the business plan we get down to that type of detail.

Senator Murray: But all have to agree.

Mr. Alvarez: Yes.

Senator Murray: The second principle is this: Each member has an oversight role in Infoway.

Mr. Alvarez: By that, we mean that the corporate business plan, the annual reports, the compliance audits, the financial audits are all made available to the members, the deputy ministers and, through them, to the ministers. They then are free to do with that as they choose, and they can table that in all 14 parliaments across the country. We also make those reports available to MPs and senators.

extrêmement bien. Un bon exemple de cette coopération est illustré par la réutilisation des produits qui ont été conçus dans une région du pays puis transférés dans les autres.

À titre d'exemple, nous avons actuellement une situation où nous avons investi à Terre-Neuve et en Alberta dans l'établissement de registres de clients. Ces registres sont maintenant repris par le reste du pays par voie de logiciel. Il est déjà arrivé qu'on investisse dans des parties de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, et là encore, les projets ont été repris. En fait, dans une partie de notre contrat, nous insistons sur la réutilisation, tout comme nous exigeons, à tout le moins, l'adoption de normes. Sans normes de communication, de données, les provinces et territoires ne seront pas en mesure de communiquer à l'échelle du pays, et le système ne sera pas pancanadien.

Ainsi, la reproduction et la réutilisation sont tout à fait essentielles et largement soutenues par les membres.

Le sénateur Murray : J'aimerais terminer en vous posant des questions sur les trois principes de base qui sont définis dans les accords de financement et soutenus par l'ensemble des administrations. D'abord, chaque gouvernement doit collaborer à part égale. Il ne s'agit pas là d'une formule de financement car, en effet, vous nous avez déjà dit que la participation peut se faire à 75/25, 50/50, et cetera.

M. Alvarez : Oui, mais la proportion sera la même pour tous. Par exemple, si la contribution aux registres des clients s'élève à 75 cents, elle ne sera pas de 75 cents pour la Nouvelle-Écosse et de 25 cents pour la Colombie-Britannique. La contribution est fixée pour l'ensemble du programme.

Le sénateur Murray : C'est donc comme cela qu'il faut interpréter ces propos?

M. Alvarez : Tous les votes ont le même poids. Les membres se mettent d'accord sur le pourcentage de financement qui sera accordé à un programme donné.

Le sénateur Murray : Vous travaillez donc sur une base consensuelle?

M. Alvarez : De façon générale, c'est notre plan d'affaires qui guide nos activités et ce plan comprend ce genre de détail.

Le sénateur Murray : Mais il faut qu'il y ait consensus.

M. Alvarez : Effectivement.

Le sénateur Murray : Passons au deuxième principe, à savoir que dans le cadre d'Inforoute, chaque membre exerce un rôle de surveillance.

M. Alvarez : Il faut comprendre par là que les membres, les sous-ministres et, par conséquent, les ministres, ont accès au plan d'affaires, aux rapports annuels, aux rapports de conformité et aux rapports financiers. Ils peuvent faire de ces documents ce que bon leur semble et peuvent même décider de les déposer dans les 14 parlements canadiens. L'ensemble des rapports est également à la disposition des députés et sénateurs.

Senator Murray: Three: No individual member or government has a priority oversight role. Is this your way, or the way that 11 deputy ministers have of — depending upon the situation — telling their governments to get lost?

Mr. Alvarez: We are trying to say that around that particular table, neither the federal government's nor the provinces' vote is more superior than anyone else's; each has an equal vote. They can collectively tell us or the board to get lost or to agree to our plans.

Senator Murray: They are not going to object if a Senate or Commons committee takes a very active interest in the affairs of Infoway, for example, and how it is functioning and what it is doing. There is no requirement in your case either, is there, that your annual report be tabled in Parliament?

Mr. Alvarez: No, there is no requirement that it has to be tabled in Parliament, but it is available to the minister.

Senator Murray: You would have no objection.

Mr. Alvarez: We certainly will not.

Senator Murray: Once that is done, it is up to Parliament to decide to refer it to a committee or whatever and I think the minimum for all these foundations should be that their annual report be tabled in Parliament and then it is up to us to decide whether we are in a position to do something.

The Chairman: We would then be in a position to be able to summon you to account and could open up more channels of transparency.

Senator Murray: Thank you very much, all of you. It is very interesting.

The Chairman: I have a couple of questions on return on investment, because the amounts of money are Canadian taxpayers' money, and the amounts are very large, \$9.1 billion over just a few years. A lot of the money has not been spent. As I understand it, as of March 31, 2004, the CFI had some \$3.1 billion in bank accounts and investments. I would like to know what kind of return on investment you were getting for Canadian taxpayers' money for \$3.1 billion.

Mr. Phillipson: At first when you said return on investment, I thought you meant the economic and social benefits, and I was prepared to give you a half hour response.

The Chairman: No, I am interested in the business component.

Mr. Phillipson: Right. The funds are invested according to government guidelines, and I believe — and our vice-president of corporate affairs is sitting there — that the return on investment has been 5.73 per cent since its inception.

The Chairman: Could I ask the other two presenters, what kind of return are you getting with your invested dollars?

Le sénateur Murray : Troisième principe : nul membre ou gouvernement n'exerce un rôle de surveillance prioritaire. Est-ce votre façon, ou la façon des 11 sous-ministres — cela dépend de la situation — d'envoyer promener leurs gouvernements respectifs?

M. Alvarez : Nous tentons de montrer clairement qu'autour de cette table-là, aucun vote n'a préséance, que ce soit celui du gouvernement fédéral ou des provinces; les votes ont un poids égal. Les membres peuvent collectivement nous envoyer promener, nous ou le conseil ou peuvent entériner nos plans.

Le sénateur Murray : Il n'y aura pas d'objections si un comité du Sénat ou de la Chambre s'intéresse activement à Inforoute, par exemple, à son fonctionnement et à ses activités? Vous n'êtes pas tenu, il me semble, de déposer devant le Parlement votre rapport annuel?

M. Alvarez : C'est vrai, nous ne sommes pas tenus de déposer le rapport devant le Parlement, mais il est à la disposition du ministre.

Le sénateur Murray : Vous n'y verriez aucun problème?

M. Alvarez : Aucun.

Le sénateur Murray : Une fois que ça sera fait, c'est le Parlement qui devra décider ou non de renvoyer ce dossier en comité. J'estime qu'au minimum toutes ces fondations devraient être tenues de déposer leurs rapports annuels devant le Parlement. Nous devons ensuite déterminer si nous sommes en mesure d'agir.

Le président : Nous serions ainsi en mesure de vous demander de rendre des comptes, améliorant ainsi la transparence.

Le sénateur Murray : Merci beaucoup à tous. Ce débat fut fort intéressant.

Le président : J'aimerais poser quelques questions sur le rendement. Après tout, c'est de l'argent des contribuables qu'il s'agit et les sommes en jeu ne sont pas négligeables puisqu'on parle de 9,1 milliards de dollars sur quelques années. Il y a des sommes importantes d'argent qui n'ont pas été dépensées. Si j'ai bien compris, au 31 mars 2004, la valeur des investissements et des comptes bancaires de la FCI s'élevait à quelque 3,1 milliards de dollars. Je voudrais savoir quel a été le rendement de ces 3,1 milliards de dollars versés par le contribuable.

M. Phillipson : Quand vous avez parlé pour la première fois de rendement, je pensais que vous faisiez référence aux avantages économiques et sociaux et je m'apprêtais à vous donner une réponse d'une demi-heure.

Le président : Non, c'est vraiment l'aspect financier qui m'intéresse.

M. Phillipson : Très bien. Nos fonds sont investis conformément aux lignes directrices gouvernementales. Je crois — le vice-président des affaires de l'entreprise qui m'accompagne pourra me corriger si je me trompe — que le rendement depuis la création du fonds s'élève à 5,73 p. 100.

Le président : J'aimerais que les deux autres témoins nous indiquent le rendement de leurs investissements.

Ms. Arnold: On the Green Municipal Enabling Fund, which is the grant fund, which has shorter-term investments, since inception, on an annualized basis, we have received just over 6 per cent. On the Green Municipal Investment Fund, we have an annualized return, since inception, of 7.26 per cent.

Mr. Alvarez: I knew I would need my CFO before the night was out. We are getting 4.35 per cent. Our funding agreement ties us to fixed income instruments.

The Chairman: No equities at all?

Mr. Alvarez: No, and that is in the funding agreement.

The Chairman: You are all sitting on a lot of money that has been advanced prior to its use. If this money were sitting in the Consolidated Revenue Fund, which is the government's main bank account, would it be getting a greater return on investment? That is one of the questions Canadians have a right to ask.

On behalf of the senators here present and those who had to leave early, I would like to thank each of you for your very candid and forthright presentations. We deeply appreciate it. I want you to know that we take these issues very seriously because it goes right to the heart of the mandate of this committee. You have helped us a lot.

The committee adjourned.

Mme Arnold : Pour ce qui est du Fonds d'habilitation municipale vert, qui est un fonds de subvention et qui est constitué d'investissements à court terme, le rendement annualisé depuis la création du fonds s'élève à un peu plus de 6 p. 100. Le Fonds d'investissement municipal vert, quant à lui, jouit d'un rendement annualisé depuis sa création de 7,26 p. 100.

M. Alvarez : Je me doutais qu'il faudrait que je fasse appel à mon directeur financier avant la fin de cette réunion. Notre rendement est de 4,35 p. 100. En vertu de notre accord de financement, nous sommes limités aux valeurs à revenu fixe.

Le président : Vous n'avez pas d'actions du tout?

M. Alvarez : Non, et c'est bien stipulé dans l'accord de financement.

Le président : Vous avez tous accès à beaucoup d'argent qui a été avancé. Si ces sommes s'ajoutaient au Trésor public, c'est-à-dire le compte en banque principal du gouvernement, le rendement serait-il plus avantageux? Les Canadiens méritent qu'on réponde à cette question, entre autres.

Au nom des sénateurs qui sont toujours ici et de ceux qui ont dû partir avant la fin, je voudrais remercier chacun d'entre vous de vos exposés directs et honnêtes. Nous vous sommes très reconnaissants. Sachez que nous accordons une grande importance aux questions qui ont été soulevées aujourd'hui car elles rejoignent le mandat du comité. Vos interventions nous ont été très utiles.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, February 2, 2005

Green Municipal Investment Fund:

Elisabeth Arnold, Director, Centre for Sustainable Community
Development.

Canada Foundation for Innovation:

Eliot Phillipson, President and CEO;
Carmen Charrette, Senior Vice-President.

Canada Health Infoway:

Richard C. Alvarez, President and Chief Executive Officer.

TÉMOINS

Le mercredi 2 février 2005

Fonds d'investissement municipal vert :

Elisabeth Arnold, directrice, Centre pour le développement des
collectivités.

Fondation canadienne pour l'innovation :

Eliot Phillipson, président-directeur général;
Carmen Charrette, première vice-présidente.

Inforoute Santé du Canada :

Richard C. Alvarez, président et chef de la direction.